L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1472 - VENDREDI 20 AVRIL 2018 — 2,10 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



Installations photovoltaïques
Professionnels & particuliers
« Bâtiment + Centrale Solaire Clef en Main »

Société

Le droit rural fait-il encore sens ?

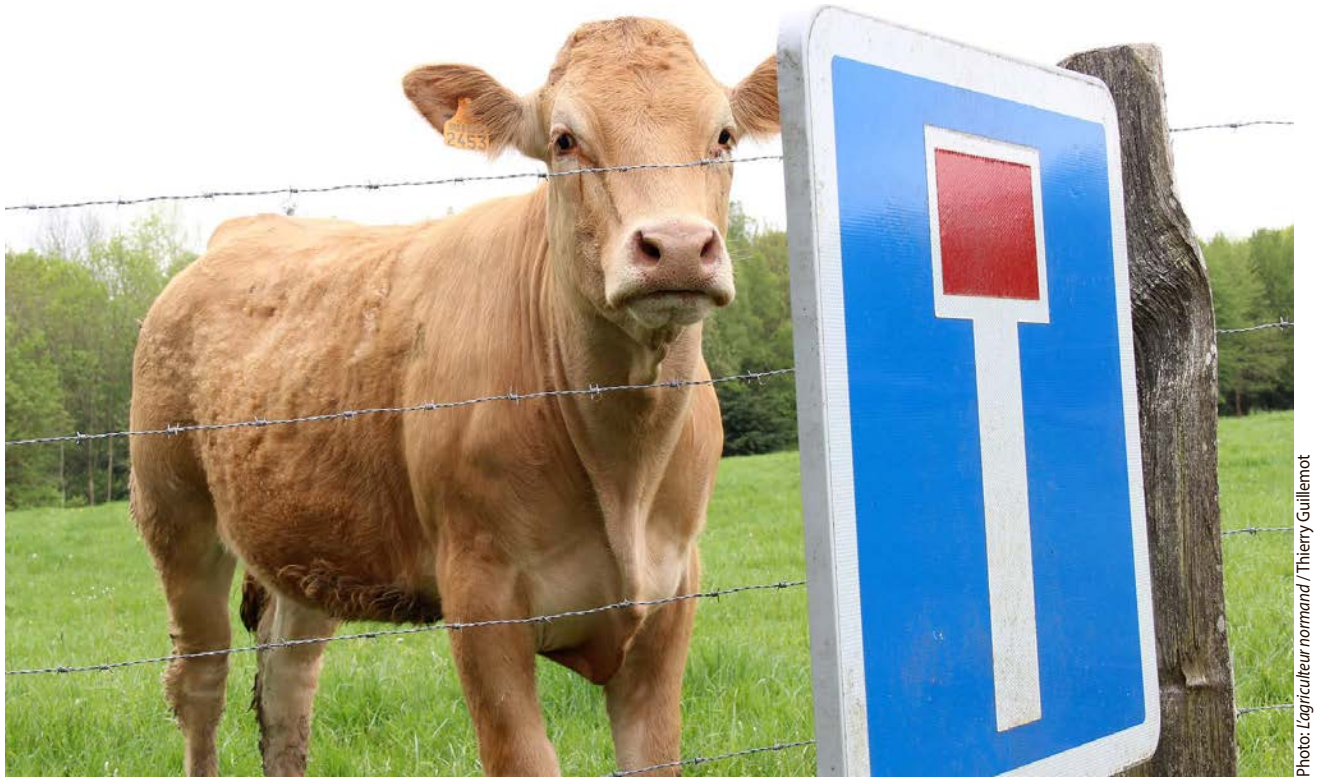


Photo: *L'agriculteur normand* / Thierry Guillemot

Le droit rural, essentiellement patrimonial, a-t-il toujours son utilité ? Certains en doutent en raison de l'évolution de l'activité agricole et des nouveaux enjeux, notamment environnementaux, qui apparaissent. D'autres, au contraire, estiment qu'il a toujours son intérêt, surtout s'il sait se rénover en prenant en compte les nouvelles attentes sociétales. La question est posée et a fait l'objet d'un colloque organisé par l'Association française de droit rural (AFDR) et Agridées. *Page 3*

Côte d'Or

› Limitation à 80 km/h

Qu'en pensent les agriculteurs ?



Nièvre

› Assemblée générale des JA

Les Jeunes agriculteurs dressent le bilan de 2017

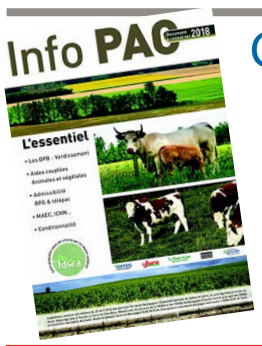


Yonne

› Filière lait

La petite marque qui monte, qui monte…





Cette semaine avec votre journal

L'Info PAC 2018*

*Offre réservée aux agriculteurs

G. BUCHEZ

Autun
03 85 54 18 23
www.gbuchez.fr

JOURNÉES COMMERCIALES
AUTUN 27, 28, 29 AVRIL



Nouvelle gamme récolte FENDT



Nouveau VALTRA A

27 et 28 avril
NOUVEAU BÂTIMENT
PORTES OUVERTES



Kverneland
SARL GUILBAULT
KUHN
14, Avenue Raymond Coutin - 58 - St Pierre le Moutier
03 86 37 41 15

Sommaire

Côte-d'Or
04 • Limitation à 80 km/h : Qu'en pensent les agriculteurs ?
05 • Race Brune : Châtillon va prendre du galon
06 • Méthanisation : Une pleine satisfaction
07 • Rendez-vous : Découvrir l'agroforesterie

Nièvre
08 • JA : Les Jeunes agriculteurs dressent le bilan de 2017
09 • ZDS : Le préfet à la rencontre des agriculteurs
10 • Chambre : Du renfort au service grandes cultures
11 • Vente directe : Secrets de Paysans a 7 ans

Yonne
12 • Filière lait : La petite marque qui monte, qui monte…
13 • Cultures : Concilier rendements et protéines
14 • Innov'Action : Désherbage mécanique et atelier de transformation
15 • FDSEA 89 : *« Cool Ludo, ça va l' faire… »*

France - Région
16 • JA BFC : L'enseignement agricole à la loupe
17 • Association Morvan Terroirs : À la croisée des chemins

Filières
18-19 • Cultures Maladies blé et orge : Les principaux fongicides ou associations utilisables
20 • Cultures Protéagineux de printemps : Pensez au soja !

Infos Services
21 • Économie & Gestion
22-23 • Analyse & Tendances
24-26 • Petites annonces
27-30 • Annonces légales
31 • Vie quotidienne
32 • Magazine

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30
AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 103 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries : Roto Centre - 348, Rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » : P tot 0,01 kg/tonne

Commission européenne

Une directive pour s'attaquer aux pratiques commerciales déloyales

La Commission européenne va soumettre, au Parlement et au Conseil, une directive afin de durcir la lutte contre les pratiques commerciales déloyales dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Elle souhaite interdire : *« les paiements tardifs concernant les denrées alimentaires périssables, les annulations de commande en dernière minute, les modifications unilatérales ou rétroactives des contrats et le fait d'obliger le fournisseur à rembourser les produits gaspillés »*. La commission voudrait aussi limiter d'autres pratiques, à la condition que les parties en aient convenu *« dans des termes clairs et univoques »*. *« Les rapports de force dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire ne sont pas égaux,* dénonce Jyrki Katainen, vice-président chargé de l'Emploi, de la Croissance, de l'Investissement et de la Compétitivité, *cette proposition est une déclaration sans équivoque en faveur d'une conduite des affaires plus équitable »*. Les États membres auraient pour mission de désigner une autorité publique, qui devrait faire appliquer les nouvelles règles et, en cas d'infraction avérée, infliger une sanction dissuasive et proportionnée. Cette instance aurait autorité pour ouvrir des enquêtes, de sa propre initiative ou à la suite d'une plainte. Dans ce cas, les auteurs de la plainte pourront demander le respect de la confidentialité et de leur anonymat. *« Nous cherchons à neutraliser le "facteur de peur" »*, explique Phil Hogan, le Commissaire européen chargé de l'Agriculture et du Développement rural.

Le Copa-Cogeca a salué *« un pas en avant »*. *« Il est nécessaire d'améliorer le fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et cela doit se faire au travers d'une législation au niveau de l'UE »*, a déclaré Joe Healy, le président du groupe de travail *« Chaîne alimentaire »* du Copa-Cogeca. La Secrétaire générale du Copa-Cogeca, Pekka Pesonen, demande toutefois à la Commission de *« veiller à ne pas miner les systèmes législatifs nationaux qui ont déjà fait leurs preuves dans l'UE »*. Le Copa-Cogeca appelle aussi la commission à aller plus loin : *« il est important de ne pas en limiter la portée. Toutes les entreprises doivent être mieux protégées contre les pratiques commerciales déloyales »*, a ajouté Joe Healy. Le Commissaire européen Phil Hogan a présenté le 16 avril la directive aux ministres européens de l'Agriculture, qui l'ont, pour la plupart, accueilli favorablement. Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation français, Stéphane Travert, a salué une proposition *« qui va dans le bon sens »*, précisant que *« la France participera activement aux travaux sur ce projet de texte, tout en restant vigilante, de façon à ne pas affaiblir notre dispositif national »*.

PRI info

Côte-d'Or Comment faire pour devenir agriculteur ou agricultrice ?

Vous avez un souhait, une idée, celui de vous mettre à votre compte et de devenir agriculteur ou agricultrice. Le Point Accueil Installation est là pour vous accueillir, vous aider à réfléchir sur votre projet, vous informer sur les aides et les démarches et vous orienter vers les personnes-ressources pour mener à bien votre projet (accueil financé par l'État). Nous organisons des sessions collectives au Point Accueil Installation, contactez Maëlle Sureau au 03 80 68 67 72 pour tous renseignements.

Nièvre Le Répertoire Départ Installation (RDI)

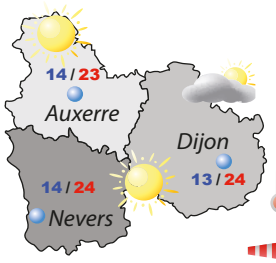
Si vous avez un projet d'installation et que vous recherchez du foncier ; ou si vous désirez céder votre exploitation à un jeune, inscrivez-vous au Répertoire Départemental à l'Installation. Cet outil permet de mettre en relation les jeunes désirant s'installer et les agriculteurs souhaitant céder leur exploitation (service financé par l'État). Contact : Carole Simon et Sylvie Simonin (Chambre d'agriculture) au 03 86 93 40 99.

Yonne Préparer son projet de cessation - transmission

Dans quelques mois ou quelques années, vous allez passer de la vie active à une retraite bien méritée.
Pour réussir cette étape de votre vie, il est important de se donner le temps d'y réfléchir. Comment et à qui transmettre votre exploitation ? Quelles démarches devez-vous faire ? Pour vous conseiller et vous accompagner dans cette réflexion, des personnes sont à votre disposition : contactez Marc Abonnet - Chambre d'agriculture au 03 86 94 22 22 (accompagnement financé par l'État, dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

la météo présentée par Dijon Céréales

Vendredi 20 Avril



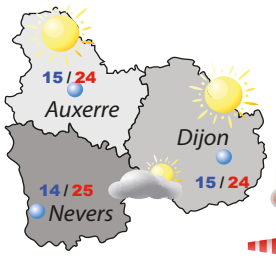
Beau temps
Le soleil sera bien présent mais accompagné de quelques nuages très localement.

T° mini : 13 à 15°C
T° maxi : 22 à 24°C

Vents : Nord-Est 10 km/h

Sainte Odette
Soleil : 06h51 - 20h49
Lune : 10h06 - 00h53

Samedi 21 Avril



Belle journée
Une belle journée s'annonce, avec seulement quelques nuages par endroits.

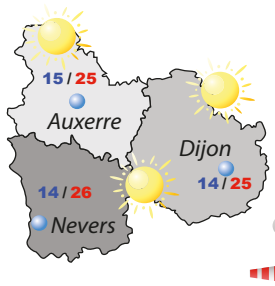
T° mini : 14 à 16°C
T° maxi : 23 à 25°C

Vents : Sud-Ouest 10 km/h

Saint Anselme
Soleil : 06h49 - 20h50
Lune : 11h01 - 01h59

AGATE météo
Météo de la Bourgogne
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 22 Avril



Ensoleillé
Un temps agréable et pleinement ensoleillé en perspective. Les vents seront faibles.

T° mini : 14 à 16°C
T° maxi : 24 à 26°C

Vents : Ouest 10 km/h

Saint Alexandre
Soleil : 06h48 - 20h52
Lune : 12h05 - 02h57

Prévisions à 7 jours

Lundi 23 Avril au Mercredi 25 Avril
Quelques nuages et de belles éclaircies pour lundi et mardi. Des averses orageuses sont attendues pour ce mercredi.
Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini : 8 à 10°C T° maxi : 21 à 23°C

Du Jeudi 26 Avril au Dimanche 29 Avril
Des nombreuses précipitations pour cette période, accompagnées d'orages ce dimanche.
Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini : 2 à 4°C T° maxi : 13 à 15°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Société

Le droit rural fait-il encore sens ?

Le droit rural, essentiellement patrimonial, a-t-il toujours son utilité ? Certains en doutent en raison de l'évolution de l'activité agricole et des nouveaux enjeux, notamment environnementaux, qui apparaissent. D'autres, au contraire, estiment qu'il a toujours son intérêt, surtout s'il sait se rénover en prenant en compte les nouvelles attentes sociétales.



Photo: Réussir

Le droit rural doit-il conserver sa spécificité ? *« Avec 450 000 exploitations aujourd'hui, contre 4 millions dans les années cinquante/60, ce droit a-t-il un sens ? »*

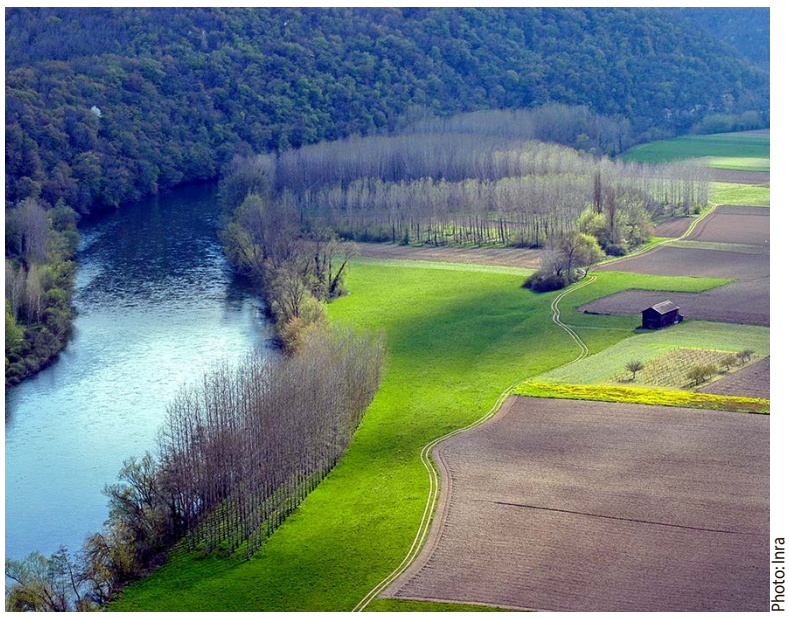
La France et l'Europe sont entrées dans une période de transition, qu'elle soit énergétique, écologique ou numérique. Ces transitions impactent l'activité des entreprises agricoles, dans leur rapport avec leur espace rural et plus généralement avec l'ensemble de la société. Ces évolutions affectent le droit et notamment le droit rural. Celui-ci a connu de grandes heures à partir du milieu du XXe siècle, pour s'adapter aux nouvelles orientations politiques qui ont été données à l'agriculture.

Le droit rural s'est émancipé du droit civil en créant un corpus juridique agricole, de façon à orienter l'agriculture française. Ce fut la création du statut du fermage à la fin des années quarante, puis les grandes lois d'orientation agricole dans les années soixante, qui ont donné naissance aux Safer, au contrôle des structures, puis des baux à long terme et des GFA dans les années soixante-dix. La question qui est posée aujourd'hui et qui a fait l'objet d'un colloque organisé par l'Association française de droit rural (AFDR) et Agridées, le 10 avril, est de savoir si ce corpus juridique est toujours d'actualité, si le droit rural doit conserver sa spécificité ou s'il doit disparaître. « *Avec 450 000 exploitations aujourd'hui, contre 4 millions dans les années cinquante/soixante, ce droit a-t-il un sens ?* », s'interrogeait Hubert Bosse-Platière, professeur à l'Université de Bourgogne. De plus l'activité agricole s'est diversifiée et de nouveaux services et productions sont apparus (tourisme à la ferme, chambre d'hôtes, production d'énergie…) qui ne relèvent pas du droit rural.

Le droit de l'environnement et de l'animal

En outre, de nouveaux enjeux apparaissent, qui impactent l'activité agricole. À commencer par le droit de l'environnement qui impose de nouvelles règles aux agriculteurs au quotidien (utilisation des phytosanitaires, prélèvement d'eau pour l'irrigation, préservation des haies, règles d'épandage…). Mais aussi parce que le droit de l'environnement s'intéresse de plus en plus à la protection de la nature et vise aussi bien l'usage des terres, la qualité de l'air, de l'eau, des sols et la protection de la biodiversité. « *On observe une infiltration du droit de l'environnement dans le droit agricole* », observait Carole Hernandez-Zakine, directrice de projet chez Agrosolutions.

Autre enjeu de plus en plus prégnant désormais, la cause animale. Lucile Boisseau-Sowinski, maître de conférences à l'Université de Limoges a édité un code de l'animal qui regroupe l'ensemble des règles qui régissent les rapports entre l'homme et l'animal. D'un bien meuble à l'origine dans le Code civil, l'animal est devenu un être sensible et la question qui est aujourd'hui posée est de savoir s'il ne faut pas lui accorder un statut juridique à part entière, qui ne serait pas sans conséquence sur l'activité agricole. Quid par exemple du gavage des canards, de la castration des porcs sans parler du broyage des poussins mâles ?


Photo: Inra

De nouveaux enjeux apparaissent, qui impactent l'activité agricole. Le droit de l'environnement impose de nouvelles règles aux agriculteurs au quotidien. Il s'intéresse de plus en plus à la protection de la nature et vise aussi bien l'usage des terres, la qualité de l'air, de l'eau, des sols et la protection de la biodiversité.

Banalisation de l'agriculture

Aussi certains n'hésitent pas à considérer que le droit rural n'a plus son utilité. C'est notamment le cas d'Hervé Lejeune, ancien conseiller agricole de Jacques Chirac à l'Élysée, aujourd'hui inspecteur général de l'agriculture. « *Nous sommes dans la mondialisation, 50 % de notre blé et 50 % de notre lait sont exportés, nos réflexes nationaux en matière de droit ont beaucoup moins intérêt, d'autant plus que le droit rural est plutôt patrimonial et qu'il ne répond pas aux enjeux de l'avenir* », estime-t-il. Un sentiment partagé par Philippe Huppé, député La République en Marche de l'Hérault. « *Le droit rural est compliqué. On arrive au bout du droit rural. Il n'y a plus de droit rural à part entière à cause de la mondialisation* », a-t-il déclaré. « *Faut-il conserver une spécificité agricole (ndlr : en matière de fiscalité), au risque de mettre sous cloche l'entreprise agricole ?* », s'interrogeait pour sa part Pierre-Henri Degregori, membre de l'Académie d'Agriculture de France.

Spécificités agricoles

Il n'en reste pas moins que la terre n'est pas un bien comme les autres ; « *on ne peut la déplacer* », soulignait François Robbe, avocat, maître de conférences à l'Université de Lyon et président de l'AFDR. Il ajoutait que l'agriculteur travaille sur le vivant et que l'activité agricole n'est pas une activité comme les autres, car elle est soumise à de nombreux aléas climatiques et sanitaires notamment, à ce titre l'agriculteur doit être protégé par un droit spécifique.

Ainsi la transmission du foncier doit obéir à des règles particulières pour ne pas être soumise aux règles du marché, la fiscalité doit tenir compte des aléas climatiques et les agriculteurs doivent bénéficier d'un cadre contractuel particulier pour les protéger de leurs clients et fournisseurs beaucoup plus puissants par rapport au droit classique de la concurrence. Ainsi concluait-il, « *le droit rural a un avenir s'il sait se réinventer en prenant en compte l'environnement, l'urbanisme et la gestion des territoires, le droit des animaux* ». S'il sait prendre en compte les besoins d'intérêt généraux de la société pour affronter les défis du XXIe siècle.

En bref

ÉGAlim 1832 amendements à examiner, un « chiffre record »

En introduction de l'examen du projet de loi issu des États généraux de l'alimentation, le député LaRem Roland Lescure, président de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, a constaté le 17 avril, le « *chiffre record* » d'amendements déposés par les députés. Un chiffre inédit, selon lui, « *surtout si l'on rapporte ce chiffre au nombre d'articles, dix-sept* ». En effet, 2 094 amendements ont été déposés par les députés, dont 262 ont été jugés irrecevables, soit 1 832 amendements restant à examiner d'ici le 20 avril (38 heures de séance prévues).

Loup Le Sénat propose la reconnaissance de la légitime défense

Dans son rapport d'information relatif à la gestion des loups, Cyril Pellevat, sénateur de Haute-Savoie, préconise la reconnaissance « *aux éleveurs d'un droit de légitime défense* », une demande forte des syndicats agricoles. En effet, le nouveau plan loup prévoit la libéralisation du tir de défense « *autorisé tout au long de l'année, même si le quota est dépassé* », selon le préfet coordonnateur du Plan loup, Stéphane Bouillon, mais à condition que les « *troupeaux soient protégés ou reconnus comme ne pouvant être protégés* ». Ainsi, le sénateur veut aller plus loin, considérant que la « *procédure de gradation des tirs ne permet pas toujours de répondre à l'urgence et aboutit à des situations locales parfois ubuesques* ».

Lait La hausse de la collecte a ralenti en février

Agreste a signalé le 13 avril un ralentissement de la hausse de la collecte de lait de vache en février, à +3,1 % sur un an. « *En février 2018, la collecte de lait de vache demeure supérieure à celle de l'an passé, mais avec un écart plus réduit qu'en janvier (+3,1 % contre 4,5 %)* », selon une note. Le prix du lait standard en conventionnel (hors bio et AOP/IGP) est estimé à 326 €/1 000 litres, soit +3,4 % par rapport à 2017. Tous types de lait confondus, le prix à teneurs réelles s'établit en moyenne à 362 €/1 000 litres, soit +4,7 %. « *Sur la même période, la collecte de lait de chèvre progresse de 1,4 % et celle de lait de brebis reste stable par rapport à l'an passé* », poursuit Agreste.

Limitation à 80 km/h

Qu'en pensent les agriculteurs ?

La vitesse sera limitée à 80 km/h sur les routes secondaires à partir du 1er juillet. Des agriculteurs côte-d'oriens donnent leur avis.

Le Premier ministre Édouard Philippe a raison : il faut sauver des vies. Mais sa mesure est-elle pertinente ? Visiblement non, si l'on en croit certaines études, certains retours d'expérience, l'avis de la population et celui de dix agriculteurs côte-d'oriens qui ont accepté de faire part leur position. Aucun d'entre eux ne se dit favorable à un tel changement. Pour Thibaut Riotte, de Chamesson, il s'agit d'une mesure *« uniquement à but lucratif »* : *« Dans le Châtillonnais, nous avons la D980 et la D971, deux anciennes routes nationales, ce sont deux routes droites. C'est une vraie connerie de les limiter à 80 km/h. Je ne dis pas que certaines routes ne le méritent pas, mais vraiment pas celles-ci »*. Hubert Coucheney, de Planay, estime cette restriction va impliquer *« du temps perdu »* : *« Nous n'avions pas besoin de ça, je pense à ceux qui, comme moi, habitent loin de tout. Ce sera notamment du temps supplémentaire pour aller à Dijon »*. Pour Pascal Cornet, de Gommeville, cette nouvelle réglementation va augmenter le temps passé sur les routes et engendrer de l'ennui : *« Et en plus, la surveillance systématique du compteur de vitesse ne sera pas bénéfique à l'attention de la personne qui conduit. Cette mesure semble en total désaccord avec ses objectifs fixés »*. Selon Matthieu Faivre, de Montmain, *« cette limitation à 80 km/h ne servira à rien vis-à-vis de la sécurité routière. Aucune étude n'indique une diminution du nombre d'accidents avec une telle vitesse, ce serait même l'inverse. Cette limitation n'est que financière, son unique objectif est de renflouer les caisses de l'État avec l'augmentation des PV qui en découlera »*.

« Illogique et ridicule »

Mickaël Pacaut-Mimeur de Voudenay, considère *« illogique »* cette réforme : *« Ils parlent d'augmenter la vitesse des tracteurs à 50 km/h et veulent baisser, dans le même temps, la limitation des véhicules à 80 km/h. Je ne comprends pas où ils veulent en venir ! »*. Franck Debeaupuis, de Montberthault, est également contre l'abaissement à 80 km/h : *«Ce sera une contrainte certaine pour ceux qui vivent dans les territoires ruraux. Ce dispositif ne baissera pas le nombre d'accidents. Il faudrait mieux investir dans les infrastructures routières pour baisser le nombre de morts sur les routes, comme le font les pays nordiques»*. Florian Renon, de Lacour-d'Arcenay, juge *«ridicule»* ce projet de loi : *«Nous allons passer plus de temps à regarder le paysage que la route ! Les conducteurs seront encore moins vigilants et cela va à l'inverse de l'objectif visé»*. Pour Cyril Pautet, de Rouvres-en-Plaine, il s'agit d'une mesure *«à nouveau contre-productive»* : *«Dans tous les pays voisins, la limitation de vitesse est augmentée et le nombre d'accidents diminue. En France, on cherche encore à nous brider et à nous ponctionner un peu plus notre argent au quotidien»*. Cédric Bazin, de la Rochepot, ne croit pas non plus en une baisse du nombre des accidents : *«Le seul impact sera le remplissage des caisses de l'État via les contrôles radars»*. Matthias Colson, de Frénois, privilégierait quant à lui le cas par cas et n'abaisserait la vitesse que pour des zones vraiment dangereuses.



Aucun des dix exploitants sondés ne se dit favorable à ce changement.

AURÉLIEN GENEST

Coup de frein certainement

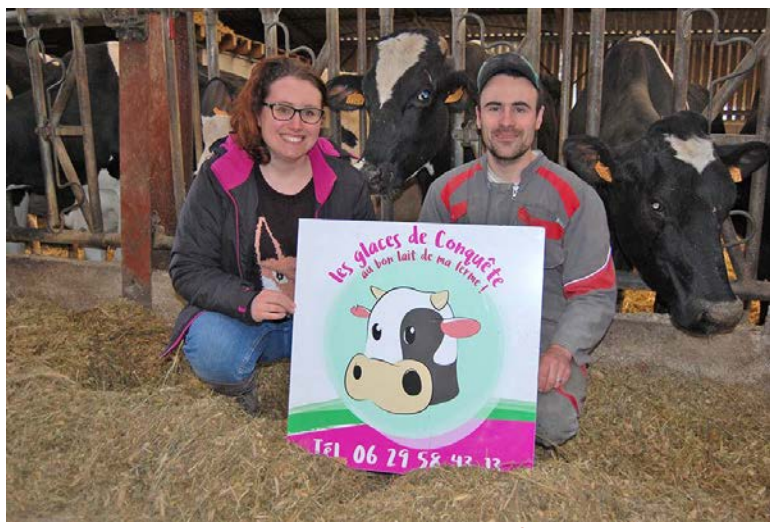
Clément Babouillard, jeune agriculteur à Ampilly-lès-Bordes, avait déjà alerté il y a plusieurs mois la députée Yolaine de Courson sur ce projet qui serait *«un coup de frein supplémentaire»* pour le territoire : *«Nous avons beaucoup de lignes droites dans le Châtillonnais, sur lesquelles il n'y a déjà pas grand monde et sur lesquelles la vitesse de 90 km/h est déjà difficile à tenir. Ce n'est pas avec ce genre de mesures que nous attirerons du monde, c'est certain»*.

Prim'Holstein

La folie des glaces

L'EARL du Chanoy propose à nouveau ses produits à base de lait fermier, après une première année particulièrement réussie.

Les participants de l'assemblée générale du syndicat départemental Prim'Holstein se sont rendus le 10 avril chez Tiffany et Benoît Pech à Saint-Seine-sur-Vingeanne. La visite de l'atelier bovin composé de 60 vaches laitières avec une production annuelle de 445 000 litres était proposée, avant la présentation de la nouvelle activité originale de la ferme. L'EARL du Chanoy s'est distinguée l'an passé en débutant la transformation d'une partie de son lait en glaces, bûches et vacherins. La première campagne de Tiffany Pech a été très encourageante avec 500 bûches vendues en partenariat avec Frédéric Marcouyoux de Vernot. Plus de 600 litres de glaces ont également été écoulés. *«La production est repartie cette année, depuis mi-mars»*, indique la jeune Côte-d'orienne, qui n'a pas chômé cet hiver en répondant à plusieurs demandes. *«Les Glaces de Conquête»* seront proposées ce samedi 21 avril à Quetigny chez Philippe Gransagnes, où la MFR organisera une grande journée de valorisation de la filière agricole. *«Nous serons également à tous les marchés de Fontaine-Française, le samedi de 9h à 12h30 à partir du 5 mai. Et très certainement à la fête départementale de l'agriculture le 3 juin place Darcy à Dijon»*, ajoute Tiffany Pech.



Les éleveurs de Saint-Seine-sur-Vingeanne transforment une partie de leur lait en produits glacés.

De nombreux arômes

Les Glaces de Conquête ne comportent aucun colorant, conservateur, texturant ni œuf. Les seuls ajouts susceptibles de varier en quantité selon les saisons concernent la crème et le sucre. Sept parfums sont aujourd'hui disponibles : vanille, caramel, café, miel, pépites de chocolat et lait, fleur de lait et cannelle en pots de 500 ml ou deux litres. Une glace à la fraise sera peut-être proposée cette année si la récolte du jardin le permet. Une glace au yaourt est également dans les cartons. Hors période hivernale, Tiffany Pech propose des vacherins et trois types de bûches adaptées aux fruits de saison, sur commande : la Bourguignonne (sorbet cassis, glace cannelle et biscuit pain d'épices), la Carapom (sorbet pomme, glace et coulis caramel, sablé) et


Des glaces au caramel en préparation.

En Rouge et noir (sorbet cerise, glace lait pépites de chocolat et biscuit brownie). La jeune femme répond à toutes les sollicitations (présence à des manifestations, commandes) et envisage d'installer un espace de vente au cœur de la ferme à moyen terme. L'EARL du Chanoy vend également de la viande en caissettes, sur demande. Renseignements et commandes : 06 29 58 43 13 ou www.lesglacesdeconquete.fr.

AURÉLIEN GENEST

Race Brune

Châtillon va prendre du galon

La journée d'études des éleveurs de vaches Brunes a été l'occasion d'aborder le rendez-vous des 2 et 3 juin au cours l'Abbé.

La fin d'Eurogénétique à Épinal va donner un nouvel élan et une nouvelle dimension au concours Brun de Châtillon-sur-Seine. Si un nouveau rendez-vous d'élevage se tient désormais à Colmar, celui-ci ne sera pas organisé par les centres d'insémination et c'est bien à Châtillon que se rendront les plus beaux spécimens de l'hexagone. Les invitations seront envoyées aux éleveurs dans la semaine du 20 avril. Près de 140 vaches et génisses de toute la France seront attendues en concours samedi 2 juin au cours l'Abbé. Conjoncture difficile oblige, la traditionnelle vente aux enchères s'intéressera de nouveau à de jeunes animaux. Une quinzaine de génisses issues de doses sexées et faisant partie du top de la race seront proposées aux acheteurs, avec des critères bien particuliers pour chacune d'entre elles (cellules, mamelle…). BGS reste à disposition des éleveurs souhaitant acquérir des génisses pleines. Parmi les grandes nouveautés de cette édition, l'association J'élève en Côte-d'Or proposera un concours de jeunes présentateurs la journée du dimanche, avec des génisses multiraces. Cette journée d'études de la race Brune a été l'occasion de présenter le nouveau bureau BGS élu au printemps 2017 et présidé par Vincent Julhan, éleveur en Lozère. Les nouveautés BGS (services, schéma, projet) ont également été présentées à l'issue des assemblées générales du syndicat interdépartemental Brune et de la section Est de Brune Expansion, durant lesquelles les présidents Mickaël Clerget et Benoît Colson se sont exprimés.

AURÉLIEN GENEST



Vincent Julhan (président de BGS) et Émeric Loosli (éleveur à Chazeuil, lors de la visite de son exploitation).

La génétique côte-d'orienne se porte bien

Un taureau né en Côte-d'Or à l'Earl des Ardelons, d'une famille venant du Gaec Colson, est aujourd'hui numéro 2 en Allemagne. Namur fait déjà l'objet de commandes de l'Allemagne et de l'Autriche : la génétique brune française et côte-d'orienne dans cet exemple, devient de plus en plus reconnue à l'international.

En images **Deux visites d'exploitations étaient organisées ce 4 avril. Le rendez-vous était tout d'abord donné au Gaec Loosli à Chazeuil (85 vaches à 8 000 kg lait/an, TB à 42,1, TP à 34,4, famille Jeroboam) puis à Moloy, au Gaec Colson (130 vaches à 8 700 kg lait/an, TB à 41,4 et TP à 35,7, famille Luther).**





Fête du bœuf

« À guichets fermés »

Le pôle agricole de Créancey accueille demain la quatrième édition de la fête du bœuf. L'évènement va faire le plein, il n'y a plus de place pour les exposants !

La fête du bœuf va enregistrer une affluence record ce samedi 21 avril. Pas moins de 138 bovins étaient inscrits la semaine dernière, soit un gain de 39 bêtes par rapport à 2017 et une augmentation impressionnante de + 40 %. Les Charolais sont encore une fois les mieux représentés mais il faudra également compter sur les races Blanc Bleu, Blonde d'Aquitaine, Parthenaise, Limousine, sans oublier les croisés. Les catégories bœufs, vaches et génisses charolaises de trois ans sont elles aussi majoritaires. Les quarante-huit élevages qui feront le déplacement sont issus de quatre départements : la Côte-d'Or, la Saône-et-Loire, la Nièvre et la Loire. Une quinzaine d'éleveurs font ou refont leur apparition lors de ce concours. Les ovins ont également fait le plein avec une vingtaine de lots de trois moutons toutes races (Île de France, croisés, Berrichons, Vendéens, Charollais et Anthenais).

Pas vraiment d'explications

Jean-Louis Brazey, président de l'association pour la promotion des animaux de boucherie de haute qualité, est bien évidemment satisfait de ces effectifs annoncés. La conjoncture n'est pourtant pas favorable et le concours de boucherie le plus proche, celui d'Autun en Saône-et-Loire, avait affiché un bien maigre bilan il y a plusieurs semaines avec notamment cinquante animaux en moins par rapport à l'édition 2017. *« Nous ne nous attendions pas un tel succès, surtout au vu des autres concours qui ont systématiquement perdu en effectifs. Je dois le reconnaître, j'ai bien du mal à expliquer un tel engouement, mais nous n'allons bien sûr pas nous en plaindre ! Nous nous dirigeons vers un très beau rendez-vous »*, annonce le président de l'association organisatrice, *« il est désormais à souhaiter que les acheteurs répondent présent eux aussi, pour une pleine réussite de l'évènement. Le public est aussi le bienvenu, notamment à notre déjeuner qui se déroulera dans une très belle convivialité. Je remercie au passage nos différents sponsors, dont l'aide est essentielle pour l'organisation de la fête du bœuf »*. Renseignements : 03 80 90 68 80.

AURÉLIEN GENEST

400 repas disponibles

Il est fort probable que le déjeuner affiche complet lui aussi. L'organisation a prévu 400 repas avec de la viande charolaise locale, au prix de 20 euros. Les tickets sont à prendre sur place, sans réservations.



Près de soixante élevages sont inscrits dans les concours bovins et ovins. L'ouverture au public se fera à partir de 10 heures.



Méthanisation

Une pleine satisfaction

Le Gaec Asdrubal ouvrait ses portes vendredi dernier à Is-sur-Tille. L'unité de méthanisation opérationnelle depuis un an tient toutes ses promesses.


Vue aérienne de l'exploitation.


Sébastien Asdrubal, devant le méthaniseur.

En mars 2017, Sébastien et Maxime Asdrubal mettaient en route une unité de méthanisation voie sèche discontinue d'une puissance de 170kWc. Quel est aujourd'hui le sentiment des deux jeunes Côte-d'oriens âgés de 35 et 30 ans ? *« Le bilan est positif au vu de la production, 147 kWh ont été produits, alors que la prévision annuelle était de 140 kWh. Nous vendons environ 20000 euros d'électricité chaque mois à EDF »*, révèlent les deux frères qui organisaient une porte ouverte vendredi 13 avril. Le coût de la construction s'élève à 1,8 million d'euros subventionnés à hauteur de 30 % par l'Ademe et le Conseil régional. Les membres du Gaec ont assuré une grande partie de la maçonnerie pour réduire sensiblement la facture.

Embauche d'un salarié

« Nous avons quatre garages. Chacun d'eux est vidé puis rempli tous les dix jours. Notre unité de méthanisation nécessite environ 30 heures de travail par mois », indique Sébastien Asdrubal. Si la production d'électricité dépasse aujourd'hui le prévisionnel, le temps passé à la préparation du substrat en fait tout autant. *« D'après les estimations que l'on nous avait fournies, seulement deux ou trois heures devaient suffire pour préparer les mélanges, cette tâche représente en réalité l'équivalent d'une journée. Il en faut tout autant pour vider puis remplir un seul et même garage »*, poursuit l'agriculteur. Les associés du Gaec avaient anticipé : un second ouvrier a été embauché sur l'exploitation en début d'année 2017 pour assurer les besoins croissants de main-d'œuvre liés à la méthanisation.

Du fumier pour fonctionner

Le cheptel bovin du Gaec Asdrubal compte plus de 500 têtes (90 mères Salers, leurs descendances, des génisses et taurillons multiraces à l'engraissement) : le fumier issu du troupeau satisfait 50 % des besoins de fonctionnement de l'unité de méthanisation, pour des apports annuels de plus 3 500 tonnes. Les oignons représentent pour leur part 1 800 tonnes, comme l'expliquent les exploitants : *« des usines du secteur de Dijon nous en fournissent. Il y a un peu de tout : des pelures, des oignons pourris… Nous échangeons ce volume contre du digestat, utilisé par un agriculteur fournit qui ces usines »*. De l'ensilage de Cive (cultures intermédiaires à vocation énergétique) est abondé à hauteur de 530 tonnes chaque année. *« Il s'agit principalement de seigle forestier. Nous avons aussi de la paille issue de céréales et d'autres produits en plus faibles quantités, selon les opportunités. À titre d'exemple, aujourd'hui, nous avons récupéré de vieilles pommes de terre »*, ajoute Sébastien Asdrubal.

Des alertes par téléphone

La mise en route de l'unité a nécessité un certain nombre de réglages et de modifications. *« Nous avons été épaulés par des techniciens, tout est compris dans un contrat »*, commente les deux éleveurs, *« nous étions au courant de ce genre de pépins. Avec la méthanisation, il faut être prêt à se lever la nuit pour s'en occuper. Les alarmes reçues sur nos téléphones étaient quasiment quotidiennes les jours et les semaines après le lancement. Les problèmes sont divers et variés, mais jamais trop importants : le moteur peut s'arrêter à cause d'un taux trop élevé de particules, un filtre peut se boucher, le compresseur peut s'arrêter. La fréquence des problèmes diminue aujourd'hui, nous avons généralement une alerte par semaine. La méthanisation représente un travail à part entière et représente beaucoup de surveillance »*.

AURÉLIEN GENEST


Vendredi dernier, lors de la porte ouverte consacrée aux invités en matinée, puis à tout public l'après-midi.


Le Gaec Asdrubal s'est également lancé dans les panneaux photovoltaïques. Un premier toit a été installé en même temps que l'unité de méthanisation et un second le 6 mars dernier, sur des bâtiments existants et bien orientés.


La chaleur issue du dispositif est valorisée par un séchoir multiproduits. « Celui-ci est tout récent, il va permettre de sécher notre foin. Nous étudions également l'hypothèse de sécher du bois et des céréales », informent les deux agriculteurs.




Deux fils d'agriculteurs sont employés sur la ferme : Antoine Fouchet (Le Meix) et Thomas Petitgenet (Musseau).

Rendez-vous

Découvrir l'agroforesterie

Une journée intégralement dédiée à l'agroforesterie se tient lundi 30 avril à Coulmier-le-Sec.

L'agroforesterie fera l'objet d'une présentation lundi 30 avril à la salle des fêtes de Coulmier-le-Sec. Une formation Vivéa rappellera les bases de l'agroforesterie dès 9h30 à la salle des fêtes du village (développement de la fertilité des sols, couverts végétaux, introduction de pratiques agroforestières…). Ce premier rendez-vous sera suivi d'un atelier technique sur le terrain à partir de 14 h 30 puis d'une conférence ouverte à tout public à 19h30.


Ce mode de production associe des arbres à des cultures ou à de l'élevage.

Une baisse de charges

L'association Agroforeste, créée en ce début d'année 2018, œuvre pour la recherche, le développement et la formation en agro-écologie et agroforesterie. C'est elle qui est à l'initiative de cette journée inédite. *«Nous espérons attirer un large public. L'agroforesterie commence à bien se développer en France, notamment dans les départements du Gers et du Maine-et-Loire. Cela ne saurait trop tarder en Côte-d'Or devant ses nombreux intérêts»*, indique Pauline Kaeuffer-Muller, ingénieure agronome et présidente de l'association. L'agroforesterie, mode d'exploitation qui associe des arbres ou des haies à des grandes cultures ou à de l'élevage, permet aux agriculteurs de diminuer leurs charges, comme l'explique Pauline Kaeuffer-Muller: *« les amendements sont effectivement moins importants. L'agroforesterie génère aussi des revenus supplémentaires avec le bois produit ou les fruits récoltés, s'il s'agit bien sûr d'arbres fruitiers. Il est également prouvé que les parcelles agroforestières ont de meilleurs taux de carbone et une meilleure gestion de l'eau. Tous ces critères sont bénéfiques en termes de rendements et d'efficacité pour les différentes productions »*.

Une poignée d'agriculteurs côte-d'oriens opteraient aujourd'hui pour l'agroforesterie. *«C'est encore très peu, mais des demandes d'agriculteurs nous remontent de plus en plus. Cette journée répondra à toutes leurs questions»*, poursuit la présidente d'Agroforeste. Des soutiens de l'État existent pour les personnes qui se lancent dans ce mode d'exploitation et toutes les démarches à suivre seront présentées ce 30 avril. Les associations Arbre et Paysage 32 représentée par son directeur Alain Canet, Ver de Terre Production et l'association française d'agroforesterie seront également de la partie. Contact: 06 67 48 84 99 ou agroforeste@gmail.com

AURÉLIEN GENEST

Productions végétales

Peut mieux faire

Le début d'année est compliqué dans les grandes cultures et prairies du département.

Les agriculteurs de Côte-d'Or ont, pour la plupart d'entre eux, connu des débuts d'année bien meilleurs. Le manque de températures et d'ensoleillement a fortement limité le développement végétatif des plantes, dans des proportions encore plus importantes sur les plateaux qui accusent aujourd'hui un net retard au calendrier. L'excès d'eau n'arrange rien et a fortement perturbé, entre autres, les interventions dans les parcelles. Seulement la moitié des cultures de printemps étaient en terre le 9 avril, date de la dernière réunion des membres du bureau de la Chambre d'agriculture, qui ont profité de ce rendez-vous pour dresser un état des lieux départemental. *« Une partie de ces cultures de printemps ne seront sans doute jamais implantées. Les exploitants concernés vont certainement se rabattre sur du tournesol ou du soja selon leurs possibilités »*, commentait Fabrice Genin, responsable du dossier des productions annuelles. Celui-ci rappelait également les nombreux problèmes sanitaires connus à ce jour, avec notamment de l'helminthosporiose et de la rhynchosporiose sur les orges et surtout une grande problématique d'altises sur le colza, lui-même atteint de cylindrosporiose : *« l'état sanitaire n'est vraiment pas bon, c'est le moins que l'on puisse dire. Pour l'excès d'eau, même sur le plateau, les terres ont du mal à filtrer et de nombreuses cultures jaunissent. Cela n'augure rien de bon mais la moisson, comme on l'entend souvent, on ne la voit belle qu'une seule fois. Espérons que ce soit le cas cet été, lorsque nous serons dans la moissonneuse »*.

AURÉLIEN GENEST


L'accès aux parcelles est encore difficile dans plusieurs secteurs.

300 mm dans le Val de Saône

Lors de cette même réunion, Nicolas Michaud a indiqué que 300 mm de précipitations avaient été enregistrés en un peu plus de trois mois dans le Val de Saône: *« Ce volume est exceptionnel et représente l'équivalent d'une demi-année par ici. De nombreuses cultures ont les pieds dans l'eau et commencent de jaunir. Des maladies vont vite se développer dans un tel contexte, qui annonce d'ores et déjà une baisse des potentiels. L'état des prairies n'est pas favorable non plus, le faible ensoleillement a limité la pousse de l'herbe et pourrait engendrer des problèmes de reproduction des animaux ».*

▸ Agenda

21/04 Grande journée agricole ce samedi à Quetigny

Dans le cadre de leur bac professionnel « Conduite et gestion de l'entreprise agricole », quatorze apprentis et stagiaires de la MFR de Quetigny organisent une grande journée porte ouverte qui présentera les différentes facettes du monde agricole. Le rendez-vous est programmé samedi 21 avril de 9 h 30 à 17 heures chez Philippe Gransagnes. De nombreux stands présenteront l'évolution du matériel, les techniques culturales, la transformation des produits et leurs débouchés, sans oublier la prise en compte de l'environnement dans les métiers agricoles. Les producteurs fermiers seront également de la partie.

27/04 - Marché de producteurs à Pouilly

Les élèves bac pro de la MFR Auxois Sud-Morvan organisent un marché de producteurs et artisans locaux le vendredi 27 avril. Rendez-vous de 14 h 30 à 22 h 00 à la MFR Auxois Sud – Morvan (avenue du général de Gaule à Pouilly-en-Auxois).

▸ Formations

26/04 Choisir le bon système de contention

En partenariat avec Global / Feder
Renseignements, inscriptions: Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

26/04 Comprendre ses chiffres pour devenir un bon pilote tech éco

Renseignements, inscriptions: Maëlle Sureau, JA21 – 03 80 68 67 72 – ja21-installation@wanadoo.fr

3 et 9/05 Cueillette et préparation des plantes médicinales (bovins laitiers)

Renseignements, inscriptions: Jean-François Dessolin - CEL21 - 03 80 68 67 10.



▶ Agenda

24/04 AG de la FDSEA 58
La FDSEA de la Nièvre tiendra son assemblée générale le 24 avril à Sermage (Salle des fêtes). Au programme : huis clos statutaire à partir de 13 h 30, suivi de l'élection de la commission statuts et conflits à 14 h 45. À partir de 15h séance ouverte au public. Un buffet dînatoire accompagné du verre de l'amitié clôturera l'événement. Inscriptions avant le 13 avril fdsea58@wanadoo.fr ou 03 86 93 40 98.

26/04 Réunion d'information IBR
Une réunion d'information publique sur l'application du nouveau règlement IBR, animée par le GDS, est organisée à Corbigny (Sicagemac) le 26 avril à 18 h 30.

25/04 Les petites bêtes de l'Alène à Luzy
Accompagnés des animatrices du Parc naturel régional du Morvan, venez découvrir et reconnaître les petites bêtes qui se cachent dans la rivière l'Alène. Au programme : petite pêche, reconnaissance des espèces et de leurs biologies.
Rendez-vous mercredi 25 avril à 14h au Tiers-lieu l'Horizon sur la place du 8 mai 1945 à Luzy. Bottes et vêtements adaptés de rigueur !
Nombre de places limité : inscriptions et renseignements auprès de la Maison du Tourisme du Parc naturel régional du Morvan au 03 86 78 79 57 ou à contact@parcdumorvan.org - Camille GUET, tél. : 03 86 78 79 36 / camille.guet@parcdumorvan.org

03/05 Journée présentation-Vente
Alsoni conseil élevage organise le jeudi 3 mai de 10h à 17h, une journée présentation vente au Gaec Marion à Luzy. Au programme : présentation de matériels agricoles (bascules, contention mobile, aménagements de clôtures). L'objectif de cette journée et de voir ce qui s'adapte le mieux à votre exploitation.
Renseignements : contact@alsoni.fr ou Jacques Bonnot au 06 72 08 79

18/05 Foire Concours à Moulins-Engilbert
Sicafome organise une foire concours pour les femelles et Bœuf culards d'engraissement. Réception des animaux entre 4 h 30 à 5 h 30. Jury de 6 h 30 à 8 h 00 et vente au cadran à 8 h 30. Inscriptions obligatoires avant le 27 avril. Attention pour les animaux non IBR, prise de sang obligatoire avec résultat négatif. Un engagement de 10 euros est demandé par bête. Renseignements 03 86 84 28 75

Assemblée générale des JA

Les Jeunes agriculteurs dressent le bilan de 2017

L'assemblée générale élective des Jeunes Agriculteurs de la Nièvre s'est tenue jeudi 12 avril au Lycée Agricole de Château-Chinon.



Clément Blandin, le président des JA entouré de son bureau.

Une page se tourne au sein des JA 58. Leur président Clément Blandin a cédé sa place au terme de sa dernière assemblée générale. Son successeur sera connu à l'issue du futur bureau, le 27 avril prochain. Cette journée s'est déroulée en deux temps. D'une part le matin, les jeunes agriculteurs se sont réunis à huis clos afin d'élire les nouveaux administrateurs. Les délibérations ont abouti à la nomination de 30 nouvelles personnes. L'après-midi, le bureau a présenté les comptes pour l'exercice 2017 qui se clôture avec un résultat de 1 889 euros. Un chiffre en baisse par rapport à l'an passé, 7 286 euros.
Il faut souligner la présence importante de professionnels comme Martial Tardivon, responsable des ventes au sein de la Sicafome, Stéphane Aurousseau polyculteur à Charrin et président de la FDSEA de la Nièvre ou encore de la Safer avec son directeur Jean-Luc Leroy.

De bonnes idées à dupliquer

«La communication, un défi à relever», thème de la table ronde organisée durant cette AG. Temps fort de l'après-midi, ce débat a été animé par Jean-Louis Laverdant, animateur professionnel. À ses côtés Bruno Giaccobé, rédacteur du journal *Le paysan breton* et initiateur de la page *antivegan.com* ; Nicole Boiteux, coach en communication et Jean-Claude Ronchi, président de Radio Morvan. Les échanges ont été riches et ont abouti à des pistes de réflexions : mise en place d'une émission ou chronique spéciale agriculture sur les ondes de Radio Morvan. À citer également la réalisation de vidéos pour mettre en valeur le métier à l'image des clips diffusés sur Youtube, ou Dailymotion. La proposition la plus marquante est celle de Martial Tardivon. Ce dernier tend la main aux JA et propose la mise en place d'animations au sein du Marché au Cadran.
« Les portes sont ouvertes pour utiliser le marché comme vecteur de communication » a proposé le responsable des ventes à Sicafome. L'objectif pour lui, est de parler de la viande au grand public.
Les JA de Côte-d'Or présents dans la salle ont par exemple parlé de leur émission sur France Bleu Besançon intitulée *«De la Terre à l'Assiette»*. Autant de bonnes idées à noter et dont il faut s'inspirer pour les prochaines années.


Une assemblée générale très suivie.

Les vœux de Clément Blandin

Ce n'est pas sans émotions que Clément Blandin a clôturé cette assemblée générale par un discours. Dans son allocution, il a fait le bilan de son mandat et il a rappelé les difficultés du métier. *« Il va falloir remplacer dans les prochaines années 1 500 exploitations alors que nous en installons seulement 60 chaque année. »* Il en a également appelé à la responsabilité des Pouvoirs publics qui *« aujourd'hui se servent de nous comme moyen d'échange »*.
Puis, il a remercié toute son équipe. Mais sans oublier non plus son prédécesseur Alexandre Loret *« qui lui a transmis la fibre syndicale »*.
Enfin, il a repris l'un de ses chevaux de bataille à savoir le soutien des jeunes agriculteurs à l'installation. *«Il faut soutenir l'engagement des jeunes pour construire l'avenir de notre métier»* avant de conclure sous les applaudissements : *«Vive les JA et Merci à tous !»*

THÉOPHILE MERCIER

ZDS (zones défavorisées simples)

Le préfet à la rencontre des agriculteurs

Le préfet de la Nièvre, Joël Mathurin, était en déplacement lundi 9 avril dans le nord du département à l'invitation de la FDSEA et des JA 58. Le but de cette rencontre : évoquer le découpage des zones défavorisées.



Les exploitants agricoles concernés par le zonage à l'écoute des propositions du préfet.

Attentif et à l'écoute, Joël Mathurin est venu, bottes aux pieds, écouter les inquiétudes des exploitants agricoles concernés par le zonage territorial. Cette journée a débuté sur l'exploitation Garnier-Perreau, située sur la commune de Nuars. Stéphane Aurousseau, président de la FDSEA 58, a dans un premier temps rappelé le contexte et les différentes phases de ce maillage (voir encadré). Puis Benoît Perreau, l'un des membres de l'EARL Garnier-Perreau, s'est exprimé et a présenté son exploitation.

Installé depuis le 1er novembre 2017, il gère avec son père un peu plus de 170 ha, dont 85 sont transformés en SCOP. Le village a depuis historiquement été placé en zone blanche. L'EARL a donc toujours fait sans l'ICHN. Concrètement c'est un manque à gagner pour lui d'environ 7 250 euros. Il souhaiterait améliorer le fonctionnement de son exploitation, mais sans cette ICHN, c'est impossible. D'autres exploitants en revanche sont bien plus perdants dans cette nouvelle réforme. C'est le cas notamment d'Éric Roubeau. Son exploitation située à la fois sur la commune de Pazy et Neuffontaines sort pour partie du périmètre de la ZDS. Comment combler ce déficit ? C'est l'une des questions posées au préfet. Question qu'il a promis d'étudier sans donner plus de détails. Du côté des élus locaux c'est aussi l'inquiétude. Interrogée durant cette journée, Nicole Hernando, Maire de Neuffontaines craint pour les jeunes agriculteurs. *«S'il n'y a plus ces aides, comment pérenniser nos exploitations ?»* s'interroge-t-elle.

La visite s'est achevée à Chasnay, sur l'exploitation de l'EARL de Veron gérée par Alexis Gilbert. Lui est plus chanceux, la commune vient d'intégrer le périmètre des zones défavorisées.

La FDSEA de son côté va engager les discussions entre la préfecture de la Nièvre et l'Inra, afin de se pencher sur le cas des six communes sortant du périmètre. L'objectif étant de trouver un accord pour un accompagnement économique.

THÉOPHILE MERCIER



Le préfet de la Nièvre, Joël Mathurin aux côtés de Christian Perreau, le Maire de Nuars et le président de la FDSEA Stéphane Aurousseau

« En 30 ans de carrière je n'ai jamais vu ça ! »

Comme d'autres exploitants agricoles, Éric Roubeau ne décolère pas face à ce nouveau découpage pour les ZDS. Son exploitation située à la fois à Pazy et Neuffontaines sort en partie du périmètre. Or, selon les conditions d'éligibilité, 80 % de la SAU de l'entreprise doit se trouver dans une zone défavorisée. Neuffontaines étant exclue du nouveau découpage, Éric Roubeau va perde son ICHN.

Il est actuellement en Gaec avec sa femme et emploie deux salariés, l'un à mi-temps l'autre à 25 % du temps. Concrètement, cette réforme lui fait perdre 16 000 euros. Actuellement, il ne sait pas encore quelle sera la conséquence de ce manque à gagner. *«Je pense que je vais rogner mes investissements»* imagine-t-il. *«J'ai par exemple un tracteur qui totalise plus de 8 000 heures de travail, mais je ne pourrais le changer»* précise-t-il. Pour lui entre la baisse du prix de la viande et cette réforme *«c'est le coup de grâce»*.

«Je suis sceptique sur le découpage»

Sans vouloir rentrer dans la polémique, Éric Roubeau invite les techniciens de l'Inra, à l'origine du zonage en France, à venir constater par eux-mêmes la topographie des lieux. *«Nous sommes quand même dans les critères primaires du zonage (notamment la "pierrosité"). Alors que l'on ne vienne pas me dire qu'il n'y a pas de cailloux par exemple»*. Il va plus loin en qualifiant cette réforme de *«bizarre»*.

Néanmoins, il estime qu'il a de la chance que cette réforme intervienne à la fin de sa carrière. *« Je plains surtout les jeunes exploitants. C'est catastrophique pour eux»*.

Sur la visite du préfet, il estime que ce dernier a été à l'écoute et investi. *«J'espère qu'il va pouvoir faire remonter nos revendications»*.

La suite, pour lui comme pour les autres exploitants nivernais, s'écrit désormais en pointillé.

Zonage territorial Mode d'emploi

L'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel vise à maintenir une agriculture durable dans des zones fragiles. Actuellement, elle concerne environ 16 000 communes en France. On distingue aujourd'hui trois types de zones sur lesquelles l'ICHN est versée : les zones de montagne ; les zones défavorisées simples ; les zones affectées de handicaps spécifiques. Depuis le début de la réforme en 2016, le zonage a subi plusieurs modifications.

- **Première phase : création des zones soumises à contrainte naturelles (ZSCN)**

Ce découpage a été réalisé par l'INRA et comporte plusieurs critères pédo-climatiques dont la "pierrosité",le climat, le sol et la pente.

- **deuxième phase : définition des zones soumises à contraintes spécifiques (ZSCS).**

La concertation entre l'administration et la profession a permis de reclasser la majeure partie de la ZDS "historique" grâce au critère herbe. (reclassement de petites régions agricoles dont la STH dans la SAU est supérieure ou égale à 30 %)

- **Troisième phase à venir : l'application d'une extension via le critère de « continuité territoriale »**

Il reste à ce jour 70 000 ha de battement à l'échelle nationale pour « reclasser » certains territoires. Dans la Nièvre, six communes perdent actuellement leur statut historique : Saint Aubin-des-Chaumes ; Neuffontaines ; Moissy ; Moulinot ; Tannay ; Marcy et Saint-Pierre-du-Mont. Des discussions sont en cours.

· Terrassement
· Création de plate-forme et empierrement
· Création et curage d'étang
· Démolition
· Arrachage de haie, broyage et déboisement
Matériels: Pelles, bull, tracto-benne, broyeur forestier sur pelle
BOURGOGNE TRAVAUX PUBLICS
58160 St Ouen sur Loire - Tel. 06 82 85 40 55
bourgogne-travaux-publics@orange.fr

Chambre d'Agriculture

Du renfort au service grandes cultures

Caroline Naels est arrivée à la chambre d'agriculture de la Nièvre en décembre dernier. L'occasion de s'arrêter sur sa fonction et sur le service proposé aux exploitants agricoles.


Caroline Naels dans son service « grandes cultures » à la Chambre d'agriculture.

Caroline Naels a intégré en décembre dernier la Chambre d'agriculture de la Nièvre au sein du service Grandes Cultures, en qualité de « conseillère grandes cultures ». Elle accompagne les exploitants agricoles sur des problématiques techniques. Cet accompagnement est réalisé en groupe, avec des tours de plaine chez les exploitants agricoles. C'est durant ces visites que les agriculteurs exposent leurs problèmes techniques du moment et cherchent ensemble la solution. Cette aide est apportée de manière hebdomadaire, ce qui permet aux exploitants d'être suivis au jour le jour. Parmi les problématiques : le désherbage, la gestion des maladies et des ravageurs, les itinéraires de culture. Autant de sujets auxquelles Caroline Naels et ses collègues apportent des réponses.

À la suite de ces visites, des groupes de travail peuvent se mettre en place pour plancher sur des cas précis. L'accompagnement des agriculteurs passe également par un flash technique qui leur est communiqué de manière hebdomadaire, ainsi que l'édition annuelle de guides de réunions.

Une mission basée aussi sur de l'expérimentation

L'autre facette de son travail c'est l'expérimentation. Objectif : anticiper l'évolution du métier et tester de nouvelles techniques.

Actuellement, l'équipe grandes cultures travaille sur de nombreux tests. Ces essais sont orientés notamment sur les variétés, le désherbage, les nouvelles techniques culturales.

Dans la Nièvre, on constate un problème de résistance aux produits de traitement sur certaines mauvaises herbes comme le vulpin. À la suite de ces essais, un compte rendu est dressé et transmis aux agriculteurs. Résultats qui peuvent être croisés avec des études du même type réalisées en partenariat avec d'autres infrastructures, telles qu'Arvalis par exemple. C'est donc une véritable base de données adaptée au territoire. À la fin de la campagne, un livret est édité, résumé de tous les essais réalisés. Des visites sont également organisées ce qui permet de se rendre compte concrètement de la faisabilité des tests.

Troisième mission : Le groupe Dephy

Cette troisième mission s'inscrit dans le cadre du plan Écophyto pour la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires de moins 25 % d'ici 2020 à 50 % d'ici 2025. Le but est de montrer au travers des groupes d'agriculteurs qu'il est possible de réduire les intrants sur le long terme. Mais aussi d'expérimenter des systèmes de cultures économes en intrants et de produire des références sur ces systèmes. Sur ce poste, Caroline Naels réalise un accompagnement individuel, ainsi que l'animation d'un groupe de 10 agriculteurs dans le nord du département. En adhérant à un groupe Dephy, on s'engage sur plusieurs années à communiquer sur les pratiques mises en place sur les parcelles.

Les données sont ensuite collectées au niveau national par l'Inra. Depuis la mise en place de ces groupes Dephy « certains exploitants ont pu réduire leur IFT (Indicateur de Fréquence de Traitements) de manière importante » remarque Caroline Naels. En 2015, dans les filières grandes cultures et en polycultures-élevage on observait une réduction moyenne de l'utilisation des produits phytosanitaires de 12 % depuis 2011. La conseillère technique encourage les agriculteurs qui souhaitent engager une réflexion de fond sur leur mode de production à rejoindre ce groupe.

THÉOPHILE MERCIER

Service Grand Culture
Caroline Naels
03 86 93 40 76
06 72 20 37 08
caroline.naels@nievre.chamagri.fr

Pierre Balique tire sa révérence

Le directeur des services de la Chambre d'agriculture de la Nièvre a quitté ses fonctions le 13 avril dernier. Arrivé au sein de l'institution en 1991 en qualité de Chef de Service Développement, il accède à la direction de la Chambre d'agriculture en 2005. Durant cette période, il n'aura connu qu'un président : Éric Bertrand.

Ce qu'il retient de toutes ces années, c'est surtout son travail d'accompagnement et de contact auprès des exploitants agricoles. Il quitte donc ses fonctions à la fois soulagé car *« les Chambres consulaires sont dans le viseur du gouvernement, dans le cadre de la réforme des politiques publiques »* mais aussi *« déçu »* car c'est *« un métier qui m'a toujours passionné »* nous a-t-il confié.

En attendant les élections à la Chambre prévues début 2019, c'est Joselyn Kerleaux, le directeur-adjoint qui assurera l'intérim.




V·MAT Construction
Dallage Béton
Bâtiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références
Zone Actipole - 21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr
V. UREK - 06 80 47 34 55
contact@vmat-dallage-chape.fr

Déchets vétérinaires

Le calendrier de la collecte

Le GDS de la Nièvre communique le calendrier des tournées de récupération des déchets vétérinaires.

	Lieux	Date	Arrivée	Départ
1	58 200 Alligny-Cosne : coopérative Cap Nièvre, Suchet	14/05	08 h 00	8 h 45
2	58 210 Varzy : coopérative Cap Nièvre, route de Champlemy	14/05	09 h 15	10 h 45
3	58 800 Corbigny : Sicagemac, route de Saint-Saulge	14/05	11 h 15	13 h 00
4	58 000 Sermoise : GDS 58, ZA du Clos Ry	15/05	08 h 00	09 h 30
5	58 130 Guérigny : coopérative Cap Nièvre, ZI Villemenant	15/05	10 h 00	10 h 45
6	58 110 Châtillon : coopérative Cap Nièvre, route d'Aunay	15/05	11 h 30	13 h 00
7	58 290 Moulins-Engilbert : Sicafome, 29 route de Châtillon	16/05	08 h 00	9 h 45
8	58 120 Château-Chinon : parking municipal Jean Sallonnyer	16/05	10 h 15	11 h 15
9	58 230 Montsauche-les-Settons : parking près du Crédit Agricole (face aux containers)	16/05	11 h 45	12 h 45
10	58 300 Decize : coopérative Cap Nièvre, route de Champvert	17/05	08 h 00	9 h 45
11	58 340 Cercy-la-Tour : coopérative Cap Nièvre, route de Decize	17/05	10 h 15	11 h 45
12	58 170 Luzy : gare de la coopérative agricole TEOL	17/05	13 h 00	14 h 30

Merci de se conformer aux dates et horaires indiqués
(Aucune autre possibilité de collecte en 2018)
Les deux fûts doivent être remis fermés, l'autocollant « code-barres » (reçu avec la facture) collé sur le fût de 50 litres (à défaut inscrire votre numéro d'élevage).
Un bon de prise en charge sera délivré et devra être conservé.
Il sera possible d'acquérir un nouveau kit (fût de 50 litres et petit fût de 2 litres) au prix de 27,50 € TTC à l'occasion de ces ramassages. La facture acquittée sera adressée ultérieurement par la Société EDC, seuls les règlements par chèque seront acceptés.
Pour tout renseignement complémentaire, contacter votre GDS au 03 86 90 18 90.

Vente directe

Secrets de Paysans a 7 ans

Ouvert le 15 avril 2011 à Coulanges-lès-Nevers, le magasin de vente directe a désormais atteint l'âge de la maturité. Une cérémonie était organisée pour l'occasion le 16 avril dernier.



Les gérants de « secrets de paysans » réunis au grand complet

L'ambiance était festive et les sourires s'affichaient sur les visages des convives à cet anniversaire un peu spécial, celui de leur magasin « Secrets de Paysans ». Un projet lancé en 2011 par 10 producteurs nivernais avec le concours de la chambre d'Agriculture de Nevers. Deux ans auront été nécessaires pour arriver à mener à bien ce projet. Pour fêter leurs 7 ans, les associés avaient convié les fournisseurs de la première heure.

« Secrets de paysans en chiffre »

Aujourd'hui « Secret de Paysans » c'est 14 producteurs répartis en 11 exploitations. Ces dernières permettent à 25 personnes de travailler à temps plein. À elles seules, ces installations agricoles réalisent 75 % du chiffre d'affaires du magasin. Une enseigne qui a su durant ces sept ans capter les besoins des consommateurs et s'adapter à la demande. Les gérants ont récemment embauché une deuxième vendeuse pour offrir plus d'amplitude horaire aux clients. Et puis de nouveaux fournisseurs sont arrivés. C'est le cas notamment de la SARL Pa viola implantée à Marzy qui produit des pâtes fraîches ou encore l'apport du quinoa avec l'entreprise « Sa Majesté la Graine » située à Nérondes dans le Berry. Désormais, « Secrets de Paysans » totalise un chiffre d'affaires d'environ 750 000 euros pour un peu plus de 600 clients par semaine. Un concept de magasin qui permet aussi aux producteurs de rationaliser leurs points de ventes. C'est le cas de Frédéric Coudray, l'un des associés. Il est producteur de foies gras à Donzy. « Secrets de Paysans me permet d'avoir mes clients en un seul endroit. Cela me permet de répondre plus facilement à leur demande » explique-t-il.

La suite pour les associés passe par l'arrivée de nouveaux producteurs dans l'actionnariat du magasin. « Il y a encore de la place pour de nouvelles personnes » a lancé Valérie Laporte, la gérante durant la cérémonie. Elle a également émis le souhait de nouveaux locaux plus fonctionnels aussi bien pour les livraisons mais aussi pour les clients avec plus de places de parking. Mais elle n'a pas voulu en dire davantage « car d'autres secrets vous attendent » a-t-elle conclu.

En attendant, joyeux anniversaire à eux.

THÉOPHILE MERCIER

Secrets de Paysans
6 avenue du 8 mai 1945 - 58660 Coulanges les nevers
Tél. : 03 86 61 07 12
Ouverture : lundi mardi, mercredi et jeudi de 08h à 13h et 14h30 à 19h ; le vendredi de 08 h à 19h ; le samedi de 08 h à 13 h et de 14 h 30 à 18 h.
secretsdepaysans@orange.fr - www.facebook.com/secretsdepaysans

Vente aux enchères numériques

Herd Book Charolais : une première encourageante

Le Herd Book Charolais a organisé du 21 au 31 mars dernier, sa toute première vente aux enchères par internet. Ce procédé novateur suscite évidemment bien des questions sur les méthodes de ventes des bovins reproducteurs dans la Nièvre. Retour sur cette première expérience.

C'est une petite révolution dans la filière agricole. Le Herd Book Charolais situé sur le domaine du Marault à Magny-Cours a proposé pour la première fois une vente aux enchères numériques. Décidée en décembre 2017, cette vente aux enchères est issue d'un constat simple : certains éleveurs n'ont plus le temps de se déplacer en marché physique et d'autres n'ont tout simplement pas l'habitude de sortir leurs bêtes pour les concours. L'objectif était de proposer à un panel d'acheteurs et de vendeurs, des bovins de qualités en facilitant l'accès à ce type de vente.

Cette première expérience est plutôt encourageante pour les équipes du HBC, puisque plus de 150 comptes client internet ont été créés à l'occasion de cette vente. 30 à 40 % de ces comptes ne sont pas adhérents au HBC. Preuve d'une certaine attente de la part des professionnels.

Des ventes encadrées par des experts

Pour prétendre à la vente par internet, il fallait d'abord avoir des mâles charolais âgés de 15 mois et plus et adhérer à la certification CPB. Deux solutions s'offraient aux vendeurs : soit les éleveurs filmaient eux-mêmes leurs bêtes dans les exploitations, soit un expert HBC se déplaçait. C'est la première solution qui l'a emporté dans la majorité des cas. Le ticket d'entrée était lui fixé à 150 euros. Un prix qui couvre notamment le temps passé par l'expert pour contrôler la qualité et la provenance des animaux à vendre. Au total, 75 bêtes ont été proposées à la vente. La formule a plu visiblement, aux acheteurs comme aux vendeurs. En dépit du contexte immatériel de la vente, des entrevues ont eu lieu dans les exploitations. Ce qui a permis aux potentiels acheteurs de se faire une idée des animaux dans leur environnement avant achat.

La mise à prix était de 2 500 euros. La vente la plus élevée s'élève à 3 600 euros. Selon le HBC, 12 reproducteurs sur 74 ont trouvé preneur. D'autres promesses de ventes ne se sont pas concrétisées.

Une mise en valeur des élevages

Avec son caractère novateur, « cette première vente aux enchères par internet a permis une véritable mise en valeur des élevages » s'est félicité Pascal Langevin, président du HBC. Pour lui, ce procédé commercial va dans le sens d'une société de plus en plus connectée. Il souligne également le gros travail réalisé par l'ensemble de ses équipes pour mettre en œuvre en si peu de temps cet événement. En revanche, il n'est pas encore question de remplacer définitivement les ventes physiques qui restent indispensables.

Lui et son équipe se donnent du temps pour analyser les retombées de cette première expérience. Il envisage pourquoi pas de renouveler l'opération plusieurs fois dans l'année, pour le moment « tout est ouvert »

THÉOPHILE MERCIER

► Formations

03/05 Valoriser ses pratiques, ça s'apprend !

Qui ne s'est jamais retrouvé, au bord d'une parcelle, à engager la conversation avec un randonneur posant des questions sur les pratiques agricoles ?
Qui n'a jamais eu envie de "reprendre la main" sur la communication autour de nos métiers ?
La FDSEA propose trois ateliers pratiques pour s'entraîner à valoriser vos pratiques quotidiennes auprès du grand public.
Au programme de la journée : des jeux de rôles pour vivre ou revivre les différentes occasions de rencontres avec le grand public, pour parler de vos gestes, de votre façon de travailler, de votre exploitation, répondre aux interrogations et renvoyer une image positive de métier… Personne n'est plus convaincant qu'un agriculteur pour parler agriculture !
3 journées sont organisées (gratuites, sauf le repas de midi), pour structurer ses idées, trouver les arguments pertinents, se mettre à l'aise à l'oral…
Deux rendez-vous :
- 3 mai (élevage) à la mairie de Cercy-la-Tour (9h-17h)
- 4 mai (cultures) à la mairie de Prémery (9h-17h)
Infos et inscription auprès de la FDSEA au 03 86 93 40 92



Filière lait

La petite marque qui monte, qui monte…

Adhérents à l'Association des Producteurs de lait du Bassin Centre, des éleveurs de l'Yonne sont allés à la rencontre des consommateurs dans une grande enseigne auxerroise pour échanger sur leur métier et faire la promotion du lait « C'est qui le Patron »



Pour l'occasion, les éleveurs étaient venus avec une vache !

Première marque à défendre la rémunération des éleveurs laitiers, *« C'est qui le Patron »* regroupe aujourd'hui plus de 400 producteurs, dont 160 adhérents à l'Association des Producteurs de lait du Bassin Centre (APLBC), présidée par Henry Ragon, éleveur laitier installé à Saints-en-Puisaye. Accompagné d'Olivier Legrand, son collègue de Villeneuve-les-Genets, tous deux se sont relayés cette fin de semaine, au Géant Casino d'Auxerre, pour communiquer auprès des consommateurs sur une démarche qui de l'aveu même des intéressés, change leur quotidien d'éleveurs, avec le sentiment d'être enfin rémunérés au juste prix.

« C'est ce qui redonne de l'espoir… »

Lancée à l'été 2016 par une consultation publique via Internet, l'initiative de Nicolas Chabanne repose sur un concept simple mais inédit : « *demander au consommateur son avis sur la qualité souhaitée d'un produit et combien il est prêt à payer pour cela* ». Avec un cahier des charges reposant sur plusieurs critères, dont celui d'une rétribution décente pour l'éleveur, soit 39 centimes par litre de lait vendu. Une différence de quelques centimes sans conséquence notable pour le portefeuille du consommateur, mais une véritable « *bouée de sauvetage* » pour nombre de producteurs, promis pour certains à mettre la clé sous la porte, victimes de la guerre des prix livrée par les industriels. À l'origine, explique Henri Ragon, l'initiative ne concernait qu'une cinquantaine de producteurs de la coopérative de Bresse Val-de-Saône, dans l'Ain : « *ils n'étaient plus payés que 200 € les 1 000 litres, car le lait partait en Italie et nombre d'entre eux pensaient arrêter. Ils se sont rapprochés de l'enseigne Carrefour, alors en pourparlers avec Nicolas Chabanne, ont trouvé un embouteilleur auprès de LSDH (Laiterie Saint-Denis-de-l'Hôtel), avec pour objectif la première année, de produire 5 à 7 millions de litres de lait…* » Le succès a vite dépassé les prévisions, puisqu'en mars 2017, 26 millions de litres avaient déjà été vendus : « *leurs volumes ne suffisaient plus et c'est pourquoi ils ont fait appel à d'autres producteurs. Actuellement, nous sommes 160 adhérents de l'APLBC à avoir rejoint la démarche, dont une vingtaine dans l'Yonne…* » Engagé depuis septembre dernier, Henry Ragon commercialise désormais 30 % de sa production sous la marque « *C'est qui le Patron* » et envisage aujourd'hui l'avenir sous de meilleurs auspices : « *en fait c'est ce qui redonne de l'espoir et permet de se projeter, alors qu'on allait plutôt vers une issue fatale en s'interrogeant sur les conditions pour tout arrêter. À titre personnel, je souhaiterais installer un neveu et sans la démarche, ce ne serait pas possible. Un point positif aussi, c'est de constater que le consommateur est prêt à payer un peu plus cher pour cela…* »

Un lait équitable, en lien avec le territoire

Face à cette cliente auxerroise, Olivier Legrand se fait pédagogue : « *nous sommes producteurs en Puisaye et répondons au cahier des charges fixé par les consommateurs au lancement de la démarche, entre autres, des animaux nourris sans OGM, un accès aux pâturages de 3 à 6 mois, pas d'huile de palme, un bien-être animal au-delà de la réglementation en vigueur…* ». Le discours fait mouche et la dame repart, son pack de lait sous le bras. Au fil des rencontres avec les consommateurs, Henry Ragon a pu mesurer l'impact que représentait dans l'acte d'achat, ce critère de juste rémunération pour l'éleveur : « *il est certain que ces 39 cts qui nous reviennent directement sont importants pour eux. Nous leur expliquons que pour en arriver là, le prix est construit à l'envers. En fait, « C'est Qui le Patron » a anticipé sur les objectifs fixés par les États Généraux de l'Alimentation et d'ailleurs, Macron a cité la marque dans son intervention, ce n'est pas pour rien…* » Autre critère mis en avant par l'éleveur poyaudin, le lien avec le territoire : « *les gens comprennent que la disparition de l'élevage aurait aussi des conséquences sur le paysage, le bocage, l'environnement, du fait du stockage de carbone. Tout un volet est à développer également sur le plan de la communication, par rapport au sans OGM de la démarche : produire demain de la luzerne, des trèfles, des pois, du colza pour remplacer les millions de tonnes de soja en provenance des États-Unis, peut aussi être une réponse aux attentes des consommateurs…*»



La vache vous dit : « *Mheeeuuu. rci* » !

La marque «*C'est qui le patron*» a explosé ses objectifs avec près de 35 millions de litres vendus en 2017. Un succès devenu phénomène de société, qui a conduit l'ensemble des enseignes de la grande distribution, dans le sillage de Carrefour, à adhérer au projet et proposer à leurs clients la petite brique bleue dont la célébrité franchit désormais les frontières, avec des contacts dans une douzaine de pays. D'autres produits sont déjà au catalogue, allant du steak haché à la plaquette de beurre en passant par les pizzas et les compotes de fruits. Cette autre cliente rencontrée ce samedi matin s'en réjouit : « *c'est par un reportage à la télé que j'ai appris l'existence de la démarche et depuis, je n'achète plus que ce type de lait. La différence de prix ? En fait, je ne me souviens même plus du prix que je payais avant…* » Selon la moyenne constatée en France, la consommation de lait par habitant ne dépasserait pas 53 litres à l'année. Soit un surcoût annuel de moins de 5 € pour les adeptes de la marque… La survie de certains éleveurs laitiers tient parfois à peu de chose !

DOMINIQUE BERNERD

Association des Producteurs de lait du Bassin Centre

Née en 2011, l'Association des Producteurs de lait du Bassin Centre (APLBC) est une organisation de producteurs qui compte plus de 480 adhérents, répartis sur 14 départements et 5 régions (Centre Val de Loire, Pays de Loire, Nouvelle Aquitaine, Bourgogne Franche-Comté, Auvergne Rhône Alpes). L'APLBC regroupe des éleveurs livrant à trois laiteries : Saint-Denis de l'Hôtel (LSDH) dans le Loiret, Rians dans le Cher et Chavegrand dans la Creuse.
L'APLBC se différencie au niveau du prix du lait de ses producteurs avec une différence allant de 15 à 20 € en prix de base par rapport au marché, mais aussi au travers de la montée gamme avec les différents contrats tripartites signés avec de nombreuses enseignes de distribution et prochainement, une démarche RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale).



Cultures

Concilier rendements et protéines

La Chambre d'agriculture vous propose de piloter votre 3ème apport d'azote.

Produire du blé dont la teneur en protéines dépasse 11,5 % est un critère essentiel pour satisfaire les débouchés traditionnels des blés bourguignons (meunerie française et exportations). Hors depuis 5 ans, la part de la récolte de blé qui n'atteint pas ce seuil a tendance à augmenter et engendre des problèmes de commercialisation.
Les facteurs qui influencent la teneur en protéines des blés sont multiples. Le climat et le sol ont une influence importante, néanmoins, le choix variétal, la quantité d'azote apportée, les dates d'apports et la forme d'engrais utilisée sont des éléments de l'itinéraire technique qui ont des effets directs sur la teneur en protéines.
Pour assurer une alimentation azotée satisfaisante des blés et ajuster le dernier apport d'azote, l'utilisation d'un outil de pilotage est recommandée.
La Chambre d'agriculture assurera des permanences durant lesquelles les agriculteurs pourront apporter leurs échantillons afin de contrôler l'état de nutrition azotée. Les mesures (15,50 € HT par parcelle – gratuit pour les adhérents de groupes de développement) s'effectueront à l'aide de la « pince N Tester ».
À noter : le pilotage de la fertilisation à l'aide de la pince N-tester est aussi possible sur orge d'hiver et de printemps.

Conditions d'utilisation de la pince N-tester

- Ne pas avoir de carences autres qu'en azote.
- Avoir eu 15-20 mm après le dernier apport réalisé, afin d'assurer l'absorption de cet apport.
- Un conseil n'est valable que pour une parcelle.

Sur blé tendre

- Avoir gardé 40 unités en réserve par rapport à la dose du bilan (si la dose bilan est inférieure à 110 unités, la mise en réserve n'est pas nécessaire)
- Avoir un blé entre 2 nœuds et dernière feuille étalée, le stade idéal pour la mesure étant le stade dernière feuille pointante
- Ne pas avoir réalisé le 3ème apport.

N.B. : en cas de mélange variétal : avoir mis en place une zone surfertilisée d'au moins 100u au 2ème apport et réaliser deux mesures : une dans la zone surfertilisée et une dans le reste de la parcelle.

Sur orge d'hiver

- Avoir apporté la totalité de la dose calculée par le bilan au stade épi 1 cm
- Avoir réalisé une zone surfertilisée (+80 à 100 kg/ha N)
- Avoir une orge entre 1 nœud et dernière feuille pointante : faire une première mesure entre 1 nœud et 2 nœuds. Si la pince ne déclenche pas d'apport, revenir pour pincer entre 2 nœuds et dernière feuille pointante.

Sur Orge de printemps

- Pour les parcelles dont le potentiel est supérieur à 65 q/ha
- Éviter les situations à risque de minéralisation tardive importante et/ou faible réserve en eau
- En cas d'apport complémentaire, vérifier qu'un retour des pluies est prévu dans les 7 jours, afin d'assurer une absorption rapide de l'azote à apporter. Dans le cas contraire, ne pas faire l'apport.
- Avoir apporté la totalité de la dose calculée par le bilan

Avoir réalisé une zone surfertilisée (+80 à 100 kg/ha N)
- Avoir une orge entre un nœud et deux nœuds sans dépasser ce stade.



Piloter son 3ème apport d'azote avec la pince N-Tester

Pour réaliser une mesure, vous devrez apporter 90 maîtres brins de blé (ou orge) prélevés le jour même dans des zones représentatives de la parcelle au stade précisé dans le tableau. De plus, apportez les renseignements parcellaires suivants : nom de la variété, le stade, date et dose des apports déjà effectués, dose d'azote prévisionnelle, objectif de rendement retenu pour le calcul de la dose prévisionnelle.
Contact : Chambre d'agriculture de l'Yonne au 03 86 94 22 22.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE

Culture	*Stade*	*Nombre de maîtres brins à apporter*
Blé (variété pure)	**2 nœuds à dernière feuille étalée**	**90**
Blé (mélange variétal)	**2 nœuds à dernière feuille étalée**	**90 de la parcelle + 90 de la zone surfertilisée**
Orge d'hiver	**1 nœud à dernière feuille pointante**	**90 de la parcelle + 90 de la zone surfertilisée**
Orge de printemps	**1 nœud à 2 nœuds**	**90 de la parcelle + 90 de la zone surfertilisée**

Les permanences

Maillot (bureau de la Chambre d'agriculture, ZA du Saule Fendu, 8 impasse de l'Europe) :
- Mercredi 25 avril de 9 h à 12 h
- Jeudi 3 mai de 9 h à 12 h

Auxerre (14bis rue Guynemer)
- Mardi 24 avril de 9 h à 12h
- Mercredi 2 mai de 14 h à 17 h
- Vendredi 4 mai de 14 h à 17 h

Avallon (9 avenue du 11 novembre)
- Vendredi 27 avril de 9 h à 12 h
- Vendredi 4 mai de 9 h à 12 h

Saint-Fargeau (Mairie)
- Mercredi 25 avril de 14 h à 17 h
- Jeudi 3 mai de 9 h à 12 h



▸ Agenda

Piloter votre 3ème apport d'azote

La Chambre d'agriculture assurera des permanences durant lesquelles les agriculteurs pourront apporter leurs échantillons afin de contrôler l'état de nutrition azotée des blés et orges d'hiver. Les mesures (gratuites pour les adhérents de groupes de développement), s'effectueront à l'aide de la «*pince N Tester*». Renseignements pour les permanences : www.yonne.chambagri.fr ou 03 86 94 22 22

26/04 Assemblée Générale de CERFrance Yonne

Dans le cadre de son assemblée générale annuelle, CERFrance Yonne invite ses adhérents à découvrir «*Les initiatives d'adhérents - entrepreneurs icaunais*». Avec la participation de 3 adhérents qui viendront présenter leur réalisation et projet et échanger avec le public, jeudi 26 avril, à 17 h 30, espace de Joinchère (Salle des Fêtes), à Venoy. Un cocktail dinatoire clôturera l'assemblée générale. Renseignements et inscriptions : cerfrancevousinvite@89.cerfrance.fr

26/04 Permanence Apecita

La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra jeudi 29 mars à la Chambre d'agriculture, 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 52 93 52 - Email : dijon@apecita.com

24/04 Rendez-vous annuel des Cuma de l'Yonne

Rendez-vous annuel des Cuma de l'Yonne organisé par l'antenne 89 de la Fédération Cuma Bourgogne, mardi 24 avril, à partir de 9 h, en la Salle des Fêtes de Villefargeau. Thème retenu cette année : les nouvelles technologies au service des Cuma : présentation du boitier de suivi des interventions par la Société Karnott (résultats des tests réalisés dans la Cuma de St Privé et la Cuma du Chatillon, par Richard Wylleman) ; présentation de la station météo connectée Météus par la Société Sencrop ; l'après-midi, focus sur le pilotage de la fertilisation avec démonstration de vol de drone Airinov par la Chambre d'agriculture

27/04 Marché à la ferme à Villiers sur Tholon

Prochain marché à la ferme, vendredi 27 avril, de 16 h à 20 h, à l'EARL La Maiterie, chez la Famille Boname, à Villiers-sur-Tholon. De nombreux producteurs présents

29/04 49ème Marche Auxerre - Vézelay

La 49e édition de la marche Auxerre - Vézelay, organisée par le club alpin français d'Auxerre se déroulera dimanche 29 avril. Plusieurs départs possibles : Auxerre (58 km) ; Cravant (35 km) ; Bessy/Cure (26 km) ; Arcy/Cure (21 km) ; Saint-Moré (17 km) ; Montillot (11 km). Renseignements et inscriptions : cafauxerre.ffcam.fr et au 03 86 52 22 06

▶ Agenda

S'informer sur le paillage et le compostage

Le Syndicat des déchets du centre Yonne organise tout au long du mois d'avril des stands d'information en déchèteries sur le compostage et le paillage :

- Samedi 21 avril : le matin à Augy (9 h 30 à 12 h 30) ; l'après-midi à Auxerre (de 14 h à 17 h)
- Mardi 24 avril : l'après-midi à Venoy (de 14 h à 17 h)
- Jeudi 26 avril : l'après-midi à Branches (de 14 h à 17 h)

22/04 Randonnée l'Évasion à Chitry

Dimanche 22 avril, aura lieu la 12ème randonnée pédestre et vtt *« l'Évasion »*, ouverte à tous, sur des circuits de 12, 25, 40 et 50 km. Départ de 8 à 10 h, de la Salle des fêtes. Participation : 6 €, gratuite pour les moins de 12 ans. Renseignements au 03 86 41 45 40 ou 06 12 06 73 38

22/04 Chasse aux œufs à Montréal

Samedi 21 avril, le Comité des fêtes organise une chasse aux œufs. Rendez-vous à 16 h, à la Grange. Chaque participant doit se munir d'un petit panier. Un goûter sera offert après la chasse. Renseignements : cfdemontreal@gmail.com

24/06 - Salon des arts potagers à Vareilles

Jusqu'au 24 juin, le Maquis de Vareilles présente son salon des arts potagers, une *« exposition fantaisie »* collective autour du thème *« l'amour au jardin »*. Chacun peut présenter ses œuvres. Toutes techniques autorisées : photographie, vidéo, peinture, dessin, texte, lecture, conférence, époustouflant… Des animations sont programmées, notamment des ateliers « Coup de tampon », animés par Frédérique Danse, exploratrice typographique, sur le thème du potager (samedi 5 mai et samedi 19 juin, de 15 heures à 18 heures). Renseignements au : 03 86 88 31 15.

31/05 - Opération *«Fréquence grenouille»*

Organisée conjointement par le réseau des Conservatoires d'espaces naturels et Réserves Naturelles de France, la 24ème édition de l'opération nationale *« Fréquence grenouille »* se teindra jusqu'au 31 mai prochain. Prochain rendez-vous : À Villeneuve-la-Dondagre, vendredi 20 avril, de 20 h à 22 h 30 : de forêts en mares, révélations sur les grenouilles, tritons et compagnie. Vidéos, enregistrements sonores, témoignages, enquêtes sur la piste des grenouilles et crapauds, pour découvrir en salle la vie secrète de ces animaux. Puis rencontre nocturne dans les mares de la commune. Rendez-vous à l'ancienne école municipale, 16 rue des Vignes. Inscription au 03 80 79 25 96

Innov'Action

Désherbage mécanique et atelier de transformation

Portes ouvertes à l'EARL de la Fringale le 9 avril dernier dans le cadre d'Innov'Action. La centaine de participants, a pu suivre une démonstration de désherbage mécanique sur céréales semées à grand écartement et une visite de l'atelier de transformation à la ferme



Depuis deux ans, le chauffage du fournil est assuré par des pellets

Cette porte ouverte était organisée dans le cadre d'Innov'Action par l'ensemble des animateurs agricoles des captages de l'Yonne et des départements limitrophes, dont notamment la Macmae (cellule d'animation des captages de la Chambre d'agriculture de l'Yonne), BioBourgogne, UnionBioSemences et le Syndicat Mixte du Bassin-versant de l'Armançon. En dépit d'une pluie diluvienne, une centaine de participants ont fait le déplacement jusqu'à Lasson.

Le désherbage mécanique à l'EARL de la Fringale

Anthony Michelet, de l'EARL de la Fringale, nous a reçus sur son exploitation. Il a tout d'abord présenté son exploitation, qu'ils ont commencé à convertir à l'agriculture biologique en 2009 : 130 ha de céréales et un atelier de transformation (farine, pain, pâtes, produits dérivés et bière depuis deux ans). Ils sont trois associés, deux salariés et un apprenti.
Les participants ont ensuite pu bénéficier d'un point technique sur les outils de désherbage (herse étrille, houe rotative et bineuse) réalisé par Léa Pietri de la Chambre d'agriculture et Hélène Levieil de BioBourgogne. Anthony Michelet nous a alors présenté plus en détail sa bineuse Garford de quatre mètres, autoguidée par caméra. La caméra détecte automatiquement l'alignement de plantes vertes que constitue la culture. Le semis est réalisé au GPS, pour que le semis soit droit et avec un écartement similaire en inter-rang. Le blé est semé à 24 cm d'écartement. Ils ont beaucoup bricolé la bineuse pour l'adapter à leurs besoins. Par exemple, les dents situées tout près du rang de la culture vont moins creux que celles situées au milieu de l'inter-rang, pour limiter le risque de déchausser les pieds cultivés et le recouvrement de la plante avec de la terre. Le débit de chantier est relativement élevé : environ 15 km/h. Cela lui permet de ne pas passer trop de temps dans ses champs, car la partie transformation lui en demande beaucoup. Anthony Michelet bine si besoin jusqu'à la floraison. Généralement, sur une parcelle de blé, il alterne deux passages de bineuse et deux passages de herse étrille. Il est satisfait du résultat obtenu avec cet itinéraire. Il n'a jamais eu de problèmes de limaces : un passage de herse étrille, surtout de nuit, tue beaucoup de limaces. De manière générale, il n'a pas non plus de problèmes de maladies ou de ravageurs.

L'atelier de transformation à la ferme

Dans leur moulin, ils broient surtout du blé (environ 55 t/an) et du petit épeautre (environ 10 t/an), produits sur l'exploitation, afin de confectionner pains, pâtes, farines, brioches et autres viennoiseries/pâtisseries. Le reste de leur production est vendu à leur organisme stockeur à la récolte. Les grains destinés à la transformation sont conservés dans des cellules ventilées et sont triés juste avant leur mouture. La farine est réalisée avec un moulin Astrié : mouture à la meule de granit, sans échauffement des grains, et qui permet de conserver le germe et d'éliminer une grande partie du son. Il en résulte une farine de très bonne qualité nutritionnelle. Actuellement, ce type de moulin est très demandé. Avec seulement deux vendeurs en France, le délai de livraison est de un à deux ans !
La farine étant faite, place à la transformation. Elle est pétrie avec leur levain naturel et de l'eau. La pâte est mise dans des chambres de pousse au froid : la fermentation est plus lente mais cela améliore la digestibilité et l'arôme.
Depuis deux ans, le chauffage de leur fournil est assuré par des pellets. Cela leur permet de baisser la température de chauffe et la durée grâce à une meilleure inertie thermique par rapport à leur ancien fournil électrique. De plus le pain obtenu a un meilleur goût. Ils vendent leurs produits sur neuf marchés et livrent également les drives fermiers d'Auxerre et de Troyes, le silo rouge d'Avallon, deux Amap et un point Locavor.


La pluie n'a pas dissuadé les visiteurs, qui étaient plus d'une centaine présents ce 9 avril à Lasson

Simulation de conversion à l'AB

Le matin même, vingt-cinq agriculteurs venus de tous horizons, ainsi que dix techniciens d'organismes stockeurs, ont participé à une simulation technico-économique de l'évolution d'une exploitation en conventionnel vers l'agriculture biologique. Les participants ont été répartis en trois groupes en fonction des potentiels et des types de sol. Hélène Levieil de BioBourgogne, Marianne Roisin d'UnionBioSemences et Léa Pietri de la Chambre d'agriculture de l'Yonne ont chacune dirigé un groupe dans leurs réflexions, répondu à leurs interrogations techniques et réglementaires.

Tiphaine Trousson
Chambre d'agriculture 89

FDSEA 89

« Cool Ludo, ça va l'faire… »

La seconde session de la formation « *Bien dans ses bottes* » s'est terminée il y a quelques semaines. Ou comment apprendre à agir sur ses comportements, pour retrouver du « *bien être paysan* », en dépit des crises et des aléas

Trouver en soi la clé de ses problèmes, apprendre à gérer ses émotions, reprendre du plaisir à monter dans le tracteur le matin ou à nourrir ses animaux… Autant d'objectifs visés par la formation « *Bien dans ses bottes* », qui s'appuie pour les atteindre, sur la technique de la Programmation Neuro Linguistique, pour mobiliser les ressources de son inconscient et apprendre à retrouver une pensée objective en prenant suffisamment de recul par rapport à son quotidien et aux aléas de la vie. Avec pour originalité, d'être animée par un formateur lui-même agriculteur, Jean-François Mathieu. Un avantage certain, qui aide les participants à libérer leur parole et à s'exprimer sur leur « *mal être* », tout en apportant un crédit supplémentaire au contenu de la formation. Ils étaient une dizaine, inscrits pour cette seconde session organisée par la FDSEA de l'Yonne, venus d'horizons divers, éleveurs ou céréaliers. Avec cette particularité, souligne Marianne Ranque, animatrice et à l'initiative de ces formations, « *d'être dans l'Yonne, exclusivement composées d'agriculteurs, là où en d'autres départements, l'on rencontre un public majoritairement féminin…* » Parmi les participants à cette seconde session, Ludovic et Cédric*. Le premier est céréalier dans le nord du département, le second, éleveur en Puisaye

Des raisons particulières à avoir participé à cette formation ?

Ludovic : « *Et bien justement, peut-être parce que je n'étais pas « bien dans mes bottes » ! À l'époque où je me suis inscrit, en décembre, je n'étais pas très bien dans ma tête, je n'avais pas les idées très claires, notamment du fait de la conjoncture… Finalement, c'est l'intitulé de la formation, « mesurer les choses autrement », qui m'a convaincu à me lancer. Et puis au moins, cela faisait six jours à ne pas se prendre la tête, broyer du noir, seul sur l'exploitation…* »

Cédric : « *Cette formation tombait au bon moment. Même si je n'étais pas vraiment tombé dans la déprime, entre le marasme dans lequel vit le monde agricole, le problème des prix, je reconnais que je n'allais pas trop bien. Je ne connaissais rien de cette formation, je me suis dit que si c'était bénéfique, tant mieux, si ça ne l'était pas, tant pis et en fait cela aura été une découverte très positive…* »

Difficile de se livrer ainsi, de libérer la parole devant les autres ?

Ludovic : « *J'ai eu la chance de ne pas passer le premier ! (rires) C'est vrai que c'est parfois difficile de raconter sa vie, mais le fait que Jean-François nous ait raconté les gros soucis rencontrés dans sa vie, la manière de se livrer comme ça, devant nous, a permis de déverrouiller la parole chez beaucoup. À leur tour, on a pu parler de nos propres soucis, lâcher ce poids que l'on traîne depuis longtemps parfois*».

Cédric : « *Le premier jour, c'est un peu compliqué, mais le formateur commence par exposer son cas personnel et ça facilite les choses pour après. Le fait qu'il soit issu du monde agricole aussi, cela aide car il sait de quoi il parle, il connaît les mêmes problèmes que ceux rencontrés sur nos exploitations… Mais en fait, si on prend beaucoup d'exemples, tous ne sont pas forcément axés sur l'agriculture, on parle de tout, du privé comme du professionnel…* »

Au final, quel bilan tirez-vous de cette formation ?

Ludovic : « *Cela m'a fait un bien fou, alors que j'étais pour le moins sceptique au départ, me demandant ce que je faisais là, qui était ce gars-là…? Je l'avoue, j'étais vraiment heureux d'y retourner chaque jour, d'échanger, de parler, de voir autre chose, d'apprendre des autres, constater que l'on n'est pas seul dans la galère et qu'on peut tous s'en sortir… Et je peux vous le dire, j'ai eu le cafard quand ça s'est arrêté ! J'ai appris à prendre les choses avec une certaine philosophie, même si, comme disait Jean-François, je reste encore une « boule d'énergie » ! J'apprends petit à petit à me canaliser, à être plus posé. Je me souviens encore des mots de Jean-François : « cool Ludo, t'inquiète pas, ça va l'faire ! » Et puis aussi le fait d'avoir rencontré des gens formidables avec qui j'échange encore parfois. Ce tissu social créé entre nous permet aussi de savoir où chacun se situe dans sa progression…* »

Cédric : « *Un bilan très bénéfique. On apprend à prendre tout ce qui nous tombe dessus d'une façon qui ne soit pas négative, en privilégiant le positif des choses. À l'inverse de ce que le cerveau est habitué à faire… On parvient à relativiser les choses, tous ces accidents du quotidien qui nous pourrissaient la vie, en se disant qu'il y a pire ailleurs… J'ai une vache qui meurt ? Eh bien je pense avant tout aux cinquante qui sont derrière…* »

Réussissez-vous à transposer au quotidien sur l'exploitation, ce que vous avez appris ?

Ludovic : « *Les techniques de PNL que nous a enseignées Jean-François, ont permis à chacun de trouver un repère qui lui soit propre, permettant de se guider et se relancer quand ça va mal. Pour ma part, c'est tout bêtement le mot « heureux » ! Je me souviens d'un jour où il fallait que je prépare le tracteur pour le lundi, pas motivé pour… Je me suis fait un mot avec inscrit dessus « Pense à faire le plein » et j'ai signé « heureux » ! Et quand une bricole comme ça me rebute encore parfois, je recommence : un bout de papier et ça suffit à me remotiver à repartir… J'ai même imprimé une planche d'étiquettes et en ai collé dans tous les coins de la maison !* »

Cédric : « *J'avais toujours l'impression, le soir venu, de ne pas avoir avancé, de n'avoir rien fait de la journée… Aujourd'hui, je réussis à mettre en avant les choses faites, à les prioriser par rapport au reste. En fait, quand arrivent les soucis, il est important de conserver une ligne directrice pour savoir où aller. Une chose aussi à pratiquer au quotidien : cesser de toujours rejeter la faute sur les autres et commencer par regarder dans sa cour… On croit toujours en reprochant aux autres ses propres problèmes, s'en débarrasser, mais c'est faux ! On croit juste s'en débarrasser…* »

DOMINIQUE BERNERD

(*) Pour des raisons de confidentialité, les prénoms ont été modifiés

FDSEA 89

Une assistance bienvenue

Le service d'assistance à la télédéclaration PAC, mis en place par la FDSEA de l'Yonne, rencontre un succès grandissant chez les agriculteurs, qu'ils soient adhérents ou non.

Depuis l'instauration de la nouvelle PAC en 2015, la FDSEA de l'Yonne propose chaque printemps à tous les agriculteurs un service d'assistance à la télédéclaration qui monte en puissance au fil des années. Pour preuve le nombre d'exploitants ayant souscrit à la démarche, qui a doublé en l'espace de quatre ans. Un chiffre qui s'explique en partie par la diminution du nombre d'accompagnements individuels mis en place par la DDT 89, mais surtout, par les tarifs attractifs pratiqués : 55 € HT la première heure + 25 € HT la demi-heure supplémentaire pour les adhérents, le double pour les non adhérents. Lors de chaque rendez-vous, les animatrices suivent aux côtés de l'exploitant l'intégralité du dossier PAC, vérifiant soigneusement tous les points de contrôle, notamment le verdissement et trouvant si besoin, des solutions au cas par cas. À l'issue du temps passé, le dossier peut être déposé en l'état, sous réserve qu'une modification ultérieure ne soit envisagée par l'exploitant.

Les témoignages de satisfaction se multiplient, les agriculteurs semblant apprécier un service qui répond à leurs attentes, à l'image de Didier, éleveur en Puisaye, habitué depuis quatre ans à passer par la FDSEA de l'Yonne pour sa télédéclaration : « *avant, je passais un temps fou pour ne rien faire ! C'était à chaque fois une prise de tête du fait de règles du jeu qui changent tout le temps. D'où l'intérêt de s'en remettre à une animatrice habituée à répondre à chaque cas particulier. Notamment pour ce qui est des limites de champs, avec tous les risques possibles d'erreurs quand on ne maîtrise pas bien le logiciel, ce qui est mon cas…* »

Même satisfecit chez ce polyculteur éleveur du Tonnerrois, lui aussi fidèle du service depuis plusieurs années : « *en fait, tout a commencé par les bandes tampon que je ne parvenais pas à dessiner après y avoir passé en vain la journée. J'ai fini par prendre rendez-vous et au final, même avec deux heures de route aller-retour, je gagne mon temps. C'est fait dans les règles et puis ça permet un échange, on discute…* »

Les prises de rendez-vous vont s'enchaîner jusqu'au 15 mai, date de clôture nationale (pas de report prévu cette année à ce jour). Il reste encore quelques places disponibles, mais les retardataires doivent faire vite !

DOMINIQUE BERNERD



Un service d'aide à la télédéclaration PAC, qui monte en puissance chaque année



Une nouvelle mandature pour les JA Bourgogne Franche-Comté

L'enseignement agricole à la loupe

Les JA de Bourgogne Franche-Comté se sont réunis le 13 avril dernier au lycée agricole de Château-Chinon en session élective. Au menu une séance de remue-méninges sur l'adaptation de la formation initiale à l'agriculture de demain et l'élection d'un nouveau bureau et d'un nouveau président. Morceaux choisis…



Nicolas Sarthon (JA national), Frédéric Guillot (directeur du lycée agricole du Morvan), Bénédicte Bracq (pôle formation de la Chambre d'agriculture), Cédric Bernier (vice-président du lycée agricole) et Hubert Martin (service régional de la formation – Draaf) : un panel de professionnels et d'experts qui a bien enrichi la réflexion.

Vaste et complexe sujet que celui de la formation initiale en agriculture. Ils étaient six à en débattre lors de la table ronde organisée pour l'assemblée générale de JA BFC, qui s'est tenue le 13 avril dernier à Château-Chinon, dans la Nièvre : Nicolas Sarthon (élu de JA national), Frédéric Guillot (directeur du lycée agricole du Morvan), Cédric Bernier (JA vice-président de ce même lycée), Bénédicte Bracq (conseillère et responsable du pôle formation à la Chambre d'agriculture 58), Hubert Martin (chef du service régional de la formation et du développement à la Draaf).

Les avancées technologiques, les exigences économiques et le contexte réglementaire font logiquement évoluer le contenu des formations initiales, mais est-ce suffisant ? L'enseignement agricole représente une *« exception »*, par son rattachement direct au ministère de l'Agriculture et la forte implication des professionnels. L'offre pédagogique est conséquente (CAPA, BPA, Bac pro, BTSA…) et la répartition territoriale permet de se tourner vers des établissements publics ou privés. C'est ainsi qu'Hubert Martin, chef du service régional de la formation et du développement de la Draaf, a planté le décor, valorisant *« un outil de formation diversifié, répondant aux spécificités et aux besoins des territoires, bien positionné et étalonné »*. Pourtant, la formation initiale agricole se trouve confrontée à de nouvelles problématiques (sociétales, économiques, agronomiques…) qui exigent une réactivité difficile à concilier avec l'évolution plus lente des référentiels et de la pédagogie. Comment, à partir de là, mieux préparer les élèves aux responsabilités et aux choix auxquels ils seront confrontés dès leur installation ? La réponse n'est pas simple, car la balle n'est pas dans le seul camp de l'institution, l'élève doit aussi savoir la saisir au bond.

Le niveau de maturité des élèves en question

Directeur du Lycée agricole du Morvan, Frédéric Guillot relève d'abord *« la plus grande complexité d'un métier où la technicité ne suffit plus. Il faut développer d'autres compétences, en économie, en comptabilité et surtout atteindre un certain niveau de maturité »* ce qui n'est pas facile pour des adolescents confrontés aux difficultés de leur âge. Le lycée du Morvan ne disposant pas d'une ferme intégrée, l'équipe pédagogique s'appuie très largement sur des exploitations locales partenaires. *« Ces mises en situation leurs permettent d'évaluer concrètement les conséquences économiques de certaines décisions »* complète le directeur. Cependant, *« on ne peut pas tout attendre de l'école »*, l'élève doit s'impliquer au même titre que l'enseignant. Le témoignage de Nicolas Sarthon, de JA national, va dans ce sens. Évoquant une scolarité plutôt détendue et insouciante, le jeune agriculteur s'est trouvé confronté à l'épreuve du mur dès son installation. Les difficultés lui ont mis du plomb dans la tête, mais il regrette de n'avoir pas su mobiliser suffisamment ses apprentissages scolaires en passant du virtuel au réel.

Un impératif, grandir en allant voir ailleurs

Les établissements d'enseignement agricoles disposent d'une marge de manœuvre de 10 % hors du cadre obligatoire. Le lycée du Morvan l'a mise à profit pour développer *« des systèmes de pilotage virtuel »*, à partir de micro-entreprises animées et gérées par les élèves. Mais le contexte agricole évolue rapidement, constate Frédéric Guillot et la capacité d'adaptation des structures d'enseignement reste limitée. De même, *« le fractionnement des apprentissages n'est pas toujours compatible avec une vision plus systémique des systèmes d'exploitation actuels, plus complexes à gérer »*.

La salle n'a pas manqué de relever un paradoxe, avec d'une part un manque de maturité flagrant des futurs jeunes diplômés et d'autre part, une réforme du bac Pro qui a accentué ce fossé générationnel. Cédric Bernier, jeune agriculteur vice-président du lycée agricole du Morvan, voit une solution dans la poursuite des études, un moyen d'enrichir ses connaissances et surtout de prendre le temps de gagner en maturité. *« Chaque décision a un impact économique »* pour le comprendre il faut prendre du recul, aller voir ailleurs, se confronter à d'autres systèmes, loin de la ferme familiale, y compris sous d'autres latitudes…

Même si elle reste perfectible, la formation initiale porte ses fruits, comme l'expose Bénédicte Bracq : 96 % des jeunes qui sont passés par le PPP (Plan de professionnalisation personnalisé) sont encore en activité bien des années plus tard. Mieux encore, les nouveaux porteurs de projets cherchent à améliorer le système, à faire preuve de créativité… D'où *« l'importance avant de se lancer de prendre le temps d'acquérir de l'expérience ailleurs, de mûrir, de se confronter à la réalité et aux risques du métier »*.

Au-delà des aspects techniques et économiques, il est tout aussi essentiel de travailler sur *« le versant sociétal de l'activité agricole »*.

Nicolas Sarthon, du fait de son expérience ne peut que confirmer que *«la maturité vient après les premières épreuves, cela change le regard et on prend les virages nécessaires»*. Il souhaite cependant, que la formation initiale intègre *«plus d'économie, de gestion, d'ouverture sur le monde, sur les nouvelles pratiques et les tendances de fond…»* Déterminé à travailler sur le fond comme sur la forme de l'enseignement, Frédéric Guillot encourage *«à déjà saisir toutes les opportunités dans les formations initiales actuelles, car la force de l'enseignement agricole c'est justement sa capacité à innover, à prendre des risques. Sans parler de "grand soir", à force de petits pas, on avance»* dans la bonne direction.

AMK

Nouveau bureau, nouveau président… Même détermination

C'est avec un brin de nostalgie dans la voix mais beaucoup de fierté pour ce que l'équipe précédente «*a fait en portant haut et fort le message des JA*» que Guillaume Gauthier, ex-président de JA BFC, a transmis ses responsabilités au nouveau président, Florent Point, agriculteur dans la Nièvre. L'ancien président a salué le travail de l'équipe et la mobilisation des jeunes élus qui ont porté le dossier de l'installation et obtenu la revalorisation de la DJA. Cet «*au revoir*» a aussi été l'occasion de pointer du doigt certaines inquiétudes, concernant notamment l'écriture de la loi issue des États généraux de l'alimentation, «*des mots se perdent en chemin*» regrette Guillaume Gauthier. Sur la caisse de sécurisation il a relevé une évidence pour lui : «*cela ne pourra pas fonctionner sans une mise de fonds de départ*», ce qui justifie un appel à la Région pour sécuriser le dispositif. Enfin concernant l'avenir des contrats de filières, il a évoqué la nécessité d'asseoir les discussions sur les trois axes essentiels et interdépendants que sont : les volumes, les prix et la contractualisation.

Les nouveaux administrateurs au conseil d'administration de JA BFC :
Président : Florent Point ; secrétaire générale : Justine Grangeot ; secrétaire général adjoint : Fabrice Chabod ; trésorier : Thomas Lemée ; vices-présidents Installation : Johan Javaux, Germain Bilat, Anthony Villet ; vice-président filières : Sébastien Colin. Membres : Guillaume Gauthier, Arnaud Gaillot, Jérémy Decerle, Julien Caillard, Bertrand Masson, Damien Lemière, Nicolas Hanser, Jim Koening, François Xavier Lévêque, Baptiste Colson.



Association Morvan Terroirs

À la croisée des chemins

L'association Morvan Terroir tenait son assemblée générale le 9 avril à la Ferme piscicole de La Petite-Verrière. Alors que son réseau de vente n'a jamais été aussi bien étoffé qu'aujourd'hui, Morvan Terroir cherche à remobiliser ses troupes dans un contexte général de baisse des soutiens.

L'association Morvan Terroir regroupe trente-deux producteurs fermiers et artisans de bouche du territoire situés sur le territoire du Parc naturel régional du Morvan. Quatre nouveaux producteurs ont récemment rejoint l'association, dont trois sont de Saône-et-Loire : le Gaec des Roies à Charbonnat (fromages de chèvres), le Gaec de la Voie lactée à La Grande-Verrière (fromages et crème de châtaigne), Le Safran de Chissey-en-Morvan et la Chèvrerie des Terres Chaudes à La Boulaye (fromages de chèvres, yaourts et glaces). Créée il y a plus d'une douzaine d'années, l'association bénéficie aujourd'hui d'une vraie dynamique liée aux évolutions des consommateurs, introduisait son président Philippe Labonde.

160 000 € de produits commercialisés

Au fil des années, Morvan Terroir s'est doté d'un véritable réseau de vente approvisionnant boutiques et restaurateurs du territoire morvandiau et même au-delà. En 2017, l'association a livré environ 120 000 € de produits émanant de dix-neuf producteurs auprès de quatre-vingts boutiques et restaurateurs.

De nouveaux débouchés ont été prospectés dans des villes extérieures au parc telles Dijon, Auxerre, Nevers… Parmi ces nouveaux débouchés, l'enseigne de grande distribution Cora ou encore L'Auberge de Sommant.

Au total, l'association et son réseau de vente ont permis de commercialiser pour près de 160 000 € de produits. En 2018, une personne à temps plein sera chargée de poursuivre le développement de ce réseau de vente alors que la Région devrait financer un véhicule de livraison.

Plus de 10 000 personnes…

Plus de 10 000 personnes ont découvert les produits des adhérents de Morvan Terroir lors de dégustations ou d'opérations de promotion organisées en 2017. Les vins d'honneur, les dégustations, les dîners cocktail sont en hausse de +16 % pour un total de 1 500 personnes servies.

L'association a également fourni 61 paniers garnis à des institutions, des collectivités, des administrations, mais aussi des particuliers… Morvan Terroir est présent à divers salons et manifestations telles que le Salon de l'agriculture à Paris, les Journées gourmandes de Saulieu (où 240 repas sont servis), la Fête de l'Automne à Saint-Brisson, la Fête de la Châtaigne à Quarré-les-Tombes, le marché de Saint-Honoré-les-Bains et plusieurs marchés estivaux. Des animations qui ont du succès et qui sont indispensables pour promouvoir les producteurs du Morvan.

Enrayer la démobilisation

Lors de leur dernière assemblée générale à La Petite-Verrière, les responsables de Morvan Terroir se sont cependant interrogés sur les difficultés à participer à ce genre de salon promotionnel. Les producteurs ont manifestement du mal à s'impliquer dans la promotion collective si la vente n'est pas vraiment au rendez-vous. Ce manque de mobilisation touche de manière générale toute la vie de l'association, déplorait-on. De fait, alors que Morvan Terroir n'a jamais été aussi haut en termes de percée commerciale et de notoriété, les producteurs n'ont jamais été aussi peu impliqués dans leur association.

Autre bémol, si le Parc naturel régional demeure le partenaire naturel de Morvan Terroir, le président Sylvain Mathieu ne cachait pas que la Région jugeait que l'association devait être en mesure de s'autofinancer davantage… Ce qui se traduit concrètement par le fait que la nouvelle chargée de mission Agriculture au Parc ne consacre plus de demi-temps à Morvan Terroir (lire encadré).

MARC LABILLE



« L'association Morvan Terroir bénéficie aujourd'hui d'une vraie dynamique liée aux évolutions des consommateurs », introduisait le président Philippe Labonde.

Le Parc du Morvan a de belles ambitions pour son agriculture

Le Parc naturel régional du Morvan a choisi de dédier à nouveau une chargée de mission à temps plein à l'agriculture. « *Nous faisons le constat que l'agriculture du Morvan est trop spécialisée et pas assez rémunératrice avec très peu de revenus à l'hectare. Aussi, l'enjeu politique est-il de diversifier et de transformer* », expliquait le président du Parc, Sylvain Mathieu, ajoutant que cette volonté est en phase avec les motifs de l'association Morvan Terroir. Le Parc soutient ainsi le projet de filière « *Jambon du Morvan* » conduit avec le salaisonnier Dussert. Ce dernier commercialise un jambon du Morvan élaboré à partir de porcs issus de l'abattoir de Valdahon (25), faute de pouvoir s'approvisionner localement…

Avec le Parc, un projet de relance d'élevages de porc plein-air local a vu le jour. Les premiers élevages devraient se lancer d'ici peu à raison de deux lots de 60 porcs par an, révélait Sylvain Mathieu. Ce projet s'appuierait sur « *une solution clé en main* » proposée aux éleveurs désireux de se diversifier. Une sorte de production en intégration en partenariat avec le salaisonnier Dussert et le fabricant d'aliment Philicot, dévoilait le président. Neuf éleveurs morvandiaux auraient d'ores et déjà été séduits par la formule. À terme, l'ambition affichée est de viser une IGP, voire une AOP, pour le Jambon du Morvan.

Ce projet s'ajoute au développement de « *L'égolette du Morvan* », une charcuterie (pastrami) à base de bœuf mise au point avec l'Institut charolais. Le président avoue par ailleurs rêver d'un fromage pour le Morvan à l'instar du Comté du Jura… Le Parc compte aussi sur sa marque « *Valeurs Parc naturel régional* » qui distingue une quinzaine d'hébergements, restaurants et produits de bouche du Morvan.

La chronique ovine

reconnaître une boiterie et la soigner

Savoir identifier un panaris, une fraise, une fourbure ou du piétin : tel est l'objectif de cette nouvelle fiche technique intitulée « *les boiteries des brebis et des béliers* », mise en ligne sur www.inn-ovin.fr et www.idele.fr. Les causes de boiteries les plus fréquemment rencontrées chez les adultes y sont listées avec leurs symptômes, moyens de prévention et de soins possibles. Par exemple, le panaris est facilement identifiable, avec un espace interdigité et une couronne gonflés. Parfois, du pus est visible avec un ulcère. Laurent Sabourreau, vétérinaire à l'Alliance Pastorale, rappelle *« qu'une blessure dans l'espace interdigité s'est alors transformée en porte d'entrée pour les bactéries qui pénètrent dans les tissus du pied, et déclenchent alors une infection. Un antiseptique local et un antibiotique par voie générale sont alors recommandés »*. Le mal blanc a pour origines possibles des litières et des pâtures humides, associées à des températures supérieures à 10 °C, de la terre ou de la matière organique entre les onglons. L'espace interdigité n'est plus rosé mais blanchâtre ou inflammé. Un traitement antiseptique individuel, ou un passage collectif au pédiluve, suffit bien souvent à enrayer la maladie. Attention, la surinfection est possible (piétin, panaris) en cas de manque de soins.

Du parage à la vaccination

Le piétin entraîne une boiterie plus ou moins prononcée selon le type de lésions : de l'inflammation à la nécrose de la corne avec décollement de l'onglon. À l'origine deux bactéries, dont l'une est très résistante dans le pied mais peu dans le milieu extérieur. « *Un parage en éliminant la corne molle et lésée, une antibiothérapie par voie locale voire générale est alors indispensable* », conseille Laurent. « *En matière de prévention, l'association du parage, de passages au pédiluve, éventuellement d'une vaccination ou d'une supplémentation alimentaire en zinc, et surtout d'une réforme si récidive, est nécessaire* ».

Dans cette même rubrique, vous retrouverez la semaine prochaine les moyens de prévention possibles de la fourbure, de la fraise ou limace et d'une pousse anormale de la corne.



L'espace interdigité et la couronne sont gonflés : c'est un panaris

RÉSEAU DE RÉFÉRENCES OVIN DE BOURGOGNE ET LAURENCE SAGOT (INSTITUT DE L'ÉLEVAGE/CIIRPO)

▸ Agenda

25/04 AG Salers de Bourgogne à Cossaye (58300)

L'association Salers de Bourgogne organise son assemblée générale a partir de 10h le mercredi 25 avril a la salle des fêtes de Cossaye place de la mairie 58300. À l'ordre du jour, le renouvellement du bureau sera soumis au vote, le HBSalers interviendra lors de l'assemblée ainsi que d'autres intervenants. À l'issue de l'assemblée après un repas en commun, visite de l'élevage de l'EARL Gonnet.

Tous les éleveurs intéressés par la race sont les bienvenus.

Afin d'assurer le repas il est préférable de vous inscrire auprès de J.P. Mauguin au 06 88 60 48 40 ou G. Degevigney au 06 25 14 41 24 ou G. Bourgeois au 06 07 59 36 57



Erratum - Maladies blé et orge

Les principaux fongicides ou associations utilisables

Le cahier spécial “Maladies Blé et Orge” publié dans l’édition Terres de Bourgogne du 6 avril dernier comportait des erreurs. Les tableaux d’efficacités des produits fongicides sur blé et orge n’étaient pas correctement mis à jour. Voici les bons tableaux.

Efficacités par maladies des principaux fongicides ou associations utilisables sur orges

	Prix indicatif (€/ha)	Helminthosporiose	Oïdium	Rhynchosporiose	Rouille Naine	Ramulariose	Grillures
OPUS NEW 1.5 l	44			++	++		
BRAVO 2 l	18			++		+++	+++
BRAVO 1 l	9			+		++	++
BELL 1.5 l	55	++	+	++	++	+++	++
BELL 0.75 l	28	+		++	+	+	+
VIVERDA 2 l	76	+++	+	+++	+++	+++	++
VIVERDA 1 l	38	++	+	++	++	++	+
ADEXAR 2 l	102	+++		+++	+++	+++	+++
ADEXAR 1 l	51	++		++	++	++	++
ADEXAR 0.5 l	25	+		+	+	+	+
CERIAX 2 l	82	+++		+++	+++	+++	+++
CERIAX 1 l	41	++		++	++	++	++
LIBRAX 1 l	51	++		++	++	++	++
LIBRAX 0.85 l + COMET 200 0.28 l	55	++		++	++	++	++
LIBRAX 0.8 l + COMET 200 0.4 l	58	+++		++	+++	++	++
AMISTAR 1 l	29				+		
ACANTO 1 l	41	+		+	++		
ACANTO 0.3 + BRAVO PREMIUM 1 l	26	+		+++	++	++	+++
CREDO 1 + JOAO 0.3	53	+	+	++	++	++	++
KAYAK 0.75 l + JOAO 0.3 l	36	++	++	++	+	++	+
KAYAK 0.75 l + BRAVO PREMIUM 0.75 l	24	+	+	++	+	++	++
KAYAK 0.7 l + MELTOP 500 0.35 l	24	+	++	++	+	+	+
KAYAK 0.75 + MADISON 0.5 l	41	++	++	+++	++	+	+
KANTIK 1.3 l	29	+	+++	+++	++	+	+
JOAO 0.8 l	59	++	+++	+++	+++	++	+++
JOAO 0.4 l	30	+	++	++	++	++	++
MADISON 1 l	55	++	+++	+++	+++	+++	+++
MADISON 0.5 l	27	++	++	++	++	++	++
INPUT 1.25 l	73	++	+++	+++	+++	+++	+++
INPUT 0.6 l	35	+	++	++	++	++	++
FANDANGO S 1.75 l	63	++	+++	+++	+++	+++	+++
FANDANGO S 1 l	36	++	++	++	++	++	++
JOAO 0.3 l + BRAVO PREMIUM 1.5 l	43	+	++	+++	++	+++	+++
AVIATOR XPRO 1 l	65	+++		+++	+++	+++	+++
AVIATOR XPRO 0.75 l	49	++		+++	+++	++	++
AVIATOR XPRO 0.5 l + BRAVO 0.5 l	37	++		+++	+++	++	+++
AVIATOR XPRO 0.65 l + ACANTO 0.25 l	52	+++		+++	+++	++	++
KARDIX 1.2 l	65	+++		+++	+++	+++	+++
KARDIX 0.8 l	44	++		+++	+++	++	++
VARIANO XPRO 1l	45	++		+++	+++	++	++
SKYWAY XPRO 1 l	68	+++		+++	+++	+++	+++
SKYWAY XPRO 0.5 l	34	++		++	++	++	++
ELATUS ERA 1 l	68	+++		+++	+++	+++	+++
ELATUS ERA 0.75 l	51	++		+++	+++	++	++
ELATUS ERA 0.5 l + BRAVO 0.5 l	38	++		+++	+++	++	+++
ELATUS PLUS 0.6 + CHEROKEE 1.2	56	++		+++	+++	+++	+++
ELATUS PLUS 0.6 + ANDROMEDE 0.6	57	++		+++	+++	++	++
ELATUS PLUS 0.6 + CERMIRA 0.4	49	++		+++	+++	++	++

LÉGENDE

+++ **Très bonne efficacité**

++ **Bonne efficacité**

\+ **Efficacité moyenne**

Faible efficacité

Sans intérêt ou non autorisé

Efficacités par maladies des principaux fongicides ou associations utilisables sur blé

	Prix indicatif (€/ha)	Piétin verse	Oïdium	Septoriose	Rouille Brune	Rouille jaune	Fusariose épi	
							F. graminearum	*Microdochium spp*
OPUS NEW 1.5 l	44			++	++	++		
OPUS NEW 0.75 l	22			+	+	+		
ABACUS SP 1 l	30			+	+	++		
OSIRIS WIN 1.5 l	38			++	++	++	+	
prochloraze 450 g	19			+				+
OSIRIS WIN 1.25 l + PYROS EW 0.63 l	43			+	++	++	+	+
CHEROKEE 2 l	44			++	++	++		
JUVENTUS 0.8 l + BRAVO 0.8 l	32			++	+	++		
KANTIK 1.3 l	29		++	++	++	++		
ATTENTO STAR 3 l + PROPI 25EC 1 l	58			++	+	++		
DJEMBE 0.75 l + CLORIL 0.75 l	26			++	+	++		
BROADWAY 1.8 l	38			++	++	++		
PRIORI XTRA 1 l	44			+	+++	+++		
BELL 1 l	37	+		+	+	+		
BELL STAR 1.25 l	41	+		++	++	++		
VIVERDA 1.25 l	48	+		++	+++	+++		
ADEXAR 1 l	51			+++	++	++		
ADEXAR 0.8 l	41			++	++	++		
CERIAX 1.25 l	51			+++	+++	+++		
CERIAX 1 l	41			++	++	++		
LIBRAX 1 l	51			+++	++	++		
LIBRAX 0.8 l	41			++	++	++		
LIBRAX 0.76 l + COMET 200 0.25 l	49			++	+++	+++		
SAKURA 1 l + IMTREX 0.8 l	58			+++	++	++		
JOAO 0.4 l	30	+		+			+	+
JOAO 0.4 l + prochloraze 315 g	43	++		++			+	++
PROSARO 1 l	48			++	++	++	++	++
PROSARO 0.5 l	24			+	+	+	+	+
KESTREL 1 l	52			++	++	++	++	++
KESTREL 0.5 l	26			+	+	+	+	+
FANDANGO S 1 l	36	+		+	+	+	+	+
FANDANGO S 1 l + prochloraze 315 g	49	++		++	+	+	+	++
AVIATOR XPRO 0.75 l	49			++	++	+		
AVIATOR XPRO 0.6 l	39			++	+	+		
SKYWAY XPRO 0.75 l	51			+++	++	+		
SKYWAY XPRO 0.6 l	41			++	++			
KARDIX 1.5 l	82			+++	++	+		
KARDIX 0.9 l	49			++	+	+		
VARIANO XPRO 1.2 l	54			++	++	+		
VERTISAN 0.9 l + CREDO 0.9 l	64			++	++	+		
ELATUS PLUS 0.6 l + CERMIRA 0.4 l	49			+++	+++	+++		
ELATUS PLUS 0.6 l + CHEROKEE 1.2 l	56			+++	+++	+++		
ELATUS PLUS 0.6 l + METCOSTAR 60 0.9 l	50			+++	+++	+++		
ELATUS ERA 1 l	68			+++	+++	+++		
ELATUS ERA 0.75 l	51			++	+++	+++		
FLEXITY 0.3 l	19	+	+					
GARDIAN 0.5 l	20		+					
TALENDO 0.25 l	22		+++					
NISSODIUM 0.5 l	50		+++					
SUNORG PRO 1 l	31			+	++	+	+	
BALMORA 1 l	16		+		++	++	+	
ÉPOPÉE 1.5 l	33		+	+	+	++	+	+
SWING GOLD 1.5 l	39			+	++	++	+	+
CERCOBIN 1.5 l	21						+	
EPOPEE 1.2 l + CERCOBIN 1.2 l	43						+	+
SWING GOLD 0.75 l + CARAMBA STAR 0.5 l	35			+	++	++	+	+

LEGENDE +++ Très bonne efficacité ++ Bonne efficacité + Efficacité moyenne Faible efficacité

Sans intérêt ou non autorisé

Protéagineux de printemps

Pensez au soja !

Les conditions climatiques de février et mars ont perturbé les chantiers de semis des pois et féverole de printemps. Dans ces conditions, le soja peut être une alternative intéressante en remplacement de ces cultures.

Les conditions climatiques et notamment les précipitations de février et mars ont fortement perturbé les chantiers de semis des pois et féverole de printemps. Les écarts de précipitations par rapport à la normale indiquent un excédent de 10 à plus de 100 mm selon les secteurs (*voir carte*).

Des chantiers de semis perturbés au printemps

En Bourgogne par exemple, les premières estimations indiquent un taux de 15 à 25 % de surface en pois de printemps non semés. Dans ces conditions, le soja peut être une alternative intéressante en remplacement des cultures non emblavées.

Semer sur un sol suffisamment réchauffé

La période de semis optimale dépend de plusieurs critères :

• La température du sol : Les semis peuvent débuter dès que le sol est suffisamment réchauffé, environ 10°C.

Important. En début de cycle (semis levée) le soja est très exigeant en température. Il est préférable d'attendre que le sol soit vraiment bien réchauffé au moment du semis pour un démarrage rapide et vigoureux de la culture. Un semis en conditions fraiches est très pénalisant pour la culture même s'il est suivi quelques jours plus tard par un réchauffement.

• Le groupe de précocité de la variété (*voir tableau 1*).

Le respect de ces conditions assure un démarrage rapide de la culture, ce qui la rend moins vulnérable aux ravageurs souterrains (mouche des semis et limaces) et aux fontes de semis.

Soigner le semis

Il est conseillé d'adapter la profondeur de semis au type de sol :

• 2 cm dans les terres froides ou battantes. Cette profondeur est également recommandée en semis précoce pour assurer un réchauffement rapide du lit de semence.

• 3 à 4 cm en terre chaude, sèche ou motteuse.

Le semis peut être plus profond (4 à 5 cm) si un passage de herse étrille est prévu.

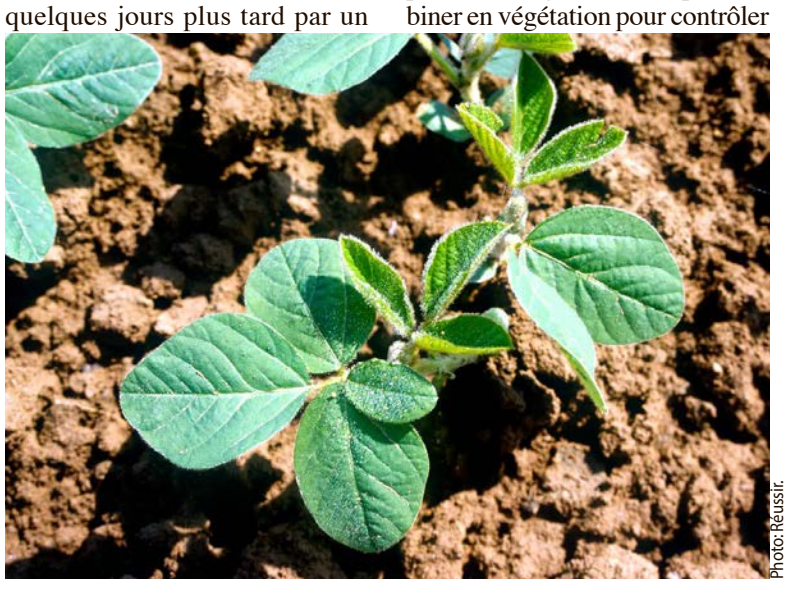
Pour garantir une bonne régularité de semis, il est conseillé de semer à une vitesse de 6 km/h maximum, quel que soit le type de semoir.

L'écartement sera fonction du type de précocité : de 18 à 30 cm pour les 000 et 18 à 50 cm pour les 00.

Les grands écartements permettent une meilleure aération du couvert, ce qui limite le développement de certaines maladies (sclérotinia). Ces écartements permettent également de pouvoir biner en végétation pour contrôler les adventices.

Les semis à petits écartements réalisés notamment avec un semoir à céréales permettent une meilleure couverture du sol et donc une meilleure concurrence vis-à-vis des adventices.

Le roulage après semis permet de niveler le sol et de faciliter la récolte des gousses basses. Cette opération est déconseillée en sol battant.

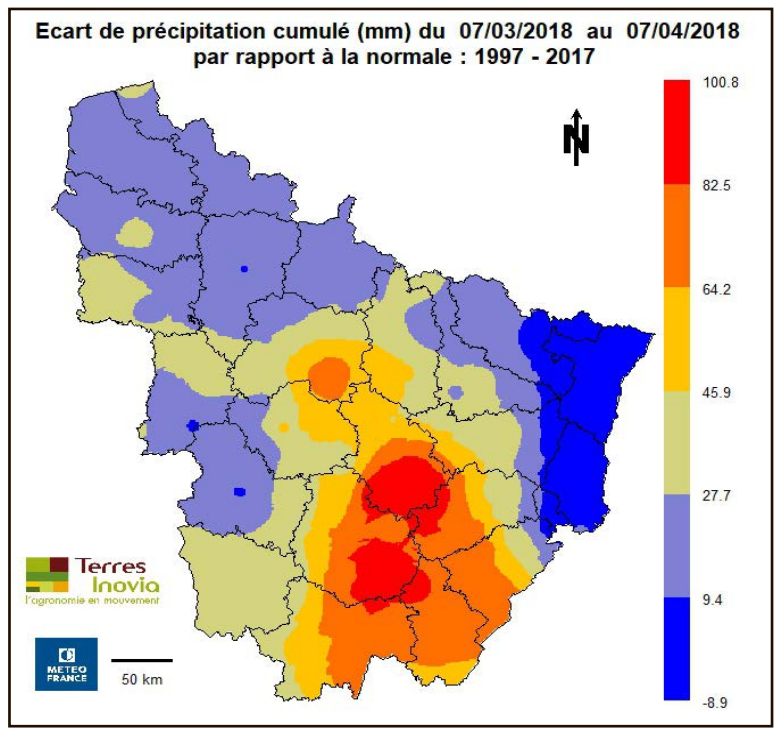

Photo: Réussir.

Adapter la densité de semis

La densité de semis dépend de plusieurs critères :

• Le groupe de précocité : plus la variété est précoce, plus la densité de semis doit être élevée car leur potentiel de ramification est plus faible.

• Les pertes à la levée dues aux conditions de semis (vitesse trop élevé, sol insuffisamment réchauffé) ou à des défauts de faculté germinative (en semences certifiées, le taux minimal de germination est de 80%, en semences de ferme, réalisez un test de germination).



• La ressources en eau : l'irrigation sécurise la culture ce qui autorise une densité de semis plus faible.

Le tableau 2 récapitule les densités conseillées.

Inoculation des semences

L'inoculation du soja par la bactérie Rhizobium japonicum permet à la culture de couvrir 75% de ses besoins en azote grâce à la symbiose, soit environ 300 kg/ha. Ces bactéries sont naturellement absentes dans les sols européens, il faut donc les apporter sous forme d'inoculum.

L'inoculation est une étape importante qui requière des conditions spécifiques. Une mauvaise inoculation pénalisera le rendement. Dans une série de 5 essais conduits en 2016 et 2017 l'absence d'inoculation a engendré des pertes de 40% (soit- 13 q/ha %) par rapport aux plantes inoculées.

M.Geloen – Terres Inovia

Tableau 1 Période de semis

Période optimale de semis par groupe de précocité		
Région	**Groupe de précocité**	**Période de semis**
Lorraine, Normandie, Picardie, Bretagne	000	du 25 avril au 5 mai
Champagne-Ardenne	000	du 20 avril au 15 mai
Auvergne, Bourgogne, Franche-Comté, nord Rhône-Alpes, vallées alpines	000	du 1er au 31 mai
	00	du 20 avril au 20 mai
Centre, Alsace	000 et 00	du 1er au 15 mai

Tableau 2 Densités de semis conseillées.

Groupe de précocité	Mode de culture	Objectif de peuplement (pieds/ha)	Densité conseillée
000	Sec	550 000 - 700 000	630 000 - 750 000
00	Sec	500 000	570 000 - 690 000
00	Irrigué	450 000	500 000 - 620 000





Zones de non traitement en Côte-d'Or

Quels sont les points d'eau concernés par les (ZNT) ?

Cours d'eau et implantation des bandes enherbées : une visualisation unique des points d'eau concernés par les ZNT est disponible sur le site internet de la Préfecture de Côte d'Or.

Les règles en vigueur concernant les zones non traitées (ZNT) sont fixées par l'arrêté interministériel du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Sont concernées toutes les personnes qui appliquent des produits phytopharmaceutiques : agriculteurs, paysagistes, personnels des collectivités, particuliers…

La zone non traitée (ZNT) est une distance à respecter vis-à-vis des points d'eau lors de la pulvérisation ou du poudrage d'un produit phytopharmaceutique. Elle a vocation à limiter les transferts atmosphériques qui ont lieu pendant l'application des produits, nommés dérive. Sur les ZNT, aucune application de produits phytopharmaceutiques ne doit être réalisée.

La liste des points d'eau concernés par les ZNT est définie par un arrêté préfectoral de définition des points d'eau en date du 3 août 2017. Il s'agit :

- des cours d'eau définis à l'article L. 215-7-1 du code de l'environnement (cartographie cours d'eau « police de l'eau »)
- les écoulements issus de la cartographie BCAE (Bonnes Conditions Agro-environnementales)
- des éléments ponctuels et plans d'eau figurant sur les cartes au 1/25 000 les plus récemment éditées de l'Institut géographique national

L'arrêté ministériel du 4 mai 2017 précise en outre que toute application directe de produit est interdite sur l'ensemble des éléments du réseau hydrographique y compris les fossés.

Une visualisation cartographique unique des cours d'eau « police de l'eau », « BCAE »et « ZNT » sur le site internet de la Préfecture

Une visualisation unique de l'application des ZNT, des BCAE et des cours d'eau « police de l'eau », répondant chacun à des critères distincts, est proposée sur le site internet de la Préfecture de Côte-d'Or dans la rubrique « politiques publiques/environnement/eau/rivières et milieux aquatiques ».

• Cours d'eau au titre de la « police de l'eau »

La vocation de la cartographie des cours d'eau au titre de la police de l'eau est de mieux faire connaître les écoulements sur lesquels des travaux en cours d'eau (selon leur nature) peuvent faire l'objet d'une procédure de déclaration ou d'autorisation au titre de la loi sur l'eau auprès de la DDT (service de l'eau et des risques – bureau police de l'eau).

Dans le cas général d'un écoulement identifié comme fossé, les travaux ne sont pas soumis à procédure administrative sauf cas particuliers (présence de frayères, zones humides notamment).

La totalité du département est couverte par une cartographie progressive où figure une première détermination de cours d'eau. Cette cartographie est issue du travail de groupes techniques restreints déclinés par bassin versant animé par la DDT et regroupant l'Agence Française pour la Biodiversité, la profession agricole, la fédération de pêche, la structure de gestion du bassin et l'association des maires de France. Son rôle est de travailler à l'identification des écoulements au statut actuel indéterminé. Cette cartographie est évolutive en fonction de l'avancée du travail des groupes techniques sur les différents sous bassins.

• Cours d'eau et fossés « BCAE » :

Les exploitants agricoles demandeurs d'aides PAC soumises à la conditionnalité doivent obligatoirement implanter une bande tampon d'une largeur minimale de 5 mètres en bordure des cours d'eau ou fossés dits BCAE. Ces écoulements sont définis par arrêté ministériel qui intègre la carte départementale « BCAE ». Ces bandes tampon doivent porter un couvert herbacé, arboré ou arbustif permanent et couvrant. Elles ne doivent recevoir ni traitement phytopharmaceutique, ni fertilisation.

• Points d'eau concernés par les ZNT :

L'ensemble des deux catégories ci-dessus (cours d'eau police de l'eau et BCAE) ajouté aux éléments ponctuels et plans d'eau visualisables sur le fond de carte au 1/25000 de l'IGN permet de distinguer les points d'eau concernés par l'application des ZNT.

Pour rappel, la largeur de la ZNT peut être réduite sous certaines conditions notamment par la mise en place d'une bande enherbée (dispositif végétalisé permanent) de 5 mètres de large et sous réserve de la mise en œuvre de moyens permettant de diminuer le risque pour les milieux aquatiques (ex : buses antidérives).

Pour connaître les écoulements concernés par l'implantation d'une bande enherbée, il est nécessaire de consulter la carte en ligne au moment du semis :

Pour déterminer les écoulements et points d'eau où l'implantation d'une bande enherbée doit être réalisée, il est nécessaire avant les semis de consulter la cartographie en ligne sur le site internet de la Préfecture et de repérer :

- les écoulements caractérisés comme « cours d'eau » dans le cadre du travail de la cartographie des cours d'eau : en bleu sur la carte
- les cours d'eau et fossés dits « BCAE » : en rose sur la carte (pas d'évolution cette année)
- les éléments ponctuels et plans d'eau du fond de carte IGN au 1/25000

Deux mises à jour concernant les cours d'eau issus du travail de cartographie cours d'eau (en bleu sur la carte) ont été réalisées en fonction des avancées significatives des groupes de travail : en juillet 2017 (qui concernait les semis d'automne) et plus récemment en février 2018 (12 février 2018) qui concerne les semis de printemps.

Il est donc nécessaire de consulter la carte en ligne avant les semis des cultures pour effectuer le semis d'une bande enherbée si celle-ci est nécessaire.

Si des cours d'eau ont été identifiés entre ces deux mises à jour et concernaient des semis déjà réalisés, ces évolutions seront à prendre en compte pour les prochains semis.

Outre les écoulements restant à expertiser sur le terrain, les bassins où la démarche de détermination va être prochainement engagée sont ceux de la Saône, de la Tille amont, de l'Arroux et de la Romanée

Pour tout renseignement complémentaire : vous pouvez contacter la DDT21, service de l'eau et des risques – 03.80.29.43.60

COMMUNIQUÉ DDT21

Des professionnels à votre service







Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Juridique

Nouvelle possibilité de don de jours de repos aux salariés proches aidants

Une loi du 13 février 2018 met en place un dispositif permettant aux salariés proches aidants de recevoir des jours de repos de la part d'autres salariés.

Depuis le 15 février 2018 dans le secteur privé (et à compter de la publication d'un décret en Conseil d'Etat dans le secteur public), les salariés peuvent faire don de leurs jours de repos non pris à leurs collègues proches aidants de personnes âgées ou dépendantes.

Ce dispositif de don de jours de repos s'ajoute au congé de proches aidants dont bénéficient les salariés ayant au moins un an d'ancienneté dans l'entreprise.

Ce dispositif de don est identique à celui existant déjà en faveur des parents d'enfants gravement malades.

Le salarié volontaire pour offrir des jours de repos à un autre salarié de l'entreprise doit obtenir l'accord de son employeur. Le don est anonyme et sans contrepartie. Il ne peut se faire que pour un collègue appartenant à la même entreprise. Peuvent être cédés les jours de congés payés pour leur durée excédant 24 jours ouvrables, les jours de RTT ou les jours de récupération. Pour pouvoir être donnés, ces jours doivent être disponibles, affectés ou non sur un compte-épargne temps. Il est donc impossible de céder des jours de repos par anticipation.

Pour bénéficier du don, le salarié doit venir en aide à une personne atteinte d'une perte d'autonomie d'une particulière gravité ou présentant un handicap.

Le salarié bénéficiant du don doit être pour la personne aidée son conjoint, son concubin, son partenaire lié par un Pacs, un ascendant, un descendant, son enfant, un collatéral jusqu'au 4e degré, un ascendant, un descendant, un collatéral jusqu'au 4e degré de son conjoint, concubin ou partenaire lié par un Pacs, une personne âgée ou handicapée avec laquelle il réside ou avec laquelle il entretient des liens étroits et stables, à qui il vient en aide de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne.

Le bénéficiaire a droit à un maintien de salaire

Le salarié bénéficiaire de jours de repos a droit au maintien de sa rémunération pendant sa période d'absence. Celle-ci est assimilée à une période de travail effectif pour la détermination des droits qu'il tient de son ancienneté. Le maintien de la rémunération est assuré au salarié quel que soit son niveau de salaire et celui du ou des donneurs. Le salarié conserve le bénéfice de tous les avantages acquis avant le début de son absence.

CHRISTINE DOGBO ROUSSE

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)*

Les marchés en Sud-Est Centre

Marchés	cat.	Laissac 10/04/2018	Bourg-en-Bresse 03/04/2018	St-Christophe-en B. 04/04/2018	National 04/04 au 10/04/2018
Vaches viande (V)	U	3,90 €	-	3,73 €	3,79 €
	R	3,40 €	3,35 €	3,55 €	3,41 €
	O	3,25 €	3,00 €	-	3,13 €
Vaches mixte (M)	R	3,30 €	-	-	3,30 €
	O	3,25 €	3,10 €	-	3,13 €
Vaches lait (L)	O	2,90 €	-	-	2,80 €
	P	2,75 €	2,60 €	-	2,55 €
Génisses VML	U	-	4,20 €	4,30 €	4,05 €
	R	3,30 €	3,55 €	3,66 €	3,48 €
	O	3,25 €	2,90 €	-	3,11 €
Taureaux VML	URO	2,80 €	2,55 €	3,10 €	2,77 €

VML : type viande, mixte, lait

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **17/04/2018**

Effectif total: 765 - Nombre d'invendus: 91%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	E	350-400	-	-	-	-
		U	200-250	3,29 €	3,54 €	3,43 €	-
			300-350	2,89 €	3,17 €	3,03 €	-0,06
			350-400	2,69 €	2,96 €	2,83 €	+0,02
			400-450	2,67 €	2,90 €	2,79 €	+0,06
			450-500	2,54 €	2,62 €	2,59 €	+0,03
		R	250-300	2,46 €	3,07 €	2,94 €	-0,17
			300-350	2,70 €	2,91 €	2,80 €	-0,12
			350-400	2,65 €	2,65 €	2,65 €	=
			400-450	1,55 €	2,60 €	2,45 €	-0,13
			450-500	-	-	-	-
	F	E	300-350	-	-	-	-
		U	200-250	2,70 €	2,86 €	2,74 €	-0,22
			250-300	2,59 €	2,80 €	2,72 €	-0,03
			300-350	2,50 €	2,91 €	2,67 €	=
			350-400	2,53 €	2,69 €	2,59 €	-0,01
		R	200-250	-	-	-	-
			250-300	2,57 €	2,72 €	2,61 €	-0,02
			300-350	2,36 €	2,54 €	2,44 €	-0,09
			350-400	2,29 €	2,29 €	2,29 €	-0,10

BROUTARDS : Les volumes sont toujours importants, même si l'on voit arriver beaucoup de fin de lots de stabulations. Très peu d'animaux sont herbés, toutefois les transactions sont rapides à des cours facilement reconduits.

LAITONNES : Apports record cette semaine avec un commerce scindé en 2, les animaux de 280-350 kg facile à placer à l'export et les sujets plus lourds avec du gras obligent à faire des concessions tarifaires pour trouver preneur.

Effectif total: 89 - Nombre d'invendus: 88%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS	M	R	400-450	-	-	-	
		U	300-350	-	-		
			350-400	-	-	-	
			500 et +	-	-	-	
			600 et +			-	
	F	U	400 - 450	2,29 €	2,33 €	2,32 €	-0,17
			450 et +	2,06 €	2,28 €	2,16 €	=
		R	350-400	-	-	-	
			400-450	-	-	-	-

GENISSES 18 MOIS : Peu d'offre.

Effectif total: 416 - Nombre d'invendus: 95%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE					
VACHES CHAROLAISES GÉNISSES - TAUREAUX	F	E	- 5 ans	2,06 €	2,89 €	2,27 €	+0,02
			5 à 10 ans	2,03 €	2,42 €	2,24 €	=
		U	- 5 ans	1,85 €	2,05 €	1,94 €	-0,07
			5 à 10 ans	1,78 €	2,16 €	1,89 €	-0,04
			+ 10 ans	1,71 €	1,91 €	1,79 €	-0,02
		R	- 5 ans	-	-	-	
			5 à 10 ans	1,49 €	1,78 €	1,72 €	-0,02
			+ 10 ans	1,62 €	1,73 €	1,67 €	-0,01
		O	- 5 ans	-	-	-	-
			5 à 10 ans	-	-	-	-
			+ 10 ans	-	-	-	-
		E	24 à 36 mois	2,20 €	4,14 €	2,55 €	=
		U	24 à 36 mois	1,93 €	2,24 €	2,06 €	-0,07
		R	24 à 36 mois	1,80 €	1,98 €	1,92€	+0,14
	M	U	+ 500 kg	1,66€	1,87 €	1,70 €	-0,09
		R	+ 500 kg	1,29€	1,54 €	1,48 €	-0,11

VACHES-GENISSES 30 MOIS : S'il reste encore des vaches nourries d'écurie, les herbagères sont nombre et en qualité

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 16/04/2018

	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Bovins (288)		
Broutards		
200 à 380 kg	670 - 1010	2,66 - 3,35
390 à 550 kg	1080 - 1260	2,30 - 2,82
Laitonnes		
235 à 335 kg	640 - 850	2,53 - 2,70
340 à 420 kg	860 - 1020	2,26 - 2,59
Génisses		
395 à 490 kg (16-24mois)	930 - 1050	1,91 - 2,35
435 à 810 kg (24-36mois)	890 - 1870	1,87 - 2,40
Taureaux		
980 à 1230 kg	1840 - 2310	1,85 - 1,88
Vaches		
Vaches légères	800 - 1090	
Vaches entre deux	1110 - 1290	
Vaches lourdes	1300 - 1600	

Vente rapide et globale en broutards à des tarifs fermes en légers et plus porteurs en lourds.
Placement plus sélectif en femelles accompagné d'une baisse des tarifs en lourdes.
En génisses, les sujets vaccinés FCO trouvent facilement preneur à des tarifs stables.
Bonne demande en taureaux.
En vaches maigres, trop d'animaux non annoncés(+ de 20) ainsi qu'une demande plus calme en bêtes grasses oriente les tarifs à la baisse.
Peu d'invendus.
Réunion d'information publique sur l'application du nouveau règlement de l'IBR organisée à la SICAGEMAC, et animée par le GDS le jeudi 26 Avril à 18h30.

Bovins gras : 5

Prochain marché bovins le 23 avril 2018 aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 11/04/2018

BROUTARDS 6-12 MOIS
Effectif total : 201 - Taux de vente : 100%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Charolais	M	U	200 - 250	2,95 €	3,15 €	2,98 €	-
			250 - 300	2,59 €	3,20 €	2,96 €	-
			300 - 350	2,43 €	2,94 €	2,76 €	-0,02
			350 - 400	2,56 €	2,83 €	2,80 €	+0,04
			400 - 450	2,61 €	2,81 €	2,78 €	-
	F	U	200 - 250	2,34 €	2,76 €	2,53 €	-
			300 - 350	2,39 €	2,76 €	2,51 €	-0,08
			400 - 450	-	-	-	-

Les apports sont réduits en cette semaine de reprise. Malgré tout les acheteurs sont présents. Les broutards de +350 kg de qualité homogène ont des cours haussiers. En laitonnes, la demande est moins soutenue dans les sujets lourds.

Bovins

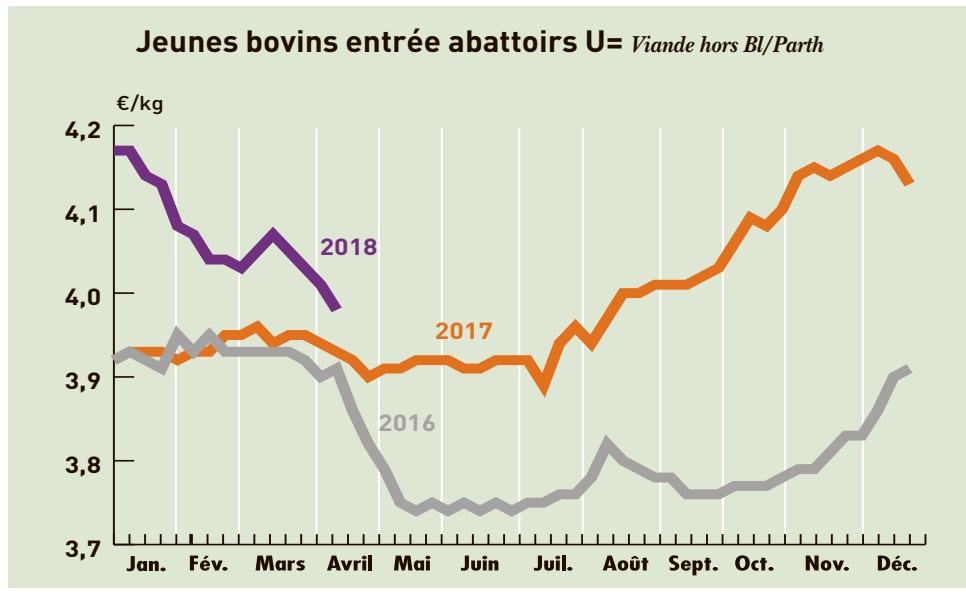
Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations du Bassin Centre-Est du 09/04 au 15/04/2018

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,98 €	3,77 €	-			
Races mixte		-	3,65 €	3,65 €	-	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	3,35 €	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	3,99 €	3,77 €	3,69 €	3,41 €	-		
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,92 €	3,74 €	3,67 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	3,97 €	3,87 €				
Races mixte				-	3,32 €	3,26 €	
Races lait					-	2,93 €	2,88 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,53 €	4,18 €	3,92 €	3,79 €			

Tendance : marché actif et plus compliqué dans les jeunes bovins.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations du Bassin Grand Sud du 09/04 au 15/04/2018

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,03 €	4,01 €	3,93 €	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,83 €	4,46 €	4,03	3,84 €	3,58 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,85 €	3,68 €				
Races mixte					3,34 €	3,31 €		
Races lait						-	2,93 €	2,88 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-			
Viande +350 kg	4,64 €	4,52 €	4,11 €	3,86 €				

Tendances SEM. 16/2018

Bovins de boucherie

L'activité commerciale de cette semaine reste très calme sur les marchés, avec des acheteurs qui n'ont aucune difficulté à s'approvisionner. Les tarifs se maintiennent avec un commerce assez calme dans les viandes haut de gamme destinées à la cheville traditionnelle. La tendance est également au maintien des cours pour les génisses et les jeunes vaches de qualité bouchère. La commercialisation reste tendue dans les allaitantes de choix secondaire avec des tarifs juste maintenus. Les tarifs se sont stabilisés dans l'ensemble des vaches Holsteins ou Montbéliardes. En jeunes bovins, nos débouchés exports sont atones et la dégradation des prix en Italie entraîne les JB français dans une spirale baissière.

Bovins d'embouche et d'élevage

La saison d'herbage peut enfin débuter avec des prairies très fournies. De nombreux éleveurs vont pouvoir reconstituer leurs stocks de foins, car le manque d'eau n'est pas au programme pour ce printemps. Le commerce du bétail maigre reste soutenu, mais le premier souci des acheteurs demeure le prix d'achat par rapport à une valorisation potentielle dans la viande.

Broutards

Les volumes restent assez soutenus avec des éleveurs qui choisissent de profiter des bons niveaux tarifaires actuels. Les transactions restent régulières avec des tarifs attractifs pour les éleveurs, même si les prix tendent à se stabiliser pour les Charolais. L'activité commerciale est plus calme dans le second choix ou pour les animaux non vaccinés. Dans les femelles, la demande est régulière dans les bonnes Charolaises vaccinées de 300/350kg, mais les plus lourdes sont moins recherchées. La vente reste difficile dans les femelles ordinaires et légères à destination de l'Espagne.

Veaux d'élevage et d'engraissement

L'animation commerciale reste assurée par les intégrateurs qui font monter les prix pour limiter le flux vers l'Espagne. Ce pays reste néanmoins demandeur. Les transactions sont fluides sur l'ensemble des marchés pour des tarifs en progression dans l'ensemble des veaux Holsteins, Abondances ou Montbéliards. Les croisés laitiers profitent de cette tendance. Dans les bons veaux croisés U, le commerce reste fluide avec des tarifs fermes. ■

Laurent Chupin

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 11/04/2018

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 166 - Taux de vente : 100%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches Charolaise	F	U	- 5 ans	1,87 €	2,03 €	1,96 €	-0,01
			5 à 10 ans	1,61 €	2,03 €	1,81 €	-0,05
			+ 10 ans	1,56 €	1,89 €	1,69 €	-0,01
Génisses		U	24 à 36 mois	1,91 €	2,36 €	2,15 €	+0,02

Cours péniblement reconduits.

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **26/03/2018**

Effectif total: 398 - Taux de vente: 91%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
AGNEAUX : Il reste encore quelques lots d'agneaux gris, mais qui intéressent peu les acheteurs dont les besoins s'orientent désormais vers des laitons. Ceux-ci sont présents en plus grand nombre et ne permet pas de couvrir les besoins des acheteurs qui ont déjà honoré la majeure partie de leurs commandes à seulement une semaine de Pâques. Les cours sont en retrait après la forte hausse enregistrée au cours du marché précédent.		U	de 32 à 38 kg	3,55 €	3,90 €	3,55 €	-
			de 38 à 44 kg	3,32 €	3,86 €	3,56 €	-
			> 44 kg	3,11 €	3,57 €	3,31 €	-
			> 50 kg	-	-	-	-
		R	de 32 à 38 kg	3,33 €	3,40 €	3,37 €	-
			de 38 à 44 kg	3,13 €	3,20 €	3,16 €	
			de 44 à 50 kg	-	-	-	-

Effectif total: 115 - Taux de vente : 94%

				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Brebis : Demande suivie. Cours sans changement.	M		(M)	0,93 €	1,14 €	1,03 €	-
	F	U	< 60 kg (F)	1,16 €	1,47 €	1,32 €	-
			> 60 kg (F)	1,15 €	1,32 €	1,26 €	
		R	> 60 kg (F)	0,81 €	1,21 €	1,10 €	-
		O	< 60 kg (F)				

Effectif total: 25 - Taux de vente : 100%

			AGNEAUX LAITONS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux	U	32 à 38 kg	3,66 €	3,66€	3,66 €-	
		38 à 44 kg	3,85 €	3,87 €	3,87 €-	
		> 44 kg	3,47 €	3,47 €	3,47 €-	
	R	38 à 44 kg	-	-	-	

Effectif total:

			AGNEAUX MAIGRES - COURS RELEVÉS (en E/Tête)		
Agneaux :	U	25-35 kg	-	-	-

Vente rapide et totale dans toutes les catégories. Hausse des cours due principalement à un déficit d'offre.

Sicagemac (prix au kg vif) *Marché de Corbigny du 09/04/2018*

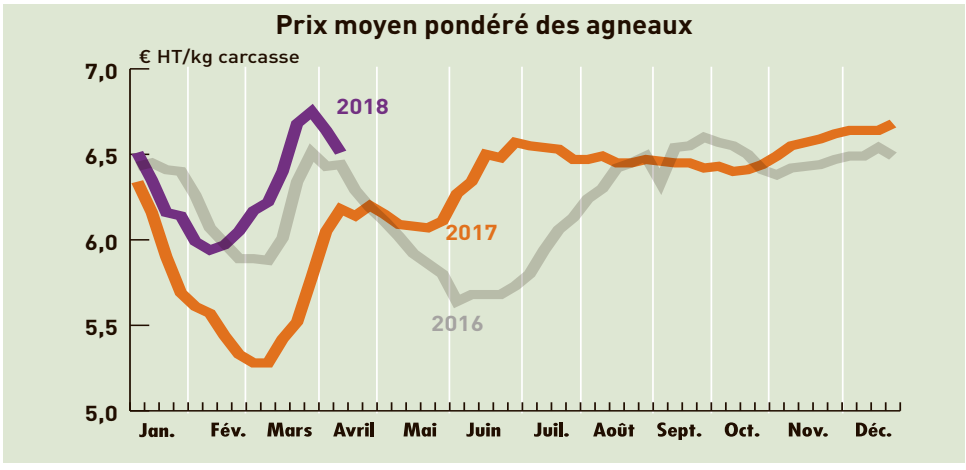
Ovins : 40	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux gras	Pas de cotations cette semaine	
Brebis	Prochain marché le 30 avril aux horaires habituels.	

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) *Cotations FranceAgriMer du 09/04 au 15/04/2018*

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,67 €	6,05 €
Couvert	16 -19 kg	6,91 €	6,62 €	5,94 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,77 €	5,56 €

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)*
Cotations FranceAgriMer du 09/04 au 15/04/2018

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,51 €	8,04 €	2,32 €



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 02/04/2018 au 08/04/2018

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,68	7,61	-	-	-	-	-
	Var.		-0,14	-0,13					
	R	7,16	7,24	6,94	-	6,91	6,87	-	-
	Var.	-0,12	-0,13	-0,21		0,04	0,05		
	O	-	6,25	-	-	6,08	6,04	-	-
	Var.		-0,25			-0,11	-0,09		
3 (couverts)	U	-	7,52	7,47	6,49	-	7,15	6,96	-
	Var.		-0,12	-0,14	-0,10		0,10	0,14	
	R	6,95	7,11	7,02	6,21	6,83	6,74	6,49	5,95
	Var.	-0,27	-0,10	-0,02	0,07	0,03	-0,01	-0,01	-0,07
	O	-	6,39	6,39	5,81	6,30	6,11	6,01	-
	Var.		-0,19	-0,11	-0,07	-0,04	-0,09	-0,06	
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	5,93	5,70	-
	Var.						-0,04	-0,06	
	O	-	-	-	-		5,73	-	-
	Var.						-0,02		

Zone nord : AGNEAUX : Dans un marché d'après Pâques, réajustement des cours. **Zone sud :** Application du réseau

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

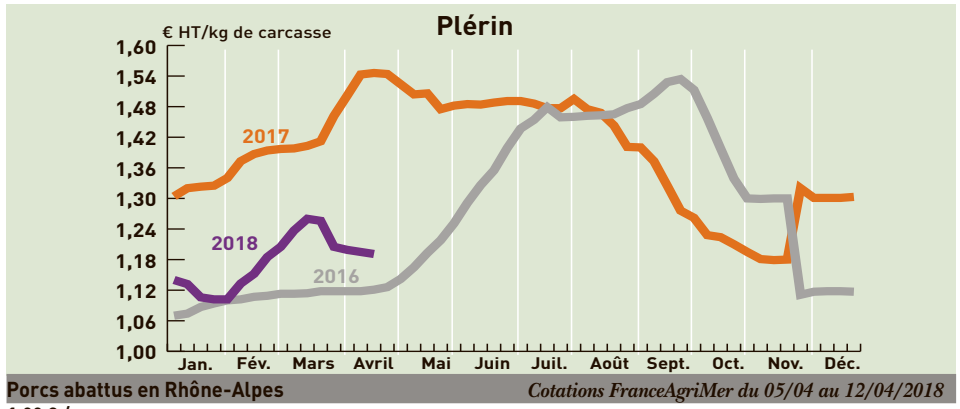
INFORMATION : «Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 16 avril 2018) :
«Cours facilement reconduits, notamment sur les animaux légers.»

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (6 192 porcs présentés) *Cotations du lundi 16 avril 2018*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,191 €**



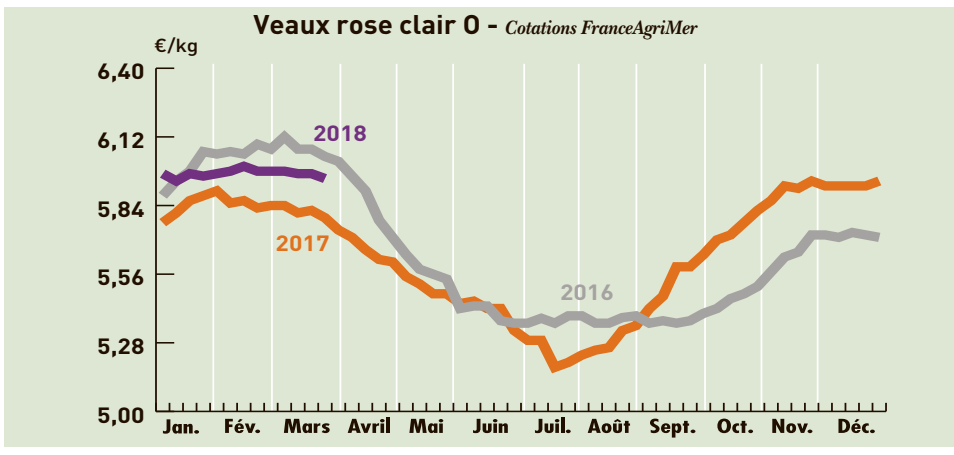
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 05/04 au 12/04/2018*

1,32 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotations nationale FranceAgriMer du 09/04 au 15/04/2018*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	9,26 €	-	-
U	-	7,59 €	5,98 €	-
R	-	6,43 €	5,05 €	3,74 €
O	-	5,95 €	4,89 €	3,93 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* *Synthèse nationale FranceAgriMer du 09/04 au 15/04/2018*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	670	Vente active en toutes catégories, cours en hausse dans les veaux de qualité.
La Talaudière	470	Cours facilement reconduits.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	243	8
Femelles	158	7
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	157	8,00

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif)* *Cotations FranceAgriMer du 09/04 au 15/04/2018*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	2,63	- 0,10	- 3,80

Céréales

Marché du 12 avril 2018

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2017			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Sud Côte d'Or	meunier	avr.-juin	151	V C
	fourrager	avr.-juin	140	V C
Nord Côte d'Or	meunier	4 d'avr.	152.	V C
	fourrager	4 d'avr.	142	V C
Aube	meunier	avr.-juin	145	N C
	fourrager	avr.-juin	142	N C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2017**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	62/63 kg/hl	avr.-juin	142	N C
Sud Côte d'Or	62/63 kg/hl	avr.-juin	145	T C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2017**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'or/Haute Saone	48-50 kg/hl	avr.-juin	125	N C
Aube/Yonne	48-50 kg/hl		inc.	C
SEIGLE PANIFIABLE	**RÉCOLTE 2017**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte-d'Or		.	inc.	C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2017**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'Or/Hte Saône	66 kg/hl		inc.	C
Côte d'Or	66 kg/hl	avr.-juin	165.	V C
Hte Saône/Yonne			inc.	C
MAÏS	**RÉCOLTE 2017**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube		avr.-juin	149	N C
Côte d'Or		avr.-juin	150	V C
Sud Côte d'Or/Saône-et-Loire		avr.-juin	152	V C
SORGHO	**RÉCOLTE 2017**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Yonne	alim. animal		inc.	C
POIS	**RÉCOLTE 2017**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'Or	fourrager	avr.-juin	170	N C
Yonne	fourrager	avr.-juin	165	N C
Aube	fourrager	avr.-juin	172	N C
Luzerne déshydratée	**RÉCOLTE 2017**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	18% 1ère main	avril	174	V
Luzerne déshydratée	**RÉCOLTE 2018**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	18% 1ère main	12 de mai	172	V
Pulpes de betterave	**RÉCOLTE 2017**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	6 mm 1ère main		157	V
Pulpes de betterave	**RÉCOLTE 2018**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	6 mm 1ère main	12 d'oct.	158	V

Matériel

Tracteur

03 - Cause cessation vds tracteur MF 5609 avec fourche MF 936 1800H parfait état.
✆ **06 88 58 31 34**

38 - Vds tracteur Ford TW 30 pour pièces, pièces pour Ford major.
✆ **06 75 04 60 70**

38 - V. traceur JD 3130, 2 roue tracteur Soméca 415 treuil 2x3,2 T, prix à débattre.
✆ **06 88 86 45 85 Soir**

38 - Vds tracteur Case MX200-2001, rigoles deporté greffer, herse plate 7,5 m, faucheuse accoté. 2 mNicolas, broyeur Kuhn VKR230 double attelage.
✆ **06 80 75 20 41**
06 83 58 31 54

38 - Vds tracteur Landini power Farm 90, année 2011, 1150 heures, relevage prise de force avant chargeur MXU8, exotique TVA : 37500 euros.
✆ **06 83 05 05 55**

52 - Vends tracteur JD 6530 P, 3 500 h, 1ère main, 2008 avec chargeur JD 663, TBE (réf. 140B)
✆ **03 25 87 14 55**
après 20 h

57 - Cause cessation, vends tracteur Claas Arion 640 - Tracteur Renault 656 RZ - Moissonneuse Deutz 5680 HTS 6m30 balance 2, coupe à colza 2100 H - pailleuse Kuhn 6m3 + autres matériels.
✆ **06 63 88 30 48**

Travail sol

01 - Vds charrue Kvernel 3 socs non stop cultivateur 4m50 herse 4m vieux semoir 4 rgs monosem
✆ **06 77 34 73 60**

26 - Vds semoir Pneumasem 2-4 rgs Microgranulateur bon état 1000 euros HT
✆ **06 62 80 37 76**

38 - Vds semoir pneumatique RAU 5 rats avec son vitro max ses et rouleau TB état : 3500 euros.
✆ **06 37 32 30 07**

38 - Vds vibro 4,10 re 2 vérins 2 roues BE recherche semoir céréales à disques 3 M be.
✆ **06 78 52 42 14**

42 - Vds charrue 4 corps NSH Kuhn 111, très bon état.
✆ **06 87 23 71 42**

42 - Vds faucheuse Pottinger 265, andaineur Pottinger 380, faneuse Lely 6 toupies 675, le tout en bon état.
✆ **04 74 64 27 48**
ou 06 28 30 65 93

52 - Vends ramasseuse de pierres Konskilde de 2015, 4 m. (réf. 140D)
✆ **03 25 87 14 55**
après 20 h

52 - Vends semoir Semeato 3 m. de 2006, TBE (réf. 140C)
✆ **03 25 87 14 55**
après 20 h

58 - Vends motoculteurs Honda F400 en panne + 1 âne + 1 anesse, petit prix (réf. 1503)
✆ **03 86 22 70 71**

73 - Vends rotolabour Maschio 2m30 de travail, tbé, prix à débattre.
✆ **06 14 72 28 38**

Récolte

15 - Vends moissonneuse batteuse New Holland type 80/60, coupe 3,96 m. Plus de renseignements :
✆ **06 37 47 18 13**

21 - Recherche mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, tracteurs Claas, John Deere, New Holland,Fahr, Fiat, MF, Renault, Fendt, Welger et autres. (réf. 160A)
✆ **06 29 81 80 05**

26 - Vds ramasseuse noix Caquevel 1702 , année 2011, TBE, première main, 8 000 euros
✆ **06 85 95 64 19**

57 - Vends combi enrubannage Claes Uniwrap 455, toutes options, vire botte, 2012, 29.800 bottes, révisé, Tbe, 36.800 euros.
✆ **06 62 49 43 33**

71 - Vends andaineur Claas Liner 390 S Essieu Tandem, tête pivotante, excellent état de marche, 2 000 euros (réf. 1604)
✆ **06 33 60 15 96**

71 - Vends faucheuse conditionneuse Kuhn 243, 2m40, année 2011, bon état, cause retraite.
✆ **06 16 46 36 49**

74 - Vds cause retraite faucheuse, conditionneuse Claas disco 3050,tc plus an 08, andaineur Claas liner, 650 twin an 08. Le tout bon état de marche.
✆ **06 82 25 16 90**

76 - Urgent, recherche une moissonneuse-batteuse New Holland type 80.70.
✆ **06 21 49 50 89.**

Traitement

74 - Vds pulvé hardy 600L, 12 m TBE, control ok, 2000Ð. Vds foin 2016, 10 ct le kg
✆ **06 26 17 18 14**

Distribution

42 - Vds semoir Vicon 600 L.
✆ **06 61 87 88 86**

Epandage

26 - Vends semoir engrais KUHN MDS 921 année 1995 bon état
✆ **06 81 64 25 53**

Cave

84 - Vds réception vendange av. égrappoir et pompes, filtre à plaque et filtre Kieselguhr, benne à vend. à vis, embouteilleuse rotat. à bec.
✆ **06 88 56 09 51**

Agri. divers

01 - Vds cueilleur maïs 5 rangs Dominoni an 2013, 600 ha
✆ **06 37 99 89 25**

15 - Cse décès vds enrubanneuse Gallignani G4008 + faucheuse Taarup 225, coupe 1,90, 5 disques.
✆ **07 86 25 07 29**

18 - Cause retraite : vends tracteur Renault Arès 696 RZ, 5.183 h, 2004, relevage avant, jumelage - herse, terrage forcé, 6 m - cover crop auto porteur 32 disques - broyeur 4 m - déchaumeur Rau, 5 m - rouleau Gourdin, fonte, 7,5 m - semoir Kverneland, 6 m, repliable, 2012.
✆ **06 11 01 68 00.**

18 - Vds MB NH TF44 + cpes céré, tournesol, maïs 5R, 15000 euros - chisel Huard 3 m, 1500 euros - c. crop Gard 3 m, 28D, 1500 euros - pulvé Tecnoma SL, 24 m, 2.400 l, 3000 euros - semoir maïs Ribouleau, 2.000 euros - lève-sac Levsak Audureau 500 euros, le tout en bon état.
✆ **06 64 88 16 69**

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 24- 26- 28- 32- 40- 44 dis, chisel et canadien 3 m, charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 3- 4 m, round-ballers. www.desmier-agri.com
✆ **04 66 24 26 11**

38 - Vds presse MD J. DEERE 336 andaineur 3m, petite pirouette, charrue trisoc varilarge et vigneronne 4 socs, vibroculteur 2,5 m, pompe sur chariot Caprari D350.
✆ **04 76 36 02 13**

38 - Vds pulvérise 1000 l rampe 15 m DPMA presse haute densité supertino 60x120 elle de traite 2x4 décor pompe à eau de surface.
✆ **06 70 24 56 64**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

39 - Solde chariot élévateur Clark jumelé avant diesel, tracteur 5610 Ford 75cv cabine 2 roues motrices avec chargeur Quicke. Ford 7000 2 roues 90cv avec surélévateur à balles avant ou arrière avec arceau de sécurité, autonome Altec avant ou arrière, 57cv. Massey Ferguson pneus arrières neufs avec ou sans remorque à bois homologuée. Cellules à grains Privé 60 à 80t avec fond conique Venticon, vis de reprise et ventilateur. Silo sur pied. Vis portative Denis 9m diam. 240 et 10m diam. 125, et diam. 100 en 5 et 6m. Rigoleuse Greffet. Pelle Mecalac 75cv avec accessoires. Scie à ruban sur roues équipée moteur 220v. Cage de contention chevaux et bovins. Charrue forestière à disque 3m. Étagère de rangement en fer ou bois. Baignoire, évier, lavabo. Grilles métalliques perforées tous diamètres. Pi-pioches. Volets et portes entrée. Boîte clous et vis. Cric hydraulique sur roulettes, carrelage, bobines de tuyau de jet plastique. Tubes plastiques pour serres en arceau. Remorques 2 essieux Tournier charge utile 1400kg, Boiyer 1 essieu charge utile 600kg. Rouleaux-cages 3 et 4m pour herse Kuhn, et paker 4 m pour Amazone. Vends tél. portable Crosscall Prikker Micorre. Recherche Brabant Fenet SB 3 ou 4 fers équipée si possible versoir 1020 et Ford 5000 ou 5600 même HS.
✆ **03 84 70 02 77**
le soir après 19h30
ou laisser message

69 - Vends char 4 roues refait à neuf : plancher, peinture, pneus. Peut se transformer en porte troncs d'arbres (en enlevant le plancher il s'allonge). Armature toute en fer.
✆ **06 13 52 27 12**

69 - Vds cause retraite épandeur Krône 3T. avec cage ensil + récolteuse à Fléau 1,50 m. Gyro BE. + tracteur RD 35 tournant pour pièces.
✆ **06 73 45 71 66**

71 - Vends DPB actif 2018, cornadis 6 m, 9 P., 5 m, 7 P., pulvé 1.000 L, s. rampe avec lance, herse 4,50 m, bar. Garos.
✆ **06 09 92 86 79**

71 - Vends benne 145 QT, pneu basse pression, 2 essieux b. état, ratelier 200 euros, chargeur HM24, adapt. MF.
✆ **06 87 37 14 14**

71 - Vends tracteur MF 7465, 120 Ch., 4200 m + broyeur jachère 3 m + semoir céréales, 3 m, herse rot. + tonne à lisier 8400 L + plateau à fourrage 7 m, 4 roues + 2 silos aliment, 10 m2, 5 m2 + mélangeuse 10 m2 + distrib. engrais Amazone avec DPA, pèse continue, peu servi + cornadis veaux avec barrière + charrue 4 corps, réversible, sécu hydro, vari-large+ D.A.L. neuf Forster + tasse avant.
✆ **03 85 53 93 19**
06 23 26 50 05

74 - Vds tracteur case 733 4900 h, faucheuses vicon km 281 neimeyer 230h, faneuse fanex 500 retourneur d'andain
✆ **04 50 62 15 08**

74 - Vds Faucheuse Fahr km 24 1000 Ð, tonne à eau 1000 l 500 Ð, rouleau paker 2,50 m 500 Ð, réchauffeur à foin 500 Ð, pompe alpha vp77 complète.
✆ **06 24 45 72 02**

84 - Vends Pulseur TTZ 800 L, tracteur Ferguson 130, camion Renault plateau ridelles 5 T PTC.
✆ **06 88 56 09 51**

Elevage

01 - Vds gaines aspiration alu forme queues d'hirondelle section 50 cm hauteur 170 cm
✆ **06 81 97 38 01**

Véhicule

Tourisme

01 - Vds Renault Captur TCE 120 Ch, Modèle 2016, 25000 km, essence - Proche Bourg en Bresse
✆ **06 73 53 09 35**

07 - Vends Citroën Xsara exclusive essence 1,9 L injection an 1999 130000 km CT OK 1ere main bon état 2000 euros à débattre.
✆ **04 75 36 70 63**

69 - Vend Partner Tepee EHDI 90 cv. 1,6 l. diesel. Année modèle 2014 137 000 km. 1ère main très bon état 2 pneus neige montés sur jantes. Prix 9900 euros à débattre.
✆ **04 78 19 62 00**

Achat-Vente

Récolte

01 - Agri vend livre 20T regain en bottes rectangulaires 90x120
✆ **06 83 33 41 45**

42 - Producteur vds maïs ensilage ou épis - paille
✆ **06 82 29 74 85**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06 86 08 38 02**
ou 03 84 32 30 91

Fourrage

21 - Vends paille de qualité en Bourgogne, 1er et 2ème choix, transport camion-remorque (réf 160C)
✆ **06 85 73 22 68**

ACHETE Paille sur le champ
récolte 2018.
Travail sérieux et rapide.
Tél. 06 73 92 81 55

58 - Vends foin sur pied 25 ha d'un seul tenant, saison 2018. (réf. 1603)
✆ **06 44 87 39 59**

69 - Eté 2018 achète paille derrière batteuse sur département 01 et 69 (orge et blé) enlèvement rapide, paiement comptant. Faire offre.
✆ **06 87 13 31 81**

71 - Vends foin de Ray Grass, bonne qualité 90/120/240.
✆ **03 85 53 93 19**
06 23 26 50 05

Pépinière

01 - Vds surplus plants peupliers 2 à 3 euros/pièce suivant calibre variété 214
✆ **06 82 07 33 68**

26 - 30000 plts de lavandins grosso dispo de suite 0.15cts pièce.
✆ **06 10 23 85 14**

Propriété

01 - Vds ou loue exploitation laitière 475 000 L avec 70 ha terrain + 1 atelier volaille label région Bresse
✆ **04 74 55 61 30**
ou 06 83 59 94 32

01 - Vds belle propriété agricole sur Etrez (01) surface 13ha500 d'un seul tenant libre à la vente prix 275 000 euros
✆ **06 87 05 63 94**

21 - Recherche exploitation agricole ou terres agricoles ACHAT ou LOCATION, région St Jean de Losne, Nuits St Georges, Genlis, Plaine. Ecrire à Terres de Bourgogne -1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière (réf. 0602)
TERRES DE BOURGOGNE

42 - Vds maison + bât agricole sur 3 hectares de terrain situés à Fontanès, 20 kms de St-Etienne.
✆ **04 77 20 83 30**

58 - Vends 26 DPB (réf. 1506)
✆ **07 78 64 87 18**

Terrain

01 - Recherche terres agricoles toutes surfaces
✆ **04 74 22 21 54 hr**

Divers

38 - Vds : barres d'acacias servis sur pommiers (environ 2m50) prix 1.5 euros / pièce, A disquer pour des drains tuyaux pvc diam 70, petit compresseur 50 litres +1 karcher de 130 bars à bas prix, des kilomètres de gouttes à gouttes diam 16 gouteur tous les mètres, Foyer fonte Deville 575 m3 insert ou trou à feu avec pierre du Gard en déco prix 240 euros.
✆ **06 42 90 75 43**

ESPACE Affaires
Toutes les annonces de matériels et de services

BÉTONS OU CAILLEBOTIS GLISSANTS ?
. RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
. RAINURAGE CAILLEBOTIS
. RAINU'RAIL® découpe de rainures pour racleurs auto.
Vermot
www.vermot-rainurage.com
N°Vert 0 800 77 01 85
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE


ALLIANCE
Remorque Lambert 16T Tandem 110 colaert
Roues Kargo Radial
année 2018
16 800 € - Démo
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

COLLECTIVERT
PAILLE DE COLZA 2018
RECHERCHE PARTENAIRES
en fourniture de paille de colza
en andains ou en bottes carrées
Biomasse Valorisation industrielle
06 45 53 97 64 • 06 42 25 28 46 • mathilde@collectivert.fr
76190 SAINTE-MARIE-DES-CHAMPS





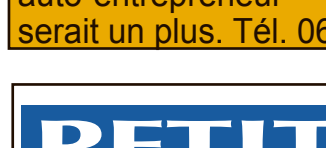
42 - A saisir tunnel occasion 3 580 euros BE + bâche neuve 20 m de long + plans de montage. Livraison possible.
✆ **06 01 31 83 53**
ou mail :
ypascalin@yahoo.com

58 - Vends 2 poutres en chêne neuves 5,80 m., 25 X 13, - 1 poutre en chêne de 5.10 m., 18 X 18, - planches neuves en chêne (réf. 160B)
✆ **03 86 58 31 61**

Bâtiment

38 - Exploitation agricole polyculture petits fruits recherche tractoriste + livraisons magasins producteurs, tas plein autonome formation agricole souhaitée envoyé lettre manuscrite + 1 cv envoyer les petits de la Forêt 532 Route du pilât 38150 AGNIN
Les Petits de la Forêt
532 Route du pilât
38150 AGNIN

39 - Exp AOP Comté Bio 3 UTH, recherche 2 associés suite départ en retraite installation raisonnable environ pour 25% des parts, 150 000 Ð. Contacter pour plus de détails
✆ **06 66 59 18 32**

AGRI STANDARD 2000


HANGARS MÉTALLIQUES STANDARD ET SUR-MESURE
Tél. : 03 24 54 24 35
www.agristandard2000.fr - 08090 TOURNES

Location

Agricole

21 - Recherche prairie à louer ou pension pour génisses (réf. 1602)
✆ **07 77 08 03 95 -**
06 84 70 90 78

Offre

Emploi

01 - Expl. laitière rech. salarié(e) agricole CDI à Druillat (01) Autonome en élevage et en conduite de matériels
✆ **06 02 37 05 71**

26 - ETA cherche conducteur machines agricoles pour CDI Niveau Bac + 2 - débutant accepté
✆ **06 76 93 16 63**

39 - Expl. AOP Comté bio 3 UTH recherche 2 associés suite départ en retraite, installation raisonnable environ pour 25 % des parts 150.000 euros. Contact pour plus de détails.
✆ **06 66 59 18 32**

71 - Ferme laitière région Haut-Clunysois cherche salarié agricole.
✆ **06 85 02 54 26**

89 - Exploitation céréales + lait CHERCHE salarié homme ou femme plein temps, CDI après période d'essai (réf. 1605)
✆ **06 31 49 37 30**

Service

01 - CTRM Michel Servignat propose réparation moteurs tracteurs, TP, engins agricoles.. Rectification culasse, etc... http://michelservignat.wix.com/ctrm
✆ **06 63 43 51 15**

89 - Recherche chauffeur de tracteur pour récolte de foin et paille «M.D.» auto-entrepreneur et permis S.P.L. serait un plus. Tél. 06 80 03 12 03

21 - Agriculteur Recherche chantier moisson 2018, coupe 7.3 m. + coupe colza (réf. 1302)
✆ **06 30 82 41 63**

21 - Recherche pressage bottes carrées 90 x 120, canton Montbard ou limitrophe (réf. 1507)
✆ **06 18 82 42 79**

69 - Clément Dupont propose pressage enrubannage en combiné et fenaison en prestation complète.
✆ **06 11 87 36 86**

Proposition

Commerciale

42 - AV entreprise de vente et réparation de machines agricoles, région Centre. Bon potentiel. Accompagnement possible.
✆ **06 81 18 49 37**

Mariage

Rencontre

01 - F. A. 46 ans Ch. H. 50 à 65 ans pour une relation sérieuse - Ecrire à Arlette B. Azimndjah 21 rte de Thionville L-2611 (Luxembourg)
✆ **00 352 621 307 810**

55 - Jeune céréalier 41 ans souhaite rencontrer JF 38-45 ans, aimant la campagne, pour vie commune. Ecrire au journal La Vie Agricole de la Meuse - Maison de l'Agriculture, CS 50400 55108 VERDUN CEDEX
sous la référence 84888

Animaux

Divers

42 - Achète brebis, chèvres, réforme agneaux 15 à 40 kg.
✆ **06 07 96 23 40**
pas de SMS

Bovin

01 - Vds Blonde d'Aquitaine : mâles repro de 12 à 18 mois élevage inscrit depuis 1982 livraison possible
✆ **06 77 19 11 44**

01 - Recherche pâturage pour mettre jeunes génisses en pension
✆ **06 84 24 11 20**

01 - Vds génisses prêtes PH terme 16/05/2018 cause cessation
✆ **06 10 28 17 81**

03 - Élevage Charolais HBC repro 14-16 mois viande élevage vache pleines génisses 18 mois.
✆ **06 71 52 99 89**

07 - Vends mâle Limousin né le 31.01.2017 écorné docile manipulé au licol TGS INDEM IBR
✆ **06 75 86 11 08**

07 - Vds génisses aubrac pleines indemnes IBR.
✆ **06 30 42 37 46**

18 - EARL Breton, vds 2 reproducteurs HBC, avec très bonnes qualités de race, 14-15 mois, à vêlage facile pour génisses.
✆ **06 82 25 17 13.**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, de 14 à 16 mois, tous hivernés au pré et aptes à la saillie, pour vaches et pour génisses dont 3 issues d'IA, vêlages faciles, 2 Hiver et 1 Castor, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. Prix raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ **06 81 38 47 12**
ou 02 48 56 21 49
ou 06 07 91 98 08.

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vend reproducteurs charolais : mâles (16 mois) et génisses 1 an et 2 ans (prêtent à saillir), origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires.(réf. 0304)
✆ **06 21 88 22 77**

21 - El. charolais HBC - EARL Gabory Bruno - 21460 Jeux les Bard VEND taureaux de 15 mois, petit fils de Noaille, vêlage facile et fils d'Hymalaya, champion Semur 2017, IBR A., TGS (réf. 09VB2)
✆ **06 87 43 40 33**

21 - Elevage HBC, VEND taureau adulte et veaux reproducteurs 16 mois CHAROLAIS, IND IBR, TGS. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 110C)
✆ **06 76 65 35 98**
(Laurent)
06 37 23 32 07 (Baptiste)

21 - Elevage HB Limousin Vends reproducteurs mâles de 18 à 24 mois, TGS. Livraison assurée (réf. 130C)
✆ **06 30 82 41 63**

21 - Elevage charolais inscrit VEND taureau adulte et gros veaux 16 mois aptes à saillir, TGS. GAEC Lechenault Frères - St Thibault (réf - 1305)
✆ **06 24 24 69 93**

21 - Elevage HBC Vends 8 taureaux 16 – 18 mois , père Cluedo, Artois, Chabal et Calogéro, dont un fils de First très viandé, IVMAT des mères de 103 à 115 , TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, cheptel 100% IA depuis 35 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (réf. 130I)
✆ **06 15 28 77 63**

21 - VEND 7 vaches de 4 à 6 ans et 3 génisses, le tout vêlage avril 2018, inscrit HBC, vac. BVD, IBR A, cheptel IA depuis 35 ans. Parisot Bruno - La Motte Ternant (réf. 130J)
✆ **06 15 28 77 63**

21 - Vends grand choix de reproducteurs CHAROLAIS 1 et 2 ans HBC, TGS. GAEC Ferroux - 21430 Savilly (réf. 140H)
✆ **06 84 86 22 72**

21 - Vends taureau 2 ans, - veaux de l'année, vêlage facile sur génisses et vaches. IND IBR, HBC. EARL Bolâtre Jean-Louis (réf. 1405)
✆ **06 98 38 19 62**

21 - Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente taureaux de 2 ans, - 30 veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances (réf. 150C)
✆ **06 07 75 59 74**
(Jean-Luc)
06 67 58 18 03 (Michel)
06 74 69 62 41 (Bertrand)

21 - Vends 1 très bon taureau 6 ans en confiance, vêlage facile par Trézégoal, IBR A, prix correct (réf. 1601)
✆ **06 60 71 80 79**

21 - Vends 1 taureau charolais 2 ans, HBC. Veaux reproducteurs 16 mois. EARL TURSIN, Villargoix.(réf - 1606)
✆ **06 73 95 62 82**

25 - Race MONTBELIARDE vend ou échange vaches laitières, génisses pleines, livraison assurée (réf. 100A)
✆ **03 81 50 46 81**
06 82 66 55 60

25 - Vds 40 vaches Charolaises et 4 vaches Parthenaises suitées, moyenne des carcasses 480 kg et génisses de 18 mois, prix entre 1700 euros et 2200 euros.
✆ **03 81 86 15 34**
ou 06 76 27 92 69

38 - Vds taureau reproducteur Blond d'Aquitaine.
✆ **06 70 24 56 64**

42 - Vds taureaux Charolais, 16 mois/17 mois, HBC, Vêl. facile. Elevage et Viande Cuisset JM.
✆ **06 30 92 60 12**

42 - Vds taureaux Charolais HBC 2 ans et cinq de 16 mois. Livraison assurée. Charguéraud C. Mably.
✆ **06 74 46 24 83**

42 - Vds taureaux charolais 13 à 16 mois et très bon taureau 2 ans HBC, TGS Livraison assurée. Grouiller JP.
✆ **06 71 99 65 43**

42 - Vds taureau Ferrendais 4 ans, inscrit CPB + vèles Ferrendaises.
✆ **06 07 80 54 83**

42 - Vds 11 vaches avec veaux Aubrac. Livr. assurée.
✆ **06 86 57 38 41**
ou 04 77 72 23 61

42 - Vds 11 génisses Limousines d'un an. IBRA. Livr. assurée.
✆ **06 86 57 38 41**
ou 04 77 72 23 61

55 - Vends taureaux Limousins, Hbl, 32 mois et 18 mois, calmes, bonnes origines, livraison possible.
✆ **03 29 86 92 54**

57 - Vends cause retraite, reproducteurs Rouge des Prés - génisses, 1 an, 2 ans et 3 ans - vaches suitées. Livraisons toutes distances.
✆ **06 83 77 06 04**

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
expire fin |__|__|/ |__|__| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

58 - David THOULE, sélectionneur LIMOUSIN, vente permanente de reproducteurs mâles et femelles HBL ou non, - cheptel docile au qualité maternelle et facilité de naissance, - veaux aptent pour la saillie issus de taureaux qualifiés, Possibilité de réserver d'avance (réf - 030H)
✆ 03 45 82 90 10
06 10 09 65 69

58 - Vends taureaux CHAROLAIS 2 ans adultes, - veaux de l'année, - vaches pleines, le tout HBC. Elevage Roger Batho (réf. 090A)
✆ 06 74 69 21 83

58 - - 21 - El. charolais HBC, GAEC de Beaumont - 58230 Alligny-en-Morvan - EARL Guenot Nicolas - 21230 Allerey Vends taureaux 15 mois et 2 ans issus de grande lignée, vêlage facile, IND. IBR, prix raisonnable, livraison toutes distances (réf. 110B)
✆ 06 70 34 71 84

58 - VEND veaux reproducteurs 15 mois, HBC, IBR A, qualités et origines. Martinet Damien - Ternant (réf. 1101)
✆ 06 50 30 32 26

58 - Vends reproducteurs 12 - 16 mois, - génisses 18 mois HBC, IBR A. GAEC Beauzon - Préporché (réf. 1306)
✆ 06 88 78 99 53
06 47 76 43 44

58 - Vends génisses HBC de 24 à 30 mois inséminées, origine insémination - mâles reproducteurs, certains vêlages faciles, génotypés, - 1 taureau Limousin né octobre 2016. F. Bouche (inséminateur/éleveur) (réf. 140F)
✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends reproducteurs dont plusieurs vêlage facile, origine Celsius, - taureaux 2 et 3 ans, HBC, TGS. GAEC des Morillats - 58360 Préporché (réf. 140E)
✆ 06 33 49 46 88

58 - Elevage charolais HBC, EARL BATHO Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon VEND taureau de 2 ans, - taureau de 5 ans, - veaux de l'année avec ou sans corne (réf. 140I)
✆ 06 83 68 07 96

58 - Vends taureaux 2 ans au pré, - gros veaux reproducteurs 1 an, HBC, IBR A. Trinquet Gilles - Moulins Engilbert (réf. 14VB2)
✆ 06 84 04 06 89

58 - Vends 3 taureaux CHAROLAIS HBC 4 ans, 3 et 2 ans, TGS. Lemaître - Montaron (réf. 150B)
✆ 03 86 30 61 65
06 72 29 06 85

58 - Cause retraite vends 4 vaches charolaises suitées (réf. 1501)
✆ 06 40 07 08 01

58 - Vends cause surnombre 8 vaches suitées de veaux mâles ou femelles HBC charolaises issues IA, TGS. (réf. 1504)
✆ 06 12 68 68 12

58 - Vends veaux reproducteurs 15 mois HBC dont sans cornes, vêlage facile. GAEC Touillon-Moiron (réf. 150E)
✆ 06 19 82 08 94

58 - Vends 2 taureaux adultes, - taureaux 2 ans, - veaux reproducteurs 15 mois, HBC, IBR A. GAEC Marion - Luzy (réf. 15VB1)
✆ 06 24 42 29 42
06 07 51 04 99

58 - Vends bons veaux reproducteurs HBC, TGS, très bonnes origines. Olivier Vieux - St Benin d'Azy (réf. 15VB2)
✆ 07 86 72 80 09

58 - Elevage HBC, EARL Colmont VEND reproducteurs mâles 14 et 24 mois SC et cornu, vêlage facile, TGS. (réf. 150F)
✆ 06 08 78 05 01

FOIRE CONCOURS
FEMELLES ET BŒUFS CULARDS D'ENGRAISSEMENT
VENTE au cadran ***dès 8h30***
VENDREDI 18 MAI
inscription jusqu'au 27 avril
à Moulins-Engilbert (58)
Renseignements au 03 86 84 28 75

58 - Vds reproducteurs veaux 15 mois et 2 ans, prix raisonnable, GAEC PAUTET. (réf.16VB1)
✆ 06 09 40 50 63
06 13 33 44 38

58 - Vds 2 taureaux charolais 30 mois et 6 ans - Veaux reproducteurs 16-17 mois, le tout HBC, IBRA. EARL BERGER, Ternant.(réf.16VB2)
✆ 06 25 72 20 74

63 - Elev. HBC vd génisses 2 ans, vaches suitées qualifiées RR2E, gar. san.
✆ 04 70 59 01 30

69 - Vds taureaux charolais HBC 16/18 mois type viande et élevage, vêlage facile. Ttes garanties sanitaires et livr. possible.
✆ 06 85 73 49 86

69 - Eleveur Limousin HBL vends 9 génisses de 12 mois IBR BVD FCO 4/8 dociles parfait pour de futures mères. Disponible 3 mères suitées cause surnombre prix raisonnable.
✆ 06 82 22 56 77

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

69 - Vends 10 génisses croisées charolais montbéliard de 18 mois + 8 génisses croisées charolais montbéliard de 6/8 mois. Cause cessation. Très docile avec bonne conformation (IA).
✆ 06 79 35 36 15

70 - Elevage Prim'holstein vds vaches et génisses pleines ou vêlées, mâles reproducteurs tout âge noir et rouge. Garanties sanitaires. Une faneuse Khun GF7609MH Disques de semoir engrais Khun M3. Gaec Collas Anjeux.
✆ 06 45 03 77 09

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile fin d'os. Livraison possible.
✆ 06 81 99 18 93

71 - Vends T. B. taureaux repro. charolais HBC, 2 et 3 ans, IBR A, au pré. Dumont J.-P.
✆ 06 07 57 55 40

71 - Vends taureaux HBC, bonnes origines, viande et gabarit. Goulliard - Toulon sur Arroux (réf. 130H)
✆ 06 74 09 49 89

71 - Elevage charolais HBC vend bons taureaux de 2 et 3 ans, IBR A, TGS. Ducert Claude Martigny-le-Comte.
✆ 06 07 75 81 61

71 - Elevage charolais HBC vend taureaux 2 ans. EARL Pacaut Jean-Marc.
✆ 06 84 10 17 27

71 - Cause retraite vends laitonnes limousines, FCO OK.
✆ 06 73 56 79 78

71 - Vends très bon taureau 2 ans, type viande, fils Bastion et bons taureaux 2 ans, fils Russ Untel Vittoz, le tout hiverné au pré.
✆ 03 85 58 76 55

71 - Vends très bons taureaux adultes + 2 ans, production visible, et forts veaux reproducteurs HBC, certains génotypés, TGS, vacc. FCO 8 et 4, livraison possible. Debarnot François, Charolles.
✆ 06 14 82 52 05

71 - Elev. char. HBC vend taureaux 30 mois et 18 mois, excel. orig. (fils ou petits-fils de Caporal, prix synthèse 2014 Bourg), hiver au pré. Jean Dufraigne, Gaudoirs, 71190 Mesvres.
✆ 03 85 54 41 10 H. R.

71 - Elev. HBC vd taureau 2 ans, type viande, veaux 15 mois, diverses origines, TGS, IBR A. Gaec de Baugy.
✆ 06 77 09 68 07

71 - HBC vd grand choix tx 16 mois et 2 ans + 1 adulte 4 ans + génisses fraîchement inséminées (VF) + vaches pleines (à terme 1 mois) ou suitées, IBR A, livraison. Gaec Devillard Jacques Caroline, Champlecy.
✆ 06 18 54 64 88

71 - Vends taureau charolais HBC 2 ans type mixte T.B. Index PN 47. Dufraigne Daniel, la Tagnière.
✆ 06 83 49 18 19

71 - Vends génisses charolaises 2 ans HBC, inséminées échographiées FCO + BVD OK terme du 10/10/18 au 25/11/18 et taureaux 17 mois, TGS, IBR A. Pascal Metrop, Mornay 71.
✆ 06 87 20 81 51

71 - Vends 5 vaches MO, avec veaux.
✆ 03 85 53 93 19
06 23 26 50 05

71 - Vends taureaux repro. charolais, 2 ans, HBC, IBR A, livraison possible. Gaec Vincent, Oudry.
✆ 06 77 16 24 11
06 70 45 82 34

71 - Vds choix de repro. limousins, génisses prêtes 08.09, mâles automne 2016/2017, mixité, lait, docilité, HBL, à Milly, EARL Limouzen, F. Perrin.
✆ 06 86 83 84 64

74 - Vend taureau Aubrac 5 ans
✆ 06 81 71 47 77

74 - Vds génisses salers 2 ans, taureau salers calme 1an.
✆ 06 80 25 00 94

88 - Vends mâles Charolais 15 mois HBC dont 1 sans corne, ind IBR, qualité maternel, vêlage facile, livraison possible. Henry R.
✆ 06 76 88 81 45

89 - Vends charolais HBC : - 5 taureaux de 20 mois, - 60 taureaux de 14 mois, - 40 génisses de 2 ans, - 20 laitonnes. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 040G)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

89 - Vends taureaux reproducteurs CHAROLAIS 16 - 17 mois HBC pour vêlage facile issus IA ou SN, bon potentiel de croissance dont plusieurs taureaux sans corne, prêt à saillir, TGS, IBR A, livraison assurée. El. Mandron Laurent - Montillot (réf. 140G)
✆ 06 87 16 54 66

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Equin

18 - Cause retraite vends chevaux (réf. 14VB1)
✆ 06 10 65 06 92



bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 105 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

☐ pour 1 an 48 €
☐ pour 2 ans 96 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____
date d'expiration: ____/____

SIGNATURE

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2015 à 1,79 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,87 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉSIGNATION

MCM AVOCATS

SCP MAZEN CANNET MIGNOT
Cabinet d'avocats
2 bis rue du cap vert
21800 Quétigny
www.scpmcm.com

GLF TECHNOLOGIES

SAS au capital de 60 000 €
Siège social : 13 rue du Pont Joly
21140 Semur En Auxois
RCS B 520 242 892

Aux termes assemblée générale extraordinaire de l'associé survivant du 4 avril 2018, Monsieur Francisque Magnien demeurant 26 rue du Bourg Voisin 21140 Semur en Auxois a été désigné en qualité de Président de la société en remplacement de Monsieur Jean-Pierre GOBLED, décédé.

Mention sera faite au RCS de Dijon

Pour avis

AL211621401

NOMINATION

TRAMWAY ENERGIE DIJON

Société par actions simplifiée
au capital de 528.421 euros
Siège social : 76, avenue Raymond Poincaré
21000 Dijon
519 029 078 RCS Dijon

Par délibération de l'assemblée générale en date du 6 avril 2018, il a été décidé de nommer en qualité de Présidente : Madame Laurence POIRIER-DIETZ, demeurant : 3, rue d'Arsonval – 75015 Paris, en remplacement de Monsieur Jean-Michel SANCHEZ, démissionnaire.

Mention en sera faite au RCS de Dijon.

Pour avis.

AL211621414

TRANSFERT DE SIÈGE

MONTEMPOIVRE

SAS à associé unique
au capital de 500 euros,
42 rue Rottembourg - 75012 Paris,
811 738 236 RCS Paris.

D'une DAU du 01/01/2018, il résulte que le siège social a été transféré au 4 rue rempart Madeleine 21200 Beaune, à compter du 01/01/2018. Président : Mme CHOLET Dominique 4 rue Rempart Madeleine 21200 Beaune.. Modification des statuts en conséquence. La société qui est immatriculée au RCS de Paris fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS Dijon.

AL211621205

SELARL DU DOCTEUR GUINOT

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 1, Rue Caudron
80000 Amiens
RCS A1miens 811 768 951

Transfert du siège social
Par décision du 01/03/2018, l'associé unique a transféré le siège social au 40, Rue du Docteur Lavalle, 21000 DIJON à compter du de ce jour, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au RCS d'Amiens sous le numéro 811 768 951 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de Dijon.
Gérance : Mr Pierre-Grégoire GUINOT, demeurant 40, Rue du Docteur Lavalle, 21000 Dijon.

Pour avis. La Gérance

AL211621369

BOYA PEINTURE

Société à responsabilité limitée
à associé unique
au capital de 10 000 euros
Siège social : 62 Rue Roger Salengro
21300 Chenove
751 329 418 RCS Dijon

Par décision en date du 2-01-2018, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 62 Rue Roger Salengro, 21300 Chenove au 97 Rue des Marcs d'Or 21000 Dijon à compterdu 2-01-2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis. La Gérance.

AL211621413

MC HABITAT

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 26 Rue René Laforge
21230 Arnay le Duc
754 012 888 RCS Dijon

Aux termes d'une décision du 29 mars 2018, l'associé unique a transféré le siège social du 26 Rue René Laforge, 21230 Arnay le Duc au 7 Rue de Paris, 21230 Arnay le Duc à compter rétroactivement du 1er mars 2018, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.
Pour avis. La Gérance

AL211621420

Cabinet Jacques Bret depuis 1947

62, rue de Bonnel 69003 Lyon

SCANNER - IRM VALMY

SAS au capital de 3.000 euros
Siège : 42 Boulevard Henri Bazin
21300 Chenôve
RCS Dijon : 829 456 516

Avis de modification

Par délibération du 16 mars 2018, l'assemblée générale a décidé de transférer le siège social du 42 Boulevard Henri Bazin – 21300 Chenôve au 22 Avenue Françoise Giroud – 21000 Dijon, et ce à compter du même jour et de modifier les statuts en conséquence. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon. Pour avis

AL211621421

ALIBABA

SAS au capital de 500 €
Siège social : 11 rue du Docteur Robert,
21400 Châtillon-sur-Seine
822 696 951 RCS de Dijon

L'AGE du 30/03/2018 a décidé de transférer le siège social de la société 10 rue des chapeliers, 77130 Montereau-Fault-Yonne, à compter du 30/03/2018.

Radiation au RCS de Dijon et réimmatriculation au RCS de Melun

AL211621428

MODIFICATION DE CAPITAL

EXPERT ENVIRONNEMENT HABITAT 21

Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 euros
Siège social : 38, rue Amiral Pierre
21000 Dijon
795 206 663 RCS Dijon

Aux termes des décisions de l'associé unique du 1er février 2018 le capital a été augmenté de 95.000 euros, pour être porté à 100.000 euros, par incorporation de réserves. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Ancienne mention : Capital : 5.000 euros. Nouvelle mention Capital : 100.000 euros.

Mention sera faite au RCS : Dijon.

AL211620975

I'ROM FRANCE SARL

SARL au capital de 1 euro
Siège social
25 rue du Faubourg Bretonnière
21200 Beaune
810 370 551 RCS Dijon

Le 30 mars 2018, l'Associé Unique a décidé de : 1°) Porter le capital à 50.001 euros par création de parts sociales nouvelles. 2°) Ramener le capital à 1 euro par annulation de parts sociales.

AL211621410

EARL GUENEBAUT F ET I

Société civile au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 21150 Frolois
353 993 884 RCS Dijon

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 20 février 2018, la collectivité des associés a augmenté le capital pour le porter à 168 000 euros et ce à compter rétroactivement du 1er février 2018. Pour avis, la gérance

AL211621412

CS POPINCOURT

Société par actions simplifiée à associé unique - au capital de 1.000 €
Siège social :
10 avenue Maréchal Foch - 21000 Dijon
838 195 014 R.C.S. Dijon

Suivant procès-verbal en date du 20 mars 2018, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital de 2.399.000 € pour le porter à la somme de 2.400.000 € par apport en numéraire, augmentation dûment constatée par décisions du président du 20 mars 2018.

Les statuts ont été modifiés en conséquence et mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Le représentant légal.

AL211621431

SCI DU CACAO DE BOURGOGNE

Société civile immobilière au capital de 1.000 € porté à 600.000 €
Siège social : 10/12 avenue Maréchal Foch
21000 Dijon
835 392 325 RCS Dijon

Modifications

Il résulte des décisions unanimes des associés du 10 avril 2018 que le capital social a été augmenté de 599.000 € par apport en numéraire, par émission de parts sociales nouvelles ; ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de 1.000 €. Il est divisé en 100 parts sociales de 10 € chacune, numérotées de 1 à 100.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de 600.000 €. Il est divisé en 60.000 parts sociales de 10 € chacune, numérotées de 1 à 60.000.

Les articles 6 et 7 des statuts sont modifiés en conséquence.

AL211621434

AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 16/04/2018

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

BEAUNE: AOC Beaune village – Objectif : Maintien de l'occupant sur la parcelle

35 a 86 ca - Les bons feuvres: BM-49

SEIGNY: Pré, bois

4 ha 69 a 30 ca - Dessus des vignes: ZI-26 - Le creux au loup: ZC-27(J)-27(K)-31 - Les quenots: ZD-30

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :

BEIRE-LE-FORT : Terre

5 ha 35 a 52 ca - 'Hautes bottieres': ZE-132[4]- 133[4]- 134[5]- 135[5]- 136[5]

COLLONGES-LES-PREMIERES : Terre

4 ha 24 a 40 ca - 'Sur le paquier de beire': ZH- 56- 57

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 14/05/2018** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL211621441

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

Vend 1 appartement T5 - EI 0763- UG 6068 –LOT 3 au 31 Avenue de Sprendlingen à GENLIS (21110) d'une surface de 101,5 m², situé au RDC, comprenant : entrée, un dégagement, une cuisine, un séjour, 4 chambres, une salle de bain, une salle d'eau, un WC et un cellier. Chauffage électrique, fenêtres PVC double vitrage. Classement Energétique : E.

PRIX LOCATAIRE DEPARTEMENT : 91 350 € hors frais de notaire et bancaires.

Lot soumis à la copropriété. Nb de lots dans la copropriété (y compris les annexes) : 20 lots. Quote-part de charges pour le lot : 2400 € / an soit 200 €/ mois.» Le syndicat des copropriétaires ne fait pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 précitée et de l'article L. 615-6 du CCH.»

Renseignements et Visites : **GIE VENTES - GROUPE SNI** – NOEL Julien Tél : 09 79 99 02 15 - **jnoel@groupesni.fr.** Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT BOURGOGNE du département de la Côte d'Or ainsi qu'aux gardiens de SCIC HABITAT BOURGOGNE pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH

AL211621226

FUSION

MCM AVOCATS

SCP MAZEN CANNET MIGNOT
Cabinet d'avocats
2 bis rue du cap vert
21800 Quétigny
www.scpmcm.com

VETERINAIRES LES ESSARTEAUX

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
Capital : 1.570.000 euros
Siège social : 6 rue du Professeur Louis Neel
21600 Longvic - RCS : 481 686 962

Avis de fusion

1) Par convention sous seing privé, à DIJON, du 18/12/2017, METAVET et VETERINAIRES LES ESSARTEAUX ont établi un projet de fusion, aux termes duquel METAVET faisait apport, à titre de fusion à VETERINAIRES LES ESSARTEAUX sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives mentionnées dans le traité de fusion, de tous les éléments d'actif et de passif constituant son patrimoine, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de METAVET devant être dévolue à VETERINAIRES LES ESSARTEAUX dans l'état où il se trouve à la date de réalisation de la fusion.

2) Cette fusion a été approuvée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de METAVET du 5 avril 2018 et par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de VETERINAIRES LES ESSARTEAUX du 5 avril 2018.

En rémunération de cet apport-fusion, l'assemblée générale de VETERINAIRES LES ESSARTEAUX a procédé à une augmentation de capital de 1.895.461 euros, pour le porter de 1.570.000 euros à 3.465.461 euros, au moyen de la création de 12.073 parts nouvelles, de 157 euros de nominal, entièrement libérées, attribuées aux actionnaires de METAVET à raison de 1 actions de METAVET pour 1361 parts de VETERINAIRES LES ESSARTEAUX.

La prime de fusion s'élève à 14 535.892 euros.

Toutefois, METAVET est propriétaire de 10.000 parts de VETERINAIRES LES ESSARTEAUX, de sorte que cette dernière a reçu 10.000 de ses propres parts.
En conséquence, VETERINAIRES LES ESSARTEAUX a procédé immédiatement après l'augmentation de capital, à une réduction de capital d'un montant égal à la valeur nominale des 10.000 parts qu'elle détient par suite de la fusion, soit un montant de 1.570.000 euros, lesdites parts étant annulées.

La différence entre la valeur d'apport desdites parts sociales et le montant de la réduction de capital nécessaire à l'annulation de ces 12.073 parts sociales à leur valeur nominale, différence égale à 13.610.466 euros, s'imputera sur le capital d'une part à hauteur de 1.570.000 euros pour le ramener à la somme de 1.895.461 euros et sur la prime de fusion d'autre part à hauteur de 12.040.466 dont le montant sera ramené à 2.496.539 euros.
3) Juridiquement, la fusion a pris effet le 5 avril 2018.

Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 1er mai 2017, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par METAVET depuis le 1er mai 2017 et le 5 avril 2018 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de VETERINAIRES LES ESSARTEAUX et considérées comme accomplies par VETERINAIRES LES ESSARTEAUX depuis le 1er mai 2017.

4) En conséquence aux termes de sa délibération du 5 avril 2018, l'assemblée générale extraordinaire des associés de VETERINAIRES LES ESSARTEAUX a modifié les articles 2, 6 et 7 des statuts, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 6 - APPORTS

Il est ajouté à cet article les paragraphes suivants :

4/ Fusion METAVET du 5 avril2018

Aux termes d'un projet de fusion du 18 décembre 2017, approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 2018, METAVET a fait apport, à titre de fusion, à VETERINAIRE LES ESSARTEAUX, de la totalité de son actif moyennant la prise en charge de son passif ; l'actif net apporté s'est élevé à 15.710.757 euros. Cet apport à titre de fusion-absorption a été rémunéré par une augmentation de capital d'un montant de 1.895.461 euros pour le porter de 1.570.000 euros à 3.465.461 euros, par création de 12.073 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 157 euros chacune et d'une réduction de capital d'un montant de 1.895.461 euros, correspondant à la valeur nominale des 12.073 parts sociales qu'elle détient par suite de la fusion.

La différence entre la valeur d'apport desdites parts sociales et le montant de la réduction de capital nécessaire à l'annulation de ces 12.073 parts sociales à leur valeur nominale, différence égale à 13.610.466 euros, s'imputera sur le capital d'une part à hauteur de 1.570.000 euros pour le ramener à la somme de 1.895.461 euros et sur la prime de fusion d'autre part à hauteur de 12.040.466 dont le montant sera ramené à 2.496.539 euros »

Le reste de l'article demeure inchangé.

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 1.895.461 euros.

Il est divisé en 12.073 parts sociales de 157 euros l'une numérotées de 1 à 12.073.

Le reste de l'article demeure inchangé

ARTICLE 2 – DENOMINATION

«La dénomination de la Société est : METAVET.»

AL211621405

VENTE

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

Vend 1 appartement
situé Rue du Jeu de l'Arc - à Auxonne (21130)

Un appartement T3, Comprenant un balcon, situé au 2ème étage. Surface carrez de 62,8m². Chauffage collectif. UG 3473 – LOT 7 – EI 0273

DPE : E

Prix lotataire département : 47 190 € hors frais de notaire et bancaires.
Lot soumis à la copropriété. Nb de lots dans la copropriété (y compris les annexes) :48 lots.

Quote-part de charges annuelles pour le lot : 2 080 € par an soit 174 € par mois.

« Le syndicat des copropriétaires ne fait pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 précitée et de l'article L. 615-6 du CCH.»

Renseignements et Visites :GIE VENTES - GROUPE SNI – JULIEN NOEL

Tél : 09 79 99 02 15 – jnoel@groupesni.fr.

Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT BOURGOGNE l'entité de la du département du département de la Côte d'Or ainsi qu'aux gardiens de SCIC HABITAT BOURGOGNE pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH

AL211621290

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

Vend 1 appartement T1
de 45,72 m² carrez situé
Rue du Fort de la Motte Giron
à Dijon (21000)

situé au RDC comprenant: un hall, une cuisine, un séchoir, une salle d'eau, un WC, un séjour, des rangements, jouissance privative d'un balcon. Et une cave. **UG 3999 – EI 0413**
DPE : E.

Prix locataire département: 69750 € hors frais de notaire et bancaires.

Lot soumis à la copropriété. Nb de lots dans la copropriété (y compris les annexes) : 174 lots.

Quote-part de charges de copropriété : 1 360 € annuels (soit 114 € mensuels)
«Le syndicat des copropriétaires ne fait pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 précitée et de l'article L. 615-6 du CCH»
Renseignements et Visites :GIE VENTES - GROUPE SNI – JULIEN NOEL Tél : 09 79 99 02 15 – jnoel@groupesni.fr.

Offre réservée exclusivement aux locataires de l'entité SCIC HABITAT BOURGOGNE du département de la Côte d'Or ainsi qu'aux gardiens de SCIC HABITAT BOURGOGNE pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH

AL211621298

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

Vend **un appartement T4 au 3ème étage** situé 7 Rue Edouard Herriot à **CHENOVE (21300) - Réf : 0103/0905/67**, Comprenant un hall, une cuisine, une salle d'eau, WC, séjour, 3 chambres, placard, jouissance exclusive et particulière d'une loggia d'une surface de 78,63 m². Cave. Chauffage collectif. Classement Energétique : D.

Quote-part de charges annuelles pour le lot :1 825 € par an soit 153 € par mois.

PRIX LOCATAIRE DEPARTEMENT: 49.800 € hors frais de notaire et bancaires.

Vend **un appartement T3 au 4ème étage** situé 7 Rue Edouard Herriot à **CHENOVE (21300) - Réf : 0103/0908/73** Comprenant un hall, une cuisine, une salle d'eau, WC, séjour, 2 chambres, placard, jouissance exclusive et particulière d'une loggia d'une surface de 65,47 m². Cave. Chauffage collectif. Classement Energétique : D.

Quote-part de charges annuelles pour le lot :1 544 € par an soit 129 € par mois.

PRIX LOCATAIRE DEPARTEMENT : 41.400 € hors frais de notaire et bancaires.

Vend **un appartement T4 au 1er étage** situé 9 Rue Edouard Herriot à **CHENOVE (21300) - Réf : 0103/0935/157** Comprenant un hall, une cuisine, une salle d'eau, WC, séjour, 3 chambres, placard, jouissance exclusive et particulière d'une loggia d'une surface de 78,34 m². Cave. Chauffage collectif. Classement Energétique : D.

Quote-part de charges annuelles pour le lot :1 732 € par an soit 145 € par mois.

PRIX LOCATAIRE DEPARTEMENT : 49.800 € hors frais de notaire et bancaires.

Vend 1 appartement **T3 au 3ème étage** situé 9 Rue Edouard Herriot à **CHENOVE (21300) Réf : 0103/0942/168** Comprenant un hall, une cuisine, une salle d'eau, WC, séjour, 2 chambres, placard, jouissance exclusive et particulière d'une loggia d'une surface de **65,17 m²**. Cave. Chauffage collectif. Classement Energétique : D.

Quote-part de charges annuelles pour le lot :2 408 € par an soit 201 € par mois.

PRIX LOCATAIRE DEPARTEMENT : 41.400 € hors frais de notaire et bancaires. Lots soumis à la copropriété. Nb de lots dans la copropriété (y compris les annexes) : **201 lots.**

« Le syndicat des copropriétaires ne fait pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 précitée et de l'article L. 615-6 du CCH.»

Renseignements et Visites :GIE VENTES - GROUPE SNI – JULIEN NOEL

Tél : 09 79 99 02 15 – jnoel@groupesni.fr.

Offre réservée exclusivement aux locataires de l'entité SCIC HABITAT BOURGOGNE du département de la Côte d'Or ainsi qu'aux gardiens de SCIC HABITAT BOURGOGNE pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH.

AL211621386

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

Vend 1 appartement situé 33 Avenue de Sprendlingen « à **GENLIS (21110)** – UG 6033 – LOT 8 Un appartement T4 au 1er étage d'une surface de 81,7 m². comprenant une entrée, un dégagement, une cuisine, un séjour, 3 chambres, une salle de bains, un w.c, un cellier et une terrasse d'une surface de 19 m2.. Chauffage électrique, fenêtres PVC double vitrage. DPE : E. **PRIX LOCATAIRE DEPARTEMENT: 80 883 €** hors frais de notaire et

bancaires. Lot soumis à la copropriété. Nb de lots dans la copropriété (y compris les annexes) : 20 lots. Quote-part de charges annuelles pour le lot : 2010 €/ an soit 170 €/ mois. « Le syndicat des copropriétaires ne fait pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 précitée et de l'article L. 615-6 du CCH.» **Renseignements et Visites :GIE VENTES - GROUPE SNI – NOEL Julien Tél : 09 79 99 02 15 - jnoel@groupesni.fr.**

Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT BOURGOGNE de la du département de la Côte d'Or ainsi qu'aux gardiens de SCIC HABITAT BOURGOGNE pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH

AL211621438

CESSION

AVIS DE CESSION DE FONDS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 février 2018, enregistré auprès du SIE de Dijon 1 le 23 mars 2018 Dossier n° 2018/15301, référence 2018 A 01223, la société dénommée PRIVILEGES INTERIM, dont le siège social est Dijon (21000), 10 rue Cazotte, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 490 448 545 a cédé à la société INTERACTION THEDRA EST, dont le siège social est à Rennes - (35000), 13, rue de la Sauvaie, immatriculée au RCS de Rennes sous le numéro 837 502 368, son fonds de commerce de placement temporaire de personnel sous l'enseigne « PRIVILEGES INTERIM «, exploité à Dijon (21000) 10, rue Cazotte. L'entrée en jouissance du fonds a été fixée au 1er mars 2018. Cette cession est intervenue moyennant un prix de 100.000 euros. Les oppositions seront reçues, dans les dix jours de la dernière publication en date des publicités légales, auprès de la société PRIVILEGES INTERIM, 10, rue Cazotte, 21000 Dijon, et auprès du Cabinet WM LAW – Société d'avocats - 4 place des Colombes à Rennes (35043) CS 74339.
Pour unique insertion. RCS de Dijon

AL211621409

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCEA PARIS

Société civile au capital de 8 000 euros
siège social : 3 Place Paul Mercier
21380 Asnières Les Dijon
387 488 323 RCS Dijon

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 1er mars 2018, la collectivité des associés a constaté que les fonctions de gérant assurées par Monsieur TRUCHOT Gérard ont cessé à la date de son décès, soit le 12/11/2017, autorisé Madame DEULVOT Elisabeth à démissionner de ses fonctions de gérante, nommé Monsieur BRIOTET Pierre, demeurant à Véronnes, gérant de la société pour une durée illimitée
Pour avis, la gérance .

AL211621422

S.C.I. 5 CITEAUX

Société Civile Immobilière au capital de 1 000 Euros
Siège social : 5, rue de Citeaux - 21200 Beaune
791 875 099 R.C.S. Dijon

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 Mars 2018 a nommé en qualité de cogérante de la Société Mme Juliette BUTTERFIELD demeurant à Beaune (21200) 24 avenue du 8 Septembre 1944, pour une durée illimitée, en adjonction des cogérants actuels.

AL211621423

INEO INDUSTRIE & TERTIAIRE EST

Société en Nom Collectif
au capital de 144.855 euros
Siège social : 74 avenue Raymond Poincaré
21000 Dijon - 409 868 114 RCS Dijon

Par délibération de l'assemblée générale ordinaire en date du 16 avril 2018, il a été décidé de nommer en qualité de gérant non associé, Monsieur Laurent DROUGARD, demeurant 23 bis rue Louis Gandillet 78420 Carrières Sur Seine, en remplacement de Madame Laurence POIRIER-DIETZ, gérante démissionnaire.

Mention en sera faite au RCS de Dijon.

AL211621443

NON DISSOLUTION

TRADITIONNELLEMENT VOTRE

SARL au capital de 10 000 €
Siège social : 9 B rue du Croimois
21850 Saint Apollinaire
824 074 090 RCS Dijon

Par décision du 12/02/2018, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL211621415

DISSOLUTION LIQUIDATION

FILMOD

Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2018, l'associée unique de FILMOD, société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 112000 euros, dont le siège est Les Prés Bas 21140, immatriculée au RCS de Dijon sous le n° 530415207 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquida-

tion amiable sous le régime conventionnel.
M. Philippe MARTIN, demeurant Les Prés Bas 21140 Semur en Auxois, ancien gérant de la Société, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé Les Prés Bas 21140 Semur en Auxois. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis. Le Liquidateur
AL211621359

SARL CANNET MIGNOT
Avocats
2 bis rue du Cap Vert
21800 Quétigny

NOVA

Société à responsabilité limitée Unipersonnelle
Capital : 134 155,14 €uros
Siège social : 6 Rue Professeur Louis Neel
21600 Longvic
RCS Dijon: 393 335 005

Avis de dissolution
Par décision en date du 6 avril 2018, la SARL M.F. associée unique personne morale de la SARL NOVA, a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la Société NOVA, SARL au capital de 134 155,14 €uros dont le siège social est 6 Rue Professeur Louis Neel 21600 Longvic, immatriculée au RCS Dijon sous le n° 393 335 005.
Cette déclaration de dissolution sera déposée au greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.
Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la Société NOVA peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.
Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de Dijon.
Pour avis,
AL211621393

SCP MAZEN CANNET MIGNOT
Cabinet d'avocats
2 bis rue du cap vert
21800 Quétigny
www.scpmcm.com

METAVET

Société d'exercice libéral
par actions simplifiée
Capital : 16.432.466 euros
Siège social : 20 rue de la Brot
à Dijon (21000) - RCS : 823 526 702

Avis de dissolution
Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 5 avril 2018, les actionnaires ont approuvé le traité de fusion du 18/12/2017, prévoyant l'absorption de METAVET par VETERINAIRES LES ESSARTEAUX, SELARL au capital de 1.570.000 euros, RCS Dijon 481 686 962, dont le siège social est situé 6 rue du Professeur Louis Neel 21600 Longvic.
En conséquence, l'assemblée générale a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de METAVET, son passif étant pris en charge par la société absorbante et les actions émises par cette dernière au titre de la fusion étant directement attribuées aux actionnaires de la société absorbée.
L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de VETERINAIRES LES ESSARTEAUX, Société absorbante, réunie le 5 avril 2018, ayant approuvé la fusion et procédé à l'augmentation corrélative de son capital, la fusion et la dissolution de METAVET sont devenues définitives à cette date.
Pour avis, le représentant légal
AL211621404

PRONE SYSTEMS

SAS au capital de 100.000 euros
Siège social :
4 boulevard Docteur Jean Veillet
21065 Dijon - 794 272 906 R.C.S. Dijon

Aux termes des décisions du Président, en date du 24 mars 2018, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable, à compter de ce jour, ce qui a mis fin aux fonctions des organes de direction.
M. Jérôme LE BIGOT, demeurant 5 rue de La Gagnerie 37390 METTRAY, a été nommé liquidateur pour la durée de la liquidation avec les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.
AL211621407

CUMA DE CORSAINT

Société en liquidation
Siège social : Mairie de Corsaint
21460 CORSAINT
N° d'agrément : 21/59/142
RCS Dijon : 424 242 659

L'Assemblée Générale Extraordinaire de clôture de liquidation s'est réunie le 13 février 2018 sur convocation des liquidateurs.
Cette assemblée a approuvé les opérations de liquidation et le compte définitif de liquidation, donné quitus de l'exécution de leur mandat aux liquidateurs et constaté la clôture de la liquidation.
Les Liquidateurs
AL211621433

GAEC DE LA MOTTE

Société civile en liquidation
Au capital de 59.136,00 €
Siège social : 21130 Poncey les Athée
408 278 539 RCS Dijon

Clôture de liquidation
Monsieur Laurent Michel COLLIN, demeurant à Poncey les Athée (21130) 9 rue du buisson brûlé, et Monsieur Thomas Jean COLLIN, demeurant à Poncey les Athée(21130) 24 rue Lamotte, agissant en leur qualité de liquidateur, déclarent que la liquidation et le partage de la société GAEC DE LA MOTTE a été établi aux termes d'un acte reçu par Maître Suzel BOURDARIE-RAT, notaire à Auxonne (21130) 6 rue Courtois, le 28 juin 2017, publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de Dijon 1 le 28 juillet 2017, volume 2017P n° 7767.
La dissolution de ladite société a été publiée dans ce même journal le 14 novembre 2014, n° 1296
Le dépôt des actes sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon
Pour avis. Le liquidateur
AL211621436

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, il a été constitué une SASU dénommée Luproduction
Capital : 1000euros
Siège social : 9 Passage de la Sorcière 21200 Beaune
Objet : Production de films cinématographiques; Distribution de films cinématographiques; Exportation de films; La production, l'exportation, l'achat, la vente, la distribution et l'édition de toute oeuvre musicale ainsi que toutes opérations connexes ou annexes
Président : LUPOI Giuseppe 9 Passage de la Sorcière 21200 Beaune
Durée : 99 ans.
Immatriculation au RCS Dijon
Transmission des actions : cession libre des actions de l'associé unique. Admission aux assemblées et droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
AL211621171

B.B.I.S

Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : Prés de Barive,
21230 Saint Prix Les Arnay

Par acte SSP en date à Dijon du 9/03/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée ;
Dénomination : B.B.I.S;
Siège : Prés de Barive, 21230 St Prix Les Arnay;
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS;
Capital : 3 000 euros;
Objet : Étude d'automatisme, Programmation d'automatisme, Programmation de supervision informatique, Mise en route - mise en service sur site ;
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ;
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre ;
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés ;
Président : Mr Bruno BERTONCINI, demeurant Prés de Barive, 21230 St Prix Les Arnay.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Le Président
AL211621268

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 05/04/2018 : forme : SAS, dénomination : Cap Santé, siège : 40 Rue de Metz, 21000 DIJON, durée : 99 ans, capital : 5 000 euros, objet : espace destiné à la pratique d'activité physique adaptée aux capacités des personnes (notamment celle ayant une pathologie) dans un lieu sécuritaire et équipé d'outils de haute technologie, prise en charge personnalisé évaluation et construction d'objectif, prestations de services aux entreprises et institutions (associations...), une action = une voix, agrément : par AGE et libre entre associés, Président : M. Matthieu GARRAUT (25 Rue de la Croix, 21910 Corcelles Les Citeaux), Directeur général : M. Clément DEPRET (7 B Rue Marguerite Thibert 21000 Dijon), dépôt légal RCS Dijon, pour avis.
AL211621397

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 09/04/2018 il a été constitué une société
Dénomination sociale : ANOUAL 21 Siège social : 36 rue d'york, 21000 Dijon
Forme : SASU
Capital : 2500 Euros Objet social : Boucherie, charcuterie
Président : Monsieur Saïd Ben omar demeurant : 36 rue d'york, 21000 Dijon élu pour une durée indéterminée
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon
AL211621400

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Morey Saint Denis (21220) du 31 mars 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société civile de portefeuille.
Dénomination sociale : LAVI BELLE.
Siège social : 39 rue des Jardins - 21220 Morey Saint Denis
Objet social : l'acquisition, par quel que moyen que ce soitet sous quelle que forme que ce soit, et la gestion de toutes valeurs mobilières ; la prise de participation ou d'intérêts, par quel que moyen que ce soit et sous quelle que forme que ce soit, dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières; et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital social : 590 000 euros constitué en totalité au moyen d'apports de 510 actions de la SAS LIGNIER VIRGILE, société par actions simplifiée au capital de 8 160 € ayant son siège social rue des Jardins - 21220 Morey Saint Denis et immatriculée sous le n°438 237 406 RCS Dijon.
Gérance : Madame Laure LIGNIER demeurant 39 rue des Jardins
- 21220 Morey Saint Denis.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément dans tous les cas à l'exception des transmissions consenties entre associés - agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.
AL211621406

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 9 avril 2018, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : OZCAN
Forme : Société par actions simplifiée
Capital : 500 euros
Siège : 6 route de Dijon 21470 Brazey en Plaine
Objet : Exploitation de tous fonds de commerce en gérance, location-gérance, des activités de bar, service de vente de boissons, débit de boisson à consommer sur place ou à emporter, restauration rapide sur place ou à emporter, l'exploitation de jeux fonctionnant au moyen de pièces de monnaie (flipper, babyfoot, jukebox, billard, jeux électroniques, etc). Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et droit de vote :
tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés : cession à un associé, un tiers, un conjoint, un ascendant ou un descendant soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Président : M. Süleyman OZBAY, demeurant 10 C rue du Gymnase, Résidence Saint-Jean 21000 Dijon
Immatriculation : au RCS de Dijon
Pour avis,
AL211621408

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Chambolle Musigny du 2 avril 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : DOMAINE DIGIOIA ROYER
Siège social : 16 Rue du Carré, 21220 Chambolle Musigny
Objet social : viticulture et négoce en vins
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur DIGIOIA Michel, demeurant 16A rue du Carré – 21220 Chambolle Musigny a été nommé gérant.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Pour avis, la Gérance
AL211621416

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Thoste du 12 Avril 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI CLM
Siège social : 5 Rue des Bernardins - Hameau de Beauregard - 21460 Thoste
Objet social : Location de biens immobiliers Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 10 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Christophe LIARD demeurant 5 Rue des Bernardins - Hameau de Beauregard - 21460 Thoste
Clauses relatives aux cessions de parts : . dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant . agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Pour avis, La Gérance
AL211621417

ASQENDO

Par ASSP en date à Dijon du 12/04/18, il a été constitué la société :
Forme: SAS.
Dénomination: ASQENDO.
Siège: 7 impasse Stefan Zweig 21000 Dijon.
Durée: 99 ans.
Capital: 2000 €.
Objet: agent commercial (commerce de produits de 2nd œuvre du bâtiment à des professionnels et/ou des particuliers), vente & pose auprès de particuliers et/ou de professionnels desdits produits (recours exclusif à la sous-traitance).
Exercice du droit de vote: participation aux décisions collectives sur justif de son identité & de l'inscription en compte de ses actions au jour de ladite décision. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions: la cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément: les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président: Bernard MILLOT dmt 7 impasse Stefan Zweig 21000 Dijon.
Immatriculation: RCS de Dijon.
AL211621418

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Couternon en date du 2 avril 2018, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : MNW,
Siège Social : 3 rue Philibert de la Mare, Couternon (Côte d'Or)
Objet : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel,
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Capital : 3 000 euros
Gérance : Monsieur Nurettin CIP, demeurant 3 rue Philibert de la Mare, Couternon (Côte d'Or),
Agrément des cessions : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint et membre de la famille du cédant) qu'avec le consentement des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales.
Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant
AL211621427

S.E.L.A.R.L D'AVOCATS BPS
Me Alexandre SUTTER
19 Ch.de la Combe aux Chiens
- BP 10869 -
25025 Besançon Cedex

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination sociale :SON OF THE SUN
Forme sociale : Société par Actions Simplifiée
Siège social : 109 Ter Avenue Gustave Eiffel – 21000 Dijon
Objet social : L'import et l'export, la distribution, la vente directe de produits numériques, informatiques, impression, gadgets, mobilier de bureau, meubles, papeterie, toners, pièces détachées ainsi que la délivrance de prestations de conseils liées à la vente et à la distribution de ces produits. L'achat, la vente, la location immobilière et la création de réseau(x) de franchise. L'acquisition, la détention, la gestion, la cession de participations financières, de portefeuilles d'actions, de parts sociales ou d'intérêts, d'obligations, de certificats d'investissements et plus généralement de toutes valeurs mobilières, la réalisation de toutes prestations de service tant au profit d'entreprises que de particuliers.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : € 1 000 divisé en 1 000 actions de € 1 chacune
Admission aux assemblées :Tout associé a droit de participer aux décisions collectives du moment que ses titres de capital sont inscrits à son nom à la date, selon le cas, de l'assemblée, de l'envoi des documents en vue d'une consultation écrite ou de l'acte. Il peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre associé.
Clauses restreignant la libre cession des actions :Toute transmission sous quelque forme que ce soit de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital quel qu'en soit le bénéficiaire même s'il est déjà associé, est soumise à agrément préalable de la société, que cette transmission résulte d'une cession, d'une succession ou de la liquidation de communauté de biens entre époux ou encore de la disparition de la personnalité morale d'un associé, y compris si cette disparition emporte transmission universelle du patrimoine.
L'agrément est donné par décision collective extraordinaire des associés.
Exercice du droit de vote : Le droit de vote attaché aux titres de capital est proportionnel à la quotité du capital qu'ils représentent et chaque titre de capital donne droit à une voix.
Président : Madame DUTERIEZ Sophie, demeurant à Dijon(21000) – 109 Ter Avenue Gustave Eiffel
Directeur général : Monsieur HAIRABETIAN Laurent, demeurant à Dijon (21000) – 109 Ter Avenue Gustave Eiffel
Commissaires aux Comptes : VR AUDIT Société à responsabilité limitée
16 Rue Suard 25000 Besançon
485 210 181 RCS BESANCON
Titulaire
Monsieur Bruno BOTTAZZO
Demeurant à Besançon (25000) - 52 rue Urbain Leverrier
Suppléant
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Pour avis. Le président
AL211621429

S.E.L.A.R.L D'AVOCATS BPS
Me Alexandre SUTTER
19 Ch. de la Combe aux Chiens
BP 10869 - 25025 Besançon
Cedex

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination sociale : GOOD FOUNTAIN COMPAGNY
Forme sociale : Société par Actions Simplifiée
Siège social : 29 Route de Rouvres - 21110 Varanges
Objet social : L'import et l'export, la distribution, la vente directe de produits numériques, informatiques, impression, gadgets, mobilier de bureau, meubles, papeterie, toners, pièces détachées ainsi que la délivrance de prestations de conseils liées à la vente et à la distribution de ces produits. L'achat, la vente, la location immobilière et la création de réseau(x) de franchise. L'acquisition, la détention, la gestion, la cession de participations financières, de portefeuilles d'actions, de parts sociales ou d'intérêts, d'obligations, de certificats d'investissements et plus généralement de toutes valeurs mobilières, la réalisation de toutes prestations de service tant au profit d'entreprises que de particuliers.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : € 1 000 divisé en 1 000 actions de € 1 chacune
Admission aux assemblées : NEANT
Clauses restreignant la libre cession des actions : Les cessions ou transmissions d'actions de l'associé unique, quelle qu'en soit la forme, s'effectuent librement.
Exercice du droit de vote : Sauf à tenir compte, s'il y a lieu, des droits de titres de capital de catégories différentes qui pourraient être émis, chaque titre de capital donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'il représente dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation.
Président : Monsieur FOMBONNE Fabrice, demeurant à Varanges (21110) – 29 Route de Rouvres
Commissaires aux Comptes : VR AUDIT Société à responsabilité limitée
16 Rue Suard 25000 Besançon
485 210 181 RCS Besançon
Titulaire
Monsieur Bruno BOTTAZZO
Demeurant à Besançon (25000) - 52 rue Urbain Leverrier
Suppléant
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Pour avis. Le président
AL211621430

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 31.1.2018, il a été constitué une SAS dénommée : EOS.
Capital : 1 000€.
Siège : 2 rue des bons enfants, 21000 Dijon.
Objet : Exercice de la profession de commissaire aux comptes.
Durée : 99 ans.
Président : Mr SARLIN Olivier, 29 rue du 11 septembre 1944, 21300 Chenove, pour une durée indéterminée.
Directeur général : Mlle LEGROS Sophie, 7 rue Buffon, 21000 Dijon.
Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
Transmission des actions : Toutes cessions d'actions ayant pour effet l'admission d'un nouvel associé est subordonnée à l'agrément résultant d'une décision extraordinaire de la collectivité des associés.
Immatriculation au RCS de Dijon
AL211621435

SCM DES DOCTEURS DONIER ET BUCHS

Avis de constitution
Forme : société civile de moyens
Siège social : 2 Impasse aux Charmes d'Asnières 21000 Dijon
Objet social : faciliter l'activité professionnelle de ses associés par la mise en commun de tous moyens utiles ou nécessaires à l'exercice de leur profession, sans que la Société puisse elle-même exercer celle-ci.
Durée : 99 ans
Capital : 2 000 euros
Apports en numéraire : Clélia CHABRIDON apporte 1 000 euros ; Aurélie DONIER apporte 1 000 euros
Gérance : Clélia CHABRIDON demeurant 10, rue Audra 21000 Dijon ; Aurélie DONIER demeurant 1, rue du Docteur Jean-Baptiste MORLOT 21000 Dijon
Agrément
Cession de parts entre vifs : seules les cessions entre associés sont libres. Toutes autres cessions doivent être agréées par un ou plusieurs associés représentant au moins les 2/3 des parts de la Société ayant le droit de vote.
Cession en cas de décès : agrément des héritiers ou ayants droit ou conjoint survivant par un ou plusieurs associés survivants de la Société représentant au moins les 2/3 des parts sociales restantes.
Immatriculation : RCS Dijon.
AL211621439

NIÈVRE

➜ NOMINATION

FOURCHAMB

Société par actions simplifiée
au capital de 128.000 €
Siège social : 9 rue du 4 septembre
58600 Fourhcambault
418 048 591 R.C.S. Nevers

Aux termes d'une décision en date du 28 mars 2018, les Associés ont nommé
— Monsieur Jean-Marc BODESCOT, Demeurant à Pierres (28130), 44 rue René et Jean LEFEBRE en qualité de Président, en remplacement de la société SEFLODI.
— Madame Laurence BODESCOT, Demeurant à PIERRES (28130), 44 rue René et Jean LEFEBRE, en qualité de Directeur Général.
Mention en sera faite au RCS de Nevers
Pour avis
AL581621453

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

S.A.R.L SAGNE

En date du 22 mars 2018 et à effet du même jour, l'assemblée générale extraordinaire de la société S.A.R.L SAGNE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 60 000 euros, ayant siège social Le Bourg, 58340 Diennes-Aubigny, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers sous le numéro 508 630 217, a décidé de transférer le siège social de Diennes-Aubigny (58340), Le Bourg, à Varennes-Vauzelles (58640), 12 Rue Gay Lussac, ZA Le Champ Mâle, et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis, le gérant.
AL581621428

MCP

L'AGE du 26.03.2018, de la sté MCP, SARL au capital de 10.000 €, siège à Cosne-Cours -sur-Loire (58) Rue des Limes « Village d'Entreprises », Parc d'Activités du Val de Loire, 804 225 944 RCS Nevers , a décidé de transférer le siège social à Beaulieu-sur-Loire (45) Les Villiers.
La Gérance.
AL581621431

STEPHANE BERTHELOT TRANSPORTS

SARL au capital social de 6 300 Euros
Siège social : 15 rue de Moulins
58240 Saint Pierre le Moûtier
R.C.S. Nevers 822 267 167

Par décision du 09.04.2018, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 4 rue Roland Vailin 58240 Saint Pierre le Moûtier, à compter de cette même date.
En conséquence la société sera immatriculée au RCS de Nevers.
Gérant : M. Stéphane BERTHELOT demeurant 4 rue Roland Vailin 58240 Saint Pierre le Moûtier.
Pour avis.
AL581621445

LOIRE-IMMO

SCI au capital de 35000,00 Euros
1 allée Claude Debussy,
44800 Saint Herblain
814632691 R.C.S. Nantes

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14/08/2017 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 46 rue du docteur Jean Pidoux, 58320 Pougues les Eaux à compter du 01/09/2017. Suite à ce transfert, il est rappelé les caractéristiques suivantes : Objet : Acquisition, gestion, administration, exploitation et location de biens immobiliers Durée : 99 ans Gérance : Monsieur Valentin Jacobé de Haut, demeurant 46 rue du docteur Jean Pidoux, 58320 Pougues les Eaux La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes
AL581621462

➜ APPORTS

CAMALEX

Par décisions de l'associée unique de CAMALEX en date du 10/04/2018 et d'un contrat d'apport en date du 19/02/2018 à Nevers, enregistré à Nevers, le 11/04/2018, référence 2018 A 00568 :
Monsieur Joël MAZZETTA a fait apport à la société CAMALEX, société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros dont le siège social est à 1 avenue du Général de Gaulle - 58000 Nevers, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 513 568 832, d'un fonds artisanale de peinture en lettres-décoration exploité à 3 quai de la Jonction-58000 NEVERS sous le numéro SIREN 439 108 457. La date d'entrée en jouissance du fonds apporté a été fixée rétroactivement à la date du 01/10/2017. Cet apport évalué à 95 000 euros a été consenti net de tout passif. Il a été rémunéré par l'attribution à l'apporteur sus-désigné de 9 500 parts sociales de 10 euros de nominal émises par la société CAMALEX à titre d'augmentation du capital social.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales par l'EURL CAMALEX - 1 avenue du Général de Gaulle - 58000 Nevers où domicile a été élu à cet effet. Les déclarations de créances sont à effectuer auprès du Greffe du tribunal de commerce de Nevers.
AL581621464

APPORT

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Jourland du 28 Février 2018 enregistré à Neversle 05/04/2018 dossier 2018 07419 référence 2018 A 00545,
M Laurent JEANNIN, demeurant Jourland 58140 St Martin du Puy, a fait apport à la société ETABLISSEMENTS JEANNIN, société à responsabilité limitée en formation au capital de 45 000 euros, ayant son siège social 11 Route de Corbigny, 58190 Bazoches, en cours d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Nevers,
D'un fonds artisanal de menuiserie exploité à Jourland 58140 St Martin du Puy, pour lequel Monsieur Laurent JEANNIN est immatriculé au Registre des Métiers de Nevers sous le numéro 398556043,
Ledit fonds évalué à 96 017 euros, moyennant l'attribution de 3 553 parts sociales de 12 euros chacune, et la prise en charge par la Société du passif commercial de l'apporteur d'un montant de 53 381 euros, soit un apport net de 42 636 euros.
La Société sera propriétaire du fonds à compter de son immatriculation et en aura la jouissance à compter 1er mars 2018.
Les créanciers de l'apporteur pourront dans le délai de dix jours suivant la dernière en date des publications légales, faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de Nevers et pourront, dans le même délai, faire opposition par acte extrajudiciaire auprès de M. Laurent

JEANNIN, demeurant Jourland 58140 St Martin du Puy, chez qui domicile a été élu à cet effet.
Pour unique insertion.
Laurent JEANNIN *AL581621465*

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Maître Sylvia JOUMIER
Notaire à Lucenay-les-Aix
(Nièvre)- 2, route de Dornes

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Sylvia JOUMIER Notaire à Lucenaix les Aix (58380) office notarial n° 58010, le DIX-SEPT MARS DEUX MILLE DIX-HUIT Monsieur Philippe Claude Roger JAILLET et Madame Françoise Sylvie BEAUME son épouse, demeurant ensemble à Lucenaix les Aix (58380) 10 rue des Mouroux mariés sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Jean-Christophe ANDRE notaire à Saint Pierre le Moutier (58240) le 30 mai 2007 préalable à leur union célébrée à la Mairie de Lucenaix les Aix (58380) le 30 juin 2007, ont adopté pour l'avenir le régime de la séparation de biens avec société d'acquêts.

Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Sylvia JOUMIER, notaire à Lucenaix les Aix (58380) où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.
Pour avis. *AL581621434*

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

CABINET DE Me OLIVIER LEVOIR
Avocat au barreau de Nevers
10, rue St Martin - 58000 Nevers
Tél 09.61.20.61.98 –
Fax 03.86.38.06.36
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre),
Place du Palais,
LE MARDI 5 JUIN 2018 à 10h30
COMMUNE de CHATILLON EN BAZOIS (Nièvre)

Lot unique : Un immeuble à usage de commerce et d'habitation, situé 27 rue du Docteur Duret, élevé sur cave, comprenant bar, deux appartements au rez-de-chaussée, cinq appartements à l'étage.
Dépendances
L'ensemble d'une contenance totale de 16 ares 63 centiares, cadastré :
- Section AL numéro 58 «La Ville», pour 1 are 46 centiares
- Section AL numéro 65 «27 rue du Docteur Duret», pour 15 ares 17 centiares
Sur la mise à prix de SOIXANTE QUINZE MILLE EUROS (75 000 €)
Avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité par pallier de 10%, sans que le prix d'adjudication puisse être inférieur à 44 000 € pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte.
Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 10 avril 2018 Me Olivier LEVOIR
Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Olivier LEVOIR, 10 rue Saint Martin, 58000 NEVERS. Tél : 09.61.20.61.98, rédacteur du cahier des conditions de vente et dépositaire d'une copie, ou au Greffe du Juge de l'exécution près le Tribunal de Grande Instance de Nevers où le cahier des conditions de vente est déposé et où quiconque peut en prendre connaissance sans frais.
VISITE du bien prévue le 29 mai 2018 à 14h00 : S'adresser à Maître Isabelle PONCET-PERE, huissier de justice, 20, place Gudin, 58120 CHATEAU-CHINON, Tél : 03 86 85 14 53
AL581621435

CABINET de Me OLIVIER LEVOIR
AVOCAT AU BARREAU de NEVERS
10, rue St Martin - 58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98 –
Fax 03.86.38.06.36
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre),
Place du Palais,
LE MARDI 5 JUIN 2018 à 10h30
COMMUNE de FOURCHAMBAULT (Nièvre)

Lot unique :

Dans un immeuble sis 19 bis rue Saint Martin, figurant au cadastre Section AC n°452 lieudit « 19 bis rue Saint Martin » pour une contenance de 9 ares 71 centiares, ayant fait l'objet d'un état descriptif de division compris dans un acte de vente reçu par Maître Maurice THOMAS, notaire à FOURCHAMBAULT, le 4 février 1966 dont une expédition a été publiée au bureau des hypothèques de Nevers le 3 mars 1966 volume 3676 n°7,
Lesdits biens et droits immobiliers consistant en :
Lot numéro UN (n°1)
Au rez-de-chaussée : entrée, cuisine, salle à manger, salon, WC
Au premier étage : palier, deux chambres, une pièce, salle de bains,
Grenier perdu au-dessus
Dépendances à usage de remise-atelier,
Garage non attenant avec sortie directe sur la Rue Saint Martin,
Cour et Jardin,
Sur la mise à prix de SOIXANTE MILLE EUROS (60 000 €)
Avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité par pallier de 10%, sans que le prix d'adjudication puisse être inférieur à 30 000 € pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte.
Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 10 avril 2018
Me Olivier LEVOIR
Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Olivier LEVOIR, 10 rue Saint Martin, 58000 NEVERS. Tél : 09.61.20.61.98, rédacteur du cahier des conditions de vente et dépositaire d'une copie, ou au Greffe du Juge de l'exécution près le Tribunal de Grande Instance de Nevers où le cahier des conditions de vente est déposé et où quiconque peut en prendre connaissance sans frais.
VISITE du bien prévue le 25 mai 2018 à 14h00 : S'adresser à Maître Catherine SPADILIERO, huissier de justice, 31 avenue Pierre Bérégovoy, 58000 NEVERS, Tél : 03 86 61 00 65
AL581621436

CABINET de Me OLIVIER LEVOIR
Avocat au barreau de Nevers
10, rue St Martin - 58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98 –
Fax 03.86.38.06.36
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre),
Place du Palais,
LE MARDI 5 JUIN 2018 à 10h30
COMMUNE DE PREMERY (Nièvre)

Lot unique : Une parcelle de terrain cadastrée comme suit : Section B n°941, lieudit «La Latonnière» d'une contenance de 53 ares 05 centiares.
Sur la mise à prix de TROIS MILLE EUROS (3 000 €)
Avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité par pallier de 10%, sans que le prix d'adjudication puisse être inférieur à 2 000 € pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte.
Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 10 avril 2018. Me Olivier LEVOIR
Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Olivier LEVOIR, 10 rue Saint Martin, 58000 NEVERS. Tél : 09.61.20.61.98, rédacteur du cahier des conditions de vente et dépositaire d'une copie, ou au Greffe du Juge de l'exécution près le Tribunal de Grande Instance de Nevers où le cahier des conditions de vente est déposé et où quiconque peut en prendre connaissance sans frais.
VISITE du bien prévue le 30 mai 2018 à 14h00 : S'adresser à Maître Isabelle PONCET-PERE, huissier de justice, 20, place Gudin, 58120 CHATEAU-CHINON, Tél : 03 86 85 14 53
AL581621437

CABINET de Me OLIVIER LEVOIR
Avocat au barreau de Nevers
10, rue St Martin - 58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98 –
Fax 03.86.38.06.36
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre),
Place du Palais,
LE MARDI 5 JUIN 2018 à 10h30
COMMUNE DE PREMERY (Nièvre)

Lot unique : Trois parcelles de terrain constructibles cadastrées comme suit :
Section C n°1836, lieudit « La Tuilerie » pour une contenance de 28 centiares
Section C n°1838, lieudit « La Tuilerie » pour une contenance de 3 ares 92 centiares
Section C n°1842, lieudit « La Tuilerie » pour une contenance de 38 ares 83 centiares
Sur la mise à prix de VINGT MILLE EUROS (20 000 €)
Avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité par pallier de 10%, sans que le prix d'adjudication puisse être inférieur à 10 000 € pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte.
Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 10 avril 2018
Me Olivier LEVOIR
Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Olivier LEVOIR, 10 rue Saint Martin, 58000 NEVERS. Tél : 09.61.20.61.98, rédacteur du cahier des conditions de vente et dépositaire d'une copie, ou au Greffe du Juge de l'exécution près le Tribunal de Grande Instance de Nevers où le cahier des conditions de vente est déposé et où quiconque peut en prendre connaissance sans frais.
VISITE du bien prévue le 30 mai 2018 à 14h00 : S'adresser à Maître Isabelle PONCET-PERE, huissier de justice, 20, place Gudin, 58120 CHATEAU-CHINON, Tél : 03 86 85 14 53
AL581621438

MODIFICATION DE STATUTS

REALEVENTS

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 impasse Alfred Garcement
58000 Nevers
824 745 806 RCS Nevers

Avis de modification

Aux termes d'une décision du 30.03.2018, les associés ont décidé :
De transférer le siège social de la société à compter du 30.03.2018 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.
Nouvelle mention : Le siège social est fixé à l'adresse suivante : 47 bis rue Henri Bouquillard - 58000 Nevers
De modifier la dénomination sociale à compter du 30.03.2018 et de modifier l'article 3 des statuts en conséquence.
Nouvelle mention : La dénomination de la société est : ECOBATIPRO 58
De modifier l'objet social à compter du 30.03.2018 et de modifier l'article 2 des statuts en conséquence.
Nouvelle mention : La Société a pour objet : Maçonnerie générale
De mettre en harmonie les statuts suite au changement d'objet social
Pour avis. *AL581621429*

CUMA DE POIL

N° d'agrément : 58-349
RCS Nevers 391 817 822

Modification

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA «DE POIL» à Poil, réunie le 09 Avril 2018, a décidé
- de mettre en conformité ses statuts avec l'arrêté du 28 Avril 2017,
- de transférer son siège social de Chez Mr Martin Guy – Mantantaume - Poil – 58170 Luzy à Mairie de Poil – 21 route de Champrobert – 58170 Poil.
Le Président de la CUMA
Mr Etienne COUGNY *AL581621442*

EARL BOULLE

58120 Montigny en Morvan
Au capital de 203 031,60 euros
RCS Nevers - 390 319 804

Par effet d'un acte sous seing privé en date du 20 mars 2018, ont été prises les résolutions suivantes :
- Transformation de l'EARL BOULLE en SCEA prenant effet le 20 mars 2018 et disposant des caractéristiques suivantes :
Forme : SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE
Objet : activités agricoles
Dénomination Sociale : SCEA BOULLE
Siège Social : 58120 Montigny en Morvan
Associés : M et Mme BOULLE Pascal et Françoise – 58120 Montigny en Morvan
Gérant : Mme BOULLE Françoise
Capital social : 203 031,60 euros divisé en 13 318 parts représentatives de biens mobiliers
Durée : 99 ans
Immatriculation : La société fera l'objet d'une modification au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers
Pour avis, la gérance *AL581621449*

EURL LE BISTRO A CREPES

1 rue Diderot 58170 Luzy
Au capital de 65.000 euros
RCS Nevers n°522 678 176

Par AGE du 30/03/2018, enregistrée à NEVERS le 6/04/2018 dossier 2018 07580, , l'associé unique de l'EURL LE BISTRO A CREPES a décidé :
- de transférer le siège social à FLETY (58170) Les Bois de Vaux à compter du 30/03/2018
- de modifier la dénomination de sa société : Stéphan QUITTE à compter du 30/03/2018
AL581621458

BOIS TOP CHAUFFAGE

SARL au capital de 7600 €
Siège social : chemin d auxerre,
58500 Surgy
478 340 409 RCS de Nevers

L'AGE du 31/03/2018 a décidé d'étendre l'objet social de la société à : prestations de service
Modification au RCS de Nevers
AL581621461

VENTE

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

Vend 1 MAISON
Place du 7ème Régiment d'Artillerie
58 000 Nevers lot n°26 - UG 3639 – El 0321

Une Maison de **5 pièces de 103,42 m²** sur deux niveaux, comprenant 4 chambres, séjour, cuisine, salle d'eau-w.c., salle de bain, dégagement et entrée, d'un garage, ainsi que d'un jardin et d'une cour et les 322 /10.000 de la propriété du sol et des parties communes générales et les 1487 /10.000 des parties communes spéciales 3 relatives au bâtiment C
DPE : C
Prix de vente locataire du département : 64 431 € *hors frais de notaire et bancaires
Lot soumis à la copropriété. Nb de lots dans la copropriété (y compris les annexes) : 32 lots. Quote-part de charges annuelles pour le lot : 432 € / an soit 36 € / mois.
«Le syndicat des copropriétaires ne fait pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 précitée et de l'article L. 615-6 du CCH.»
Renseignements et Ventes : GROUPE SNI - GIE VENTES - NOEL Julien - TEL : 09-79-99-02-15 -jnoel@groupesni.fr
«Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC Habitat Bourgogne du département de la Nièvre ainsi qu'aux gardiens de SCIC Habitat Bourgogne pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH»
AL581621325

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Acte sous seing privé en date à Nevers (Nièvre) du 30 Mars 2018, enregistré à
Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement Nevers 1 le 6 Avril 2018, dossier 2018 07569, référence 2018 A 00535
Vendeur : la société DIAZO PLUS, SARL au capital de 38.325 euros ayant son siège
social à Nevers (Nièvre) – 31 & 31 bis, Rue de la Préfecture, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers sous le numéro 498 079 961
Acquéreur : la société IMPRIMERIE SAVIARD, SARL au capital de 150.000 euros, ayant son siège social à Coulanges les Nevers (Nièvre) – 48, Avenue du 8 Mai 1945, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers sous le numéro 671 880 466
Désignation du fonds : un fonds de commerce d'imprimerie numérique et de
reprographie exploité à Nevers (Nièvre) - 31 & 31 bis, Rue de la Préfecture, et pour l'exploitation duquel le vendeur est immatriculé à titre principal au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers sous le numéro 498 079 961
Prix : 60.000 euros
Jouissance : le 1er avril 2018
Opposition : Pour la réception des oppositions, il est fait élection de domicile à la société d'avocats LEXCONSEIL - 3, rue Vauban – 58000 Nevers, dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.
Pour avis *AL581621452*

ETUDE DE ME JEAN CHINCHOLE
Notaire à Luzy

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Jean CHINCHOLE, Notaire à Luzy(58), le 30/03/2018, enregistré à Nevers (58) le 5/04/2018, dossier n°2018/07390, l'EURL LE BISTRO A CREPES, au capital de 65.000€, dont le siège est à Luzy (58170) 1 rue Diderot, RCS de Nevers, SIREN 522678176 a vendu à la SARL LA CREPE DANS LES ETOILES DU MORVAN, au capital de 5000€, dont le siège est à Luzy (58170) 1 rue Diderot, RCS de Nevers, SIREN 837610955
Un fonds de commerce de café, vente de boisson alcoolisée (licence IV, salon de thé, crêperie, vente de produits régionaux sis à Luzy (58170) 1 rue Diderot
Moyennant le prix de 72.500 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 40.000€ et au matériel pour 32.500€
L'entrée en jouissance a été fixée au 30/03/2018
Les oppositions seront reçues chez Me Jean CHINCHOLE notaire à Luzy (58170) 1 rue de la République, dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion.
Pour avis et mention
Me CHINCHOLE
AL581621455

CESSION

SCP Hubert ADENOT
& Sophie KOWAL
Notaires associés à Corbigny
(Nièvre)
22, avenue du Champ de Foire

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me ADENOT du 26/03/2018 enregistré le 30/03/2018 au SIE Nevers 1, dossier 2018 07096 référence 2018N00211, M. Joël GOURY (né le 5/04/1962) et Mme Isabelle BONNOT (née le 4/03/1969), demeurant à Marigny sur Yonne (58800) Rue Saint Léger, ont cédé à la SARLU GOURY JOEL «Société à Responsabilité Limitée à associé unique» au capital de 5.000 euros, dont le siège social est arigny sur Yonne (58800) 22 rue Saint Léger, immatriculée au RCS Nevers n°835179136,
Un fonds de commerce d'entretien et aménagement d'espaces verts, connu sous le nom de Espaces verts Goury Joël, que M. GOURY exploitait à arigny sur Yonne (58800)
Cette vente a été consentie au prix de 70.000,00€ dont éléments incorporels pour 25.000,00€ et éléments corporels pour 45.000,00€, entrée en jouissance au 26/03/2018.
Oppositions à faire en l'office notarial de Me H. ADENOT, notaire où domicile est élu dans les DIX (10) jours suivant la parution au BODACC.
AL581621467

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EQUIHENS

EARL au capital de 7500,00 Euros
Anverse, 58370 Glux En Glenne
539316224 R.C.S. Nevers

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01/01/2018 il a été pris acte de la nomination de Monsieur Denis LEFRANCQ, demeurant Anverse 58370 Glux en Glenne en qualité de nouveau Gérant, à compter du 01/01/2018 pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Ludivine LEFRANCQ, Gérant démissionnaire. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers
AL581621430

SCI DES PRES MAILLARDS

Société Civile Immobilière
au capital de 460 €
Siège social : Route Nationale 7 Sud
58200 Cosne sur Loire
340 054 063 RCS Nevers

Suivant délibération de l'assemblée générale du 16 mars 2018, celle-ci a pris acte du décès de M. Alain BENOIT en date du 10/07/2015 et par conséquent de la fin de son mandat de gérant à compter de cette même date.
Pour avis, La gérante *AL581621439*

SCP JP JACOB et L PAILLARD
Notaires Associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

SCI CHEMIN DES DEMOISELLES

Aux termes d'un acte reçu par Me J.P JACOB, Notaire Associé à Cosne Cours sur Loire (Nièvre) le 24/2/2018, enregistré et publié au SPF de Nevers 3, le 19/3/2018 vol 2018 P N° 537, Mme Frédérique FOURNO, épouse de Mr BRUEDER dt à Colmery « Le Bourg » co-gérante de La SCI CHEMIN DES DEMOISELLES, dont le siège est à Donzy (Nièvre) 7 rue Frappier Saint Martin, immatriculée au RCS de Nevers sous le n° 334 183 944 au capital de 5.063 euros, démissionne de ses fonctions suite à son retrait d'associée et de co-gérante.
En conséquence, ladite société sera à compter du 24 février 2018 gérée uniquement par Mme Nadia MANTIN, dt à Auxerre (89) 8 B rue Jules Massot.
L'article des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis. Me JACOB, Notaire.
AL581621440

POURSUITE D'ACTIVITÉ

CAP'S ENTREPRISE

Société à responsabilité limitée
à associé unique au capital de 1.000 €
Siège social : 18 rue des Francs Bourgeois
58000 Nevers - 811 422 047 R.C.S. Nevers

Aux termes du PV du 5 avril 2018, l'associé unique, statuant conformément à l'Article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.
Mention sera faite au R.C.S. de Nevers
AL581621454

DISSOLUTION LIQUIDATION

L.A.H.D.

SARL à associé unique en liquidation
au capital de 4000euros
Siège social : 1 chemin des vignes
58450 Neuvy sur Loire
503 384 067 RCS Nevers

- L'associé unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 31 mars 2018 la dissolution anticipée de la société à compter du 31 mars 2018 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires. A été nommé comme liquidateur : Monsieur Bruno LEBON, demeurant 10 rue des vignes aigrettes 58450 Neuvy sur Loire, a qui ont étés conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social à Neuvy sur Loire (58450) 1 chemin des vignes. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis, le liquidateur. *AL581621447*

LE GRENIER D'ISABELLE

SASU au capital de 2.000€
Siège social : 9 Rue E. Vaillant,
58160 Imphy
811 029 776 RCS de Nevers

Le 12/04/2018, l' associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 12/04/2018, nommé liquidateur Mme isabelle BRAVIN, 2 allée rameau, 78340 Clayes-sous-Bois et fixé le siège de liquidation au siège social. Le 12/04/2018, l' associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 12/04/2018. Radiation au RCS de Nevers.
AL581621460

ABJC

Société Civile Immobilière
au capital de 160 000 euros
Siège social : Montliffé
58800 Cervon (Nièvre)
489 299 222 RCS Nevers

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2018, il résulte que :
- La dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 31 mars 2018 suivi de sa mise en liquidation.
- A été nommé comme liquidateur :
François NOGRETTE demeurant à Montliffé, Cervon (Nièvre), a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.
- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à Cervon (Nièvre), Montliffé.
- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis, le liquidateur, *AL581621469*

AVIS DE CONSTITUTION

OFFICE NOTARIAL DE LÉRÉ
1, rue des Grandes Chenevières,
18240 Léré

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Julien BIGEARD, Notaire à Léré, le 5 avril 2018, enregistré à la RI de BOURGES le 9 avril 2018, 2018/09/817, n°2018 N 000296 Droits : néant a été constituée une Société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : «SARL BOULANGERIE GIRAULT»
Siège : Neuvy sur Loire (58450) 3 rue Marceau
Durée : QUATRE VINGT DIX NEUF ANNEES (99) années
Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger :
L'acquisition et l'exploitation d'un fonds de commerce de boulangerie pâtisserie, confiserie, glaces, traiteur, sandwichs, chocolaterie, boisson à emporter et toutes activités annexes et connexes liées à cette exploitation et plus généralement, toutes opérations se rattachant à l'objet ci-dessus de nature à favoriser le but poursuivi par la société ;
Capital social : SEPT MILLE SIX CENTS EUROS (7 600,00€).
Apports en numéraire : SEPT MILLE SIX CENTS EUROS (7 600,00€) divisés en 760 parts égales de 10,00€
Cogérants :M Vincent, Eugène, Norbert GIRAULT et Mme Virginie, Eugénie, Fabienne BOUCHIER, demeurant à Belleville-sur-Loire (18240)1 Les Chevreaux pour une durée illimitée
Cession : Les parts sociales ne peuvent être cédées à titre onéreux ou à titre gratuit à des associés ou à des tiers étrangers à la société, qu'avec le consentement unanime des associés
La Société sera immatriculée au R.C.S. de Nevers *AL581621432*

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 09 avril 2018, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : BadaBouille,
Objet social : l'acquisition, la création, la gestion de micro crèche et garde d'enfants,
Siège social : 37, Rue Maurice Javillier 58 000 Nevers,
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés,
Capital social : 100 euros divisé en 100 actions de un euros,
Président : Mr Éric WILMO, demeurant 92, Rue des Montapins 58 000, Nevers
Immatriculation : RCS de Nevers,
Pour avis, Le Président. *AL581621433*

SARL BEAUNEE MATHIEU

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : Rue de la scierie
58340 Cercy-la-Tour

Avis de constitution

Par acte SSP en date du 06/04/2018, il a été constitué la société suivante :
Forme : Société à responsabilité limitée
Dénomination : SARL BEAUNEE MATHIEU
Siège social : RUE DE LA SCIERIE 58340 Cercy-la-Tour
Objet social : Vente et réparation de plomberie, sanitaire, chauffage, électricité, électroménager, carrelage, cuisine.
Durée : 40 ans
Capital : 5 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérant : Monsieur Mathieu BEAUNEE demeurant : 41 route de Cercy-La-Tour Mousseaux 58270 Saint-Benin-d'Azy
Immatriculation : au RCS de Nevers
Pour avis. *AL581621441*

SCP François et Guillaume DINET
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24 Rue Marie Davy

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Guillaume DINET, notaire à Clamecy, le 24 mars 2018, enregistré à Nevers 1 le 03 avril 2018, Volume 2018 N, numéro 216, il a été constitué une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :
Raison sociale : LA BROSSEROISE
Capital social : Vingt euros (20 €), divisé en vingt actions de UN EURO (1,00 €) chacune, numérotées de 1 à 20.
Siège social : Donzy, 3 Route de Chenevières - La Grande Brosse
Objet : Restauration rapide, traiteur.
Et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social
Président : Mme Karinne DAMBRAIN épouse ALLUIN, dt à Donzy, 3 Rue de Chenevières - La Grande Brosse.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Nevers
Pour avis. *AL581621446*

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 1er avril 2018, il a été constitué un GAEC sous la dénomination de Groupement Agricole d'Exploitation en Commun de la VALLEE de la CURE,dont le siège social est fixé 2 Chemin du Moulin - Montgaudier - 58140 Marigny l'Eglise.
Le groupement a été agréé par décision préfectorale du 6 février 2018.
Le GAEC sera immatriculé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis, Les fondateurs. *AL581621451*

Office Notarial P. JOURDIER
& J-C REROLLE
8, rue Carnot, 58300 Decize

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte de Me Pierre JOURDIER, notaire associé à Decize (58300), 8
rue Carnot, du 22 mars 2018 a été constitué un groupement foncier entre :

Mr Gaëtan BRAGUE à Urzy (58130)167 route du Vivier et Melle Emilie LEJAULT même adresse.

Dénomination : GFA DE LUANGES

Forme : Groupement foncier agricole

Capital Social : MILLE EUROS (1.000,00 €) divisé en 100 parts réparties

entre les associés en proportion de leurs apports respectifs.

Siège Social : URZY (58130) 167 route du Vivier

Objet Social : Propriété, jouissance, administration et mise en valeur de ts biens et droits immobiliers à usage agricole et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à leur exploitation, ainsi que de tous immeubles par destination se rattachant à ces mêmes biens, dont le groupement aura la propriété par suite d'apport ou d'acquisition et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet.

Durée : 99 ans, à compter de son immatriculation au RCS

Apports : Mr Gaëtan BRAGUE 700,00 € et Melle Emilie LEJAULT 300,00 €

Immatriculation : Le groupement sera immatriculé au RCS Nevers

Pour Avis, *AL581621429*

SCP X. ALHERITIERE
G. CHATELOT – B. LE GOFF
Notaires Associés
4 Place des Cordeliers à Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Xavier ALHERITIERE, notaire associé à DIJON, le 30 mars 2018 il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : BRINAY LE BAS

Forme : société civile immobilière

Capital : 485.000 €

Apports en nature : par M. Renaud de CHAMPS de SAINT LEGER de BRECHARD, de divers biens et droits immobiliers sis à BRINAY (58110) évalués 238.000 €. Par Madame Agnès de CHAMPS de SAINT LEGER de BRECHARD, divers biens et droits immobiliers sis à BRINAY (58110) évalués 17.000 €. Apport immobilier par subrogation réelle conventionnelle, par M. Renaud de CHAMPS de SAINT LEGER de BRECHARD et M. Etienne de CHAMPS de SAINT LEGER de BRECHARD, de divers biens et droits immobiliers sis à BRINAY (58110) évalués 230.000 €

Durée : 99 ans à compter de son **immatriculation**

Siège : BRINAY (58110) Château de Brinay

Objet : l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement même par mise à disposition gratuite , de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,

Agrément : Les parts sont librement cessibles entre associés, entre ascendants et descendants; toutes les autres mutations entre vifs ou par décès, à titre gratuit ou onéreux, de parts sociales sont soumises à l'agrément. L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire.

RCS : NEVERS

Gérants : M. Renaud de CHAMPS de SAINT LEGER de BRECHARD demeurant à BRINAY (58110) Château de Brinay, Mme Agnès de MULLOT de VILLENAUT épouse de M. Renaud de CHAMPS de SAINT LEGER de BRECHARD demeurant BRINAY (58110) Château de Brinay, M. Etienne de CHAMPS de SAINT LEGER de BRECHARD demeurant à DIJON (21000) 11 Place Saint Michel et M. Jean de CHAMPS de SAINT LEGER de BRECHARD demeurant à PORNIC (44210) Les Moulins de la Jarrie.

POUR AVIS *AL581621456*

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12 avril 2018, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Atelier Culinaire Frank RAPIAU.

Forme : Société à responsabilité limitée à associé unique.

Capital : 5 000 euros.

Siège social : 51, rue de la République - 58300 Decize.

Objet social : A titre principal, l'activité de restauration traditionnelle, et à titre secondaire, vente de plats à emporter, cours de cuisine, salon de thé, ambulant.

Gérant : Monsieur Frank RAPIAU, demeurant 8, rue des Quatre Vents - 58300 Decize.

Durée : 99 années à partir de l'immatriculation de la société au RCS.

Immatriculation : au RCS de Nevers.

Pour avis. *AL581621457*

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 06/04/2018, il a été constitué une SASU à capital variable

Dénomination : PHÉNIX DÉVELOPMENT
Sigle : P.H.D

Siège social : 7 Rue Des Tanneries 58120 CHÂTEAU CHINON
Capital : Min : 1000 €, Souscrit : 1 500 €, Max : 100 000 €

Objet : de façon permanente,de prospecter, négocier et de conclure des contrats d'achat,de vente, de location ou de prestations de services, au nom et pour le compte de producteurs, d'industriels, de commerçants ou d'autres agents commerciaux
Durée : 99 ans

Président : M. CHTOUROU Noureddine 7 Rue Des Tanneries 58120 CHÂTEAU CHINON

Immatriculation au RCS de Nevers

AL581621459

ETABLISSEMENTS JEANNIN

SARL au capital de 45 000 euros
Siège social : 11 Route de Corbigny
58190 Bazoches

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Jourland du 28 février 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : ETABLISSEMENTS JEANNIN

Siège social : 11 Route de Corbigny, 58190 Bazoches

Objet social : la transformation du bois, la fabrication, le négoce, et la pose de meubles meublants.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 45 000 euros

Gérance : Laurent JEANNIN, demeurant à Jourland 58140 St Martin du Puy

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Pour avis. La Gérance *AL581621466*

YONNE

DIVERS

ZODIAC ACTUATION SYSTEMS

SAS au capital de 8 224 808,40 Euros
Siège social : 41-47 rue Guynemer-
89 000 Auxerre
542 103 031 RCS Auxerre

Aux termes des décisions de l'associé unique du 19/12/2017, il a été décidé du renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes Titulaire de la Société FIDUCIAIRE NATIONALE DE REVISION COMPTABLE FIDAUDIT (RCS Nanterre 334 301 488) pour une durée de 6 exercices et décidé, du non renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes Suppléant de la Société SAREX venu à expiration. Dépôt légal au RCS d'Auxerre. *AL891621519*

DROIT DE PRÉEMPTION

COMMUNE DE CHAMPLOST

Institution d'un droit de préemption urbain sur les fonds de commerce par délibération en date du 10/10/2017.

Le Conseil Municipal a décidé d'instituer un droit de préemption urbain sur les fonds de commerce sur la commune de Champlost.

Cette délibération est consultable en mairie. *AL891621526*

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI NELSON

SCI au capital de 304 898 €
Siège social : 55, boulevard du 14 Juillet
89100 Sens - 443 833 488 RCS Sens

Le 01/03/2018, les associés ont décidé de transférer le siège social de Sens (89100), 55 boulevard du 14 juillet à Mons (31280), 5 Clos des Eglantines, à compter du 01/03/2018. En conséquence, elle sera immatriculée au RCS de Toulouse. *AL891621466*

MYRIAM TRANSPORT

SASU au capital de 1000euros
Siège social: 8 rue Stéphane Mallarmé
89700 Sens - 819025925 RCS Sens.

Le 06/04/2018, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 19 avenue d'italie 75013 Paris à compter du 04/04/2018. Radiation au RCS de Sens, inscription au RCS de Paris *AL891621520*

H.F.J

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège Social : 11 bis, rue du Hayer
10 190 Chennegy - RCS Troyes 448 662 007

Aux termes d'une délibération en date du 08 janvier 2018, la gérance de la société civile immobilière H.F.J a décidé de transférer le siège social du 17, rue de Saint Valentin 89 200 ETAULES au 11bis, rue du Hayer 10 190 Chennegy à compter du 08 janvier 2018 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre sous le numéro 448 662 007 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de Troyes.

Pour avis. La gérance *AL891621522*

Etude de Maître Sylvie HURET-FERRAND
Notaire à Auxerre (Yonne)
5, rue Marcelin Berthelot

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination sociale : SCI DE L'OUCHE DOLINE

Forme : SCI

Siège social : Avallon (89), 23 rue du Général Leclerc.

Capital social : 7.700,00 Euros

Immatriculée au RCS d'Auxerre (89) sous le numéro 438 981 375.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 30 mars 2018, les associés ont décidé de transférer à compter du 30 mars 2018, le siège social qui était situé à Avallon (89), 23 rue du Général Leclerc à l'adresse suivante : Nevez (29920), 8 Navarro.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés de QUIMPER.

Pour avis. *AL891621533*

SCI LE BIEF

SCI au capital de 3.049 euros
Siège Social : 1, Rue Emile Zola
77450 Montry
434 393 187 R.C.S. Meaux

Suivant PV des décisions collectives extraordinaires du 30/03/18 les associés ont décidé de transférer le siège social à compter du 30/03/18.

L'article 4 des statuts à été modifié.

Ancienne mention : 1 rue Emile Zola 77450 Montry

Nouvelle mention : 6 rue Auguste Morel 89100 Sens.

Gérante : Gisèle DROUILLAT 35 rue des Champs Robailles – La Girandière 77600 Chateloup-en-Brie.

La société sera radiée du RCS de Meaux et immatriculée au RCS de Sens *AL891621543*

RECTIFICATIF

Publicité rectificative de l'annonce du 09/03/2018 concernant la SARL PPS, il fallait lire dans l'en-tête de publicité **Siège social : 63 ter route de Véron 89100 Rosoy.**

Pour avis La Gérance *AL891621527*

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SARL AGENCE DE LA FRIPERIE

Au capital de 18 000 €
Siège Social : 9 «LA FRIPERIE»
89140 Saint Sérotin
440 995 512 RCS Sens

Le 10/04/2018, l'associé unique a nommé comme unique gérant M. DAGONET Gilbert domicilié 9 la Friperie à St Serotin 89140 en remplacement de M. ROSSIGNOL Edouard à compter de ce jour.

L'article 13 des statuts a été modifié de la façon suivante :

- Ancienne mention : Le gérant est monsieur Edouard ROSSIGNOL, non associé, en remplacement de monsieur Gilbert DAGONET, associé unique, désigné à ces fonctions pour une durée non limitée.

- Nouvelle mention : Le gérant est M Gilbert DAGONET, associé unique, en remplacement de M Edouard ROSSIGNOL, désigné à ces fonctions pour une durée illimitée.

Dépôt au RCS de Sens.

Pour avis. Le gérant *AL891621517*

POURSUITE D'ACTIVITÉ

GALEA

Aux termes d'une délibération en date du 26 mars 2018, de la société GALEA, Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 euros, siège social 45, rue de Sougères, Laborde - 89000 Auxerre, SIREN 830.383.402 RCS Auxerre, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, il a été décidé la poursuite de l'activité.

Pour avis, la Gérance. *AL891621534*

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCEV DES COTEAUX DE FORTERRE

Mairie - 89520 Perreuse
Capital social : 1300 euros
RCS Auxerre : 448 638 726

Avis de dissolution

Au terme d'une décision collective en date du 7 avril 2018, la collectivité des associés de la Scev des coteaux de Forterre a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 7 avril 2018 et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé en qualité de liquidateurs : Madame Lucette Marceau et Monsieur André Thomas et leur confère les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, et réaliser l'actif et le passif.

La correspondance, les actes et les documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à la Scev des Coteaux de Forterre, Mairie de Perreuse 89520 .

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Pour avis. Les liquidateurs *AL891621476*

EL NINO

SARL Unipersonnelle au capital de 2 000 €
4 rue de l'Yonne, 89470 Monéteau
531742872 R.C.S. Auxerre

Par décision de l'Associé unique en date du 31/12/2017 l'associé unique a : - approuvé les comptes définitifs de la liquidation, - donné quitus au Liquidateur, Madame PEREZ MONIQUE 5 Avenue de L'ile de France, 89470 Monéteau, pour sa gestion et décharge de son mandat, - prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Auxerre *AL891621528*

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 14/03/18, il a été constitué la SCI dénommée KKZ.

Siège social: 2a rue de l'abbaye saint julien 89000 Auxerre.

Capital: 500 euros.

Objet: acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers.

Gérance: M. Bekir KORKMAZ, 2a rue de l'abbaye saint julien 89000 Auxerre.

Cessions soumises à agrément.

Durée: 99ans. Immatriculation au RCS de Auxerre. *AL891621328*

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 09/04/18, il a été constitué une SAS dénommée L'échoppe de Diane.

Siège social: 4 lieu-dit les Garniers 89330 Saint Loup d'Ordon.
Capital: 100 euros.

Objet: Vente de biens pour la décoration et l'entretien, de matériels de cuisine, de vêtement, bijoux, produits de beauté, matériels de sports par le biais d'interfaces électroniques et digitales.

Président: M. Francois Lelimouzin, 4 lieu-dit les Garniers 89330 Saint Loup d'Ordon.

Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de Sens. *AL891621518*

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 20/03/2018 il a été constitué une société

Dénomination sociale : LES 7 TOURNESOLS

Siège social : 31 rue Carnot, 89140 Vinneuf

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 1000 €

Objet social : La société a pour objet : - l'acquisition, l'emprunt bancaire et l'hypothèque en vue de financer cette acquisition, la propriété, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement, y compris par bail à construction, de biens immobiliers qui seront apportés ou acquis par elle au cours de la vie sociale, ainsi que la construction de tous immeubles à usage industriel ou d'habitation ; - la prise de participation dans toutes sociétés civiles immobilières ; - toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation, à condition d'en respecter le caractère civil.

Gérant : Monsieur christophe GALLET, 31 rue Carnot, 89140 Vinneuf

Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens *AL891621521*

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 09/04/2018, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CBJM

Objet social : Restauration, bar, brasserie, patisserie, traiteur sur place ou à l'exterieur. Organisation d'événements, animations et tous types d'activités liés à la restauration. Exploitation d'un espace nautique et pédestre. Locations de pédalos et quadricycles, mini-golf. Vente de matériel nautique. Bimbeloterie. Fourniture au comptoir d'aliments et de boissons à consommer sur place ou à emporter.

Siège social : L'auberge du lac. Reservoir du lac du Bourdon, 89170 Saint-Fargeau.

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans
Gérance : Mme BARBIER Clémentine, demeurant 20 rue des champs, 78470 Saint-Lambert

Immatriculation au RCS d'Auxerre *AL891621523*

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 avril 2018, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée.

Dénomination sociale : Domaine de la Perrière.

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles 11 à 16 modifiés de la loi 85-697 du 11 juillet 1985 et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural.

Capital social : 8.000 euros. Siège social : 10 rue de la Gare, 89800 Chemilly sur Serein.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraire : 8.000 euros. Gérant : Hervé Mathieu demeurant à Chemilly sur Serein (Yonne), 4 route de Poilly, et M. Romain Borges demeurant à Chemilly sur Serein, 6 route de Poilly.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne). Pour avis et mention, un des fondateurs. *AL891621524*

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé du 10 avril 2018

Constitution d'une Société aux caractéristiques suivantes :

Dénomination Sociale : «BOURLOTON»

Enseigne : Jerry Petitot

Forme : Société par actions simplifiée

Capital : 10 000 €uros – Apports en numéraire

Siège Social : ZAC DE GRANDMONT – 4 Rue de Grandmont – 89200 Sauvigny-le-Bois

Objet Social. Tous travaux de couverture, zinguerie, isolation, aménagements intérieurs et extérieurs.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Président : nommé pour une durée non limitée : Monsieur Mathieu BOURLOTON demeurant : 6 Route de Magny - Méluzien – 89 200 Magny.

Immatriculation : Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre (Yonne).

Admission aux Assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer au droit de vote sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Pour avis

La Présidence *AL891621525*

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 02/04/2018 il a été constitué une société

Dénomination sociale : SCI CRIOULA

Siège social : 88 Route de Beugnon, 89600 Saint Florentin

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 200 €

Objet social : acquisition et propriété de tous biens et droits immobiliers

Gérant : Monsieur ELDER, ANTONIO DA SILVA GODINHO, 65 Bis Quai de la Seine, 75019 Paris

Cogérant : Madame ELIANE, VINCENT, PAULE, YVONNE DA SILVA GODINHO, 65 Bis Quai de la Seine, 75019 Paris

Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre *AL891621529*

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 31/01/2017 constitution de la SAS THE PEARL.

Capital fixe : 1000 euros.

Siège social : 9 Rue du Pont 89000 Auxerre.

Objet social : Restauration , Bar, Salon de Thé.

Président : Mr LOTFI BELLAHCEN demeurant 5 Place du Cadran 89000 Auxerre, la société SAS THE PEARL située 9 Rue du Pont 89000 Auxerre est en cours d'immatriculation au RCS de Auxerre élu pour une durée illimitée.

Directeur Général : Mr AMINE MOHAMMADI demeurant 11 Rue Pierre Corneille 89600 Saint Florentin.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre. *AL891621530*

Me Lucile DUMAIRE,
Notaire

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte reçu par Me Lucile DUMAIRE, le 5 avril 2018, enregistré à Auxerre le 9 avril 2018, réf 2018 N 00404.

SAFER Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CRY - bois-taillis et lande

85 a 07 ca - Champ feriat: AB-393[70] - La commerion: AB-435[208] - La pinaguette: C-70 - La voie de patot: AB-270-294-445[271] - Les beauvais: AB-185-419[149] - Vignes de charmois: C-166-183

BESSY-SUR-CURE – terre, bois et lande

7 ha 18 a 89 ca - La brosse: ZK-14- La cote bille: ZH-1-9-10 - La metairie: I-854-1713 - La vernault: H-1419-1420-1421-1422-1423 ZH-95 - Le grand vallon: L-760 - Le sentier: I-565-567-568-569 - Rue de la fecauderie: I-421 - Sur les grillottes: ZE-28 - Vallee de serry: L-247-281-282-283-284

DEUX RIVIERES (ACCOLAY) – terre et bois

5 ha 61 a 43 ca - Le bas des fourches: 001E-303 - Le chemin de baune: 001E-368 - Le chemin de regny: 001C-306 - Le moulin jaccot: 001E-809-810 - Les basses corvees: 001C-244 - Les varennes: 001B-129-188-226 - Lindare: 001B-27 - Revers bras chat accolay: 001ZA-68 - Sur la ville: 001D-263-1829

MAILLY-LE-CHATEAU – bois et terrain d'agrément

13 a 33 ca - La voie neuve: AE-332[1249] - Renvers des forets: ZI-15

MERRY-SUR-YONNE – pré

3 ha 64 a 30 ca- Le bas des greves: B-913

SAINTE-PALLAYE – terre et bois

66 a 20 ca - La croixotte: ZD-154 - Le champ du buisson: C-86 - Le dessus du paradis: B-144

VERMENTON - bois

95 a 05 ca 95 a 05 ca - Le grand beaumont: AD-84

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 7 mai 2018** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. *AL891621545*

Dénomination : ERGOVA.

Forme : Société civile immobilière.

Siège social : 1 rue de la Vallée, 89190 Saint Maurice aux Riches Hommes.

Objet : - l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 2000 euros

Montant des apports en numéraire : 2000 €
Cession de parts et agrément : soumises à l'agrément de l'assemblée y compris celles au profit d'un ascendant ou descendant.
Gérance : Monsieur Eric GORISSE 1 rue de la Vallée 89190 Saint Maurice aux Riches Hommes.
Gérance : Madame Vanessa LOUIS 1 rue de la Vallée 89190 Saint Maurice aux Riches Hommes.. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens.
Pour avis. *AL891621536*

FILIPOVIC

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 Avril 2018 à PARON, il a été constitué une société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : FILIPOVIC

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Objet : l'exploitation d'établissements d'enseignement de la conduite et des véhicules à moteur, point relais.

Capital social : 5.000 euros.

Siège social : 40 Avenue Edmé Pierre Chauvot de Beauchêne - 89100 PARON.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Gérant : Monsieur Benjamin FILIPOVIC demeurant 40 Avenue Edmé Pierre Chauvot de Beauchêne - 89100 PARON.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).

Pour avis et mention, le gérant. *AL891621535*

Me Lucile DUMAIRE,
Notaire

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte reçu par Me Lucile DUMAIRE, le 3 avril 2018, enregistré à Auxerre le 9 avril 2018, réf 2018 N 00403.

Dénomination : LAESOMA. Forme : Société civile immobilière.

Siège social : 41 rue des Rougemonts, 89100 Saligny.

Objet : - l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1800 euros

Montant des apports en numéraire : 1800 euros.

Cession de parts et agrément : soumises à l'agrément du gérant, y compris celles au profit d'un ascendant ou descendant..

Gérance : Monsieur Rémi FROISSART 41 rue des Rougemonts 89100 Saligny.

Gérance : Madame Pascale FROISSART 41 rue des Rougemonts 89100 Saligny.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis. *AL891621537*

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12/04/2018, il a été constitué une SAS dénommée : GALAXY AVENTURES
Siège social : 21 route de Fontenay, 89460 TRUCY-SUR-YONNE

Capital : 3.000€ Objet : Distribution et vente de Kayaks, accessoires de kayak, article de sport, de pêche et de loisirs aux particuliers et aux professionnels en e-commerce, salons, évènements et dans le stock showroom ; location de matériel ainsi que des prestations de services

Président : M. Nicolas MORBOIS, Huerta Andreita - Camino de los pepes, 29480 GAUCIN **- ESPAGNE.**

Directeur Général : M. Laurent COTTEL, 20 rue de la Vistule, 75013 PARIS.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout actionnaire a le droit d' assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l' inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l' assemblée a autant de voix qu' il possède ou représente d' actions. - Clauses d'agréments : Agrément de toutes les cessions d' actions par les actionnaires

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d' AUXERRE *AL891621538*

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué pour une durée de 99 ans sous la dénomination MONTESSORI AUXERRE, une SAS au capital de 2.000 €, ayant son siège social à Auxerre (89) 13-14, quai de la Marine, ayant pour objet la conception, la création, la réalisation, l'organisation, l'exploitation, la commercialisation, la gestion de toutes activités d'enseignement, d'école et de formation et d'éducation des jeunes et des adultes ; la création et la gestion de tous établissements scolaires, maternelles et/ou primaires et/ou secondaires. Accès aux assemblées – vote : Tous les associés ont le droit de participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Cession d'actions : le cessionnaire d'actions est soumis à l'agrément préalable des associés. En outre, il a été procédé à la nomination de Mme Cindy RADOUX épouse GENDRIN demeurant à Poilly/Tholon (89) 2, route de Poilly, Hameau d'Auvergne, en qualité de Président. La société sera immatriculée au registre du commerce d'Auxerre. *AL891621540*

Société

Plus de 500 000 femmes en agriculture

Cheffes d'exploitation ou d'entreprise, conjointes actives dans l'exploitation ou salariées de la production agricole, les femmes sont fortement présentes en agriculture : 111 000 cheffes, 25 000 collaboratrices d'exploitation et 372 000 salariées, soit un total de 508 500 femmes.



Les femmes sont présentes dans l'élevage et, de manière générale dans l'agriculture traditionnelle.

En 2016, selon les statistiques de la MSA, elles étaient 11 000 cheffes d'exploitation ou d'entreprise agricole, soit 24 % de l'ensemble, une proportion globalement stable depuis plus de dix ans. Si les femmes représentent 25,6 % de l'effectif des chefs d'exploitation, leur proportion n'est que de 5,1 % parmi les chefs d'entreprise de services. L'âge moyen des femmes chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole est de 51,6 ans contre 48,2 ans pour les hommes. Parmi elles, 19,3 % ont plus de 60 ans.

Lorsque l'agriculteur fait valoir ses droits à la retraite, il dispose de la possibilité de transmettre son entreprise à son conjoint, qui la dirige alors jusqu'à sa propre retraite. Dans 88,2 % des cas, cette transmission -dite transfert entre époux- s'effectue de l'homme vers la femme. La proportion de femmes ayant bénéficié d'un transfert entre époux est de 12,1 %. Cette proportion n'est que de 0,5 % pour les hommes. L'âge moyen des cheffes est de 50,8 ans en l'absence de transfert entre époux et de 62,1 ans dans le cas contraire. Le phénomène du transfert entre époux était très important dans les années 2000. La réforme des régimes de retraite, en conduisant les chefs à prendre leur retraite de plus en plus tardivement, a néanmoins contribué à le réduire fortement. Les femmes ayant succédé à leur mari dans les années 2000 prennent désormais leur retraite, et les départs ne sont plus compensés par autant de transferts entre époux. En conséquence, entre 2006 et 2016, le recul démographique des actifs affecte de manière un peu plus marquée les effectifs féminins (- 14,5 %) que masculins (- 13,4 %).

En 2016, 29,2 % des exploitations et des entreprises agricoles comptent au moins une femme comme exploitante ou co-exploitante. Associées à des dirigeants masculins, les femmes dirigent des structures de forme sociétaire, comme le Gaec ou l'EARL. Seules, les femmes privilégient la forme juridique en nom personnel dans 71,7 % des cas. Pour les hommes, ce choix est moins marqué (59,7 %).

Les cheffes d'exploitation exercent principalement leur activité dans le secteur de l'élevage bovins-lait (17 %), les cultures céréalières et industrielles (16,6 %) et les cultures et élevages non spécialisés (12,7 %). De manière générale, les femmes sont présentes dans l'agriculture traditionnelle.

Elles sont aussi très proportionnellement implantées dans l'élevage de chevaux (47,6 %), l'entraînement, le dressage, les haras et clubs hippiques (45,6 %) et l'élevage de gros animaux (44,4 %). En revanche, elles sont quasi-absentes dans les exploitations de bois (1,6 %), les entreprises paysagistes (4,3 %), la sylviculture (9,8 %) et les entreprises de travaux agricoles (12,1 %).

Revenus inférieurs

En 2016, lorsqu'elles étaient imposées au réel et que les revenus étaient connus, les agricultrices disposaient d'un revenu professionnel agricole annuel moyen de 9 552 euros et 30 % inférieur à celui des agriculteurs (13 301 euros). L'écart de revenu est maximal parmi les plus bas et les plus hauts revenus professionnels. Dans les tranches intermédiaires de revenus, l'écart oscille entre 0,5 et 2 % en faveur des hommes. Les femmes chefs d'exploitation sont 41,8 % à bénéficier d'un revenu inférieur à 4 315 euros par an, critère couramment utilisé pour qualifier les situations de grande difficulté. Chez les hommes, cette proportion est de 36,6 %. En revanche, parmi les chefs dont le revenu professionnel moyen est déficitaire, les femmes ont un déficit moyen plus faible que celui des hommes : soit 6 360 euros pour les premières et 7 157 euros pour les seconds. Les femmes sont à peine un quart à bénéficier de revenus professionnels supérieurs à 1 820 SMIC (soit 17 600 euros), contre un tiers des hommes. Dans cette tranche de revenus la plus élevée, les revenus professionnels moyens des femmes sont inférieurs de 8,2 % à ceux des hommes (respectivement 35 761 euros et 38 967 euros).

En 2016, parmi l'ensemble des conjointes d'exploitants ou d'entrepreneurs agricoles, 15 % sont affiliées en qualité de conjointes actives dans l'exploitation ou dans l'entreprise avec le statut de collaboratrice d'exploitation. En dix ans, l'effectif des collaboratrices d'exploitation a été divisé par deux, traduisant le désintérêt des jeunes générations pour ce statut. Les femmes préfèrent s'orienter vers un statut de co-exploitant agricole lorsqu'elles restent dans l'exploitation. Âgées de 53,5 ans en moyenne, elles sont, elles aussi, principalement présentes dans les secteurs d'activité traditionnels comme l'élevage laitier, le secteur céréalier, la polyculture associée à de l'élevage ou l'élevage de bovins viande. Elles sont présentes dans l'exploitation de leurs conjoints, le plus souvent dans une structure en nom personnel, et exploitant une superficie supérieure à la moyenne (69,2 hectares, contre 55,4 hectares).

En termes de revenus, 30,7 % des exploitations ayant des collaboratrices d'exploitation ont des revenus égaux ou supérieurs à un SMIC annuel alors que pour 26,3 %, les revenus n'excèdent pas 400 SMIC horaires.

Le secteur de la production agricole emploie 372 000 femmes, un effectif en baisse de 3,9 % par rapport à 2015. Elles représentent 90 600 équivalents temps plein (+ 1,6 %) et 35,1 % des salariés du secteur. Avec un âge moyen de 38,9 ans, les salariées sont principalement employées dans la viticulture (36,9 %), les cultures spécialisées (31,1 %) et les cultures et élevages non spécialisés (16,6 %), une hiérarchie des activités prépondérantes stable depuis une décennie.

Valérie Godement

Coin cuisine

Salade de fruits aux fleurs *(pour 4 personnes)*

Temps de préparation : 10 minutes
Ingrédients :
- 1 barquette de framboises,
- 1 barquette de myrtilles,
- 10 fraises,
- 1 mangue,
- 1 ananas victoria,
- 2 kiwis,
- 2 prunes,
- Feuilles de menthe,
- 1 gousse de vanille,
- 4 cuillères à soupe rases de sucre roux en poudre,
- Fleurs comestibles : pensée, penta, œillet du poète, bouton de capucine…
- Crème fraiche épaisse.



Patricia Kettenhofen/Brasseurs de Brasseurs

Réalisation :
Laver les fraises, les prunes, les myrtilles et les framboises. Couper les prunes en lamelles.
Équeuter les fraises et les couper en 4. Peler l'ananas et la mangue, et les couper en morceaux. Peler les kiwis. Les couper en morceaux. Mélanger tous les fruits. Saupoudrer de 2 cuillères à soupe de sucre roux en poudre et mélanger. Réserver. Fendre la gousse de vanille en deux et récupérer la pulpe. Mélanger la vanille au reste de sucre. Répartir la salade de fruits dans 4 assiettes.
Déposer sur chaque assiette, une belle cuillère à soupe de crème fraiche. Saupoudrer la crème fraiche de sucre vanillé. Parsemer les salades de fruits de petites fleurs ou de pétales de fleurs comestibles. Décorer de feuilles de menthe.
Note : Cette recette fait partie d'une sélection effectuée par Brasseurs de France pour déguster avec une bière de printemps fraîche.

Coin lecture

Cuisine coréenne



«Cook Korean ! La cuisine coréenne en babde-dessinée» est une BD de Robin Ha parue aux éditions Glénat (www.glenatlivres.com). Fabuleuse idée que ce livre consacré à la cuisine coréenne ! Non seulement on découvre plus BD. Après un chapitre introductif (ingrédients, le repas coréen, le riz…), on découvre les différents types de plats de ce pays en dix chapitres : kimchi (légumes marinés), accompagnements de légumes, viandes et volailles, fruits de mer, soupes et ragoûts, porridge, gâteaux… C'est plein de couleurs, c'est rythmé et c'est écrit par une native de Corée installée aux États-Unis qui dessine depuis sa plus tendre enfance. Rafraichissant !

Thierry Michel

Prix : 15 euros

Exposition

Écrin de pierre pour briques de légende

Plus de 500 constructions, 2 millions de briques utilisées, pour l'exposition Lego qui se tient jusqu'au 1er mai prochain dans le cadre prestigieux du château Renaissance d'Ancy-le-Franc, dans l'Yonne. Parmi les objets présentés, une Tour Eiffel de plus de 5 mètres de haut, bâtie sans colle ni armature.

Le Danois Ole Kirk Christiansen, inventeur du concept Lego en 1932, était loin d'imaginer qu'un jour, ses petites briques de plastique à la renommée aujourd'hui planétaire, feraient l'objet d'une exposition sous les plafonds Renaissance et les lambris du château d'Ancy-le-Franc… Plus de 500 pièces présentées, dont les plus imposantes, sorties de l'imagination de David Constant, créateur et Maître constructeur, dont la passion pour les legos remonte à l'adolescence : *« je me suis acheté ma première boîte avec ma première paie d'apprenti mécanicien. J'avais 16 ans et depuis, ça ne s'est pas arrêté… »* Cet « AFOL » (Adult Fan of Lego) convaincu y consacre même plus de 6 heures par jour : *« je dispose d'une grande pièce pour les construire, avec sur chacun des murs, des casiers remplis par forme et par couleur. Mon épouse trie les pièces sorties des boîtes achetées et ensuite je leur donne une nouvelle vie en les utilisant pour mes créations de bâtiments ou autres… »*. Clou de l'exposition : une Tour Eiffel plus vraie que nature, haute de 5,30 m, pour un poids dépassant les 150 kg, et dont la construction aura nécessité plus de 160 000 pièces et près de 6 heures de travail, protections comprises. Un *« chef-d'œuvre »* digne du Guiness Book des records, réalisé sans aucune colle ni armature, à partir d'une photo de la vraie Dame de fer : *« tout comme elle, ma tour est autoportante. Le secret de cette structure est basé, comme la vraie, sur des règles physiques et mathématiques. Son poids est ainsi divisé par quatre avec les pieds et encore par quatre grâce aux arêtes des pieds… »*. Et pour symboliser les croisillons de l'armature métallique qui grimpe jusqu'au 3è étage, des pièces… d'hélicoptère ! *« On peut tout faire avec les Legos, il n'y a pas de limite… »* Sauf peut-être celles du temps passé : *« mais je ne compte plus, c'est préférable… »*



David Constant, créateur et Maître constructeur de l'exposition



L'Hôtel de Ville du film «*Retour vers le futur*» Ne manque que la foudre !

Outre la célèbre *«Dame de plastique»*, différents monuments reconstitués trônent dans la grande Salle de réception des appartements royaux du château : Big Ben Taj Mahal, Tower Bridge, Basilique de Turin… Certains, sortis tout droit de l'univers cinématographique, comme l'Hôtel de Ville du film *Retour vers le futur*, au réalisme *«foudroyant»* ! D'autres nées de l'imaginaire de David Constant, comme ce cinéma, cette grande roue ou cette gare devant laquelle défilent des trains en ordre de marche… Pas de grève dans l'univers Lego !

Au total, 7 salles du château sont dévolues à l'exposition. L'occasion de retrouver entre autres, le monde de *Star Wars*, celui de *Flash Mc Queen*, de *Ninjago* ou d'autres séries cultes, mis en scène par leurs propriétaires : l'icaunais Frédéric Veuillotte et le Côte-d'Orien Emmanuel Moine, qui partagent la même passion que David Constant pour les petites briques danoises… Une passion contagieuse qu'aucun vaccin ne semble pouvoir endiguer aujourd'hui encore et c'est tant mieux !

DOMINIQUE BERNERD

Exposition Lego au château d'Ancy-le-Franc

Lieu : Château d'Ancy-le-Franc, dans l'Yonne (aux 2 étages du château)
Dates : du 31 mars au 1er mai 2018 ; du mardi au dimanche, y compris jours fériés
Horaires : 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 heures Week ends et jours fériés, de 10 heures à 18 heures sans interruption
Tarifs : 10 € (adulte), 8 € (réduit*), 5 € (de 6 à 15 ans), gratuit pour les moins de 6 ans (accompagnés par les parents)
À noter : l'entrée de l'exposition donne accès à la visite du château et du parc (libre visite sans guide).

* Étudiants, familles nombreuses, demandeurs d'emplois, Pass touristique « Route des Ducs de Bourgogne » et « Les Incontournables », carte « Cézam », détenteurs de la carte de fidélité Toys'R'Us.



Big Ben et Tower Bridge, plus vrais que nature…



Une construction prestigieuse, dans un décor qui ne l'est pas moins…



Clin d'œil au «*patron*», tout en briques…!



Plusieurs ateliers de construction à l'attention du jeune public… Défense de ne pas toucher !